

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

381

DT4

Projet Horne 5 à Rouyn-Noranda par
Ressources Falco Ltée

6211-08-020

ÉTAIENT PRÉSENTS : **JOSEPH ZAYED, PRÉSIDENT**
 MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE
 GENEVIÈVE MELOCHE, COMMISSAIRE

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET HORNE 5
À ROUYN-NORANDA**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 4

Séance tenue le 29 août 2024 à 13 h

Le Noranda Hôtel & Spa
41, 6^e Rue, Rouyn-Noranda

et par Webdiffusion

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI DU 29 AOÛT 2024

MOT DU PRÉSIDENT.....	1
PÉRIODE DE QUESTIONS	
M. GUY TRUDEL.....	15
M ^{me} ANNE-FRÉDÉRIQUE PERRON.....	33
M ^{me} CHANTAL GERMAIN.....	40
M. ALEXANDRE RICHARD.....	57
M ^{me} RACHEL PELLETIER.....	63
M. HENRI JACOB.....	67
SUSPENSION	
REPRISE	75
PÉRIODE DE QUESTIONS (suite)	
M ^{me} JENNIFER RICARD TURCOTTE.....	75
M ^{me} JOHANNE ALARIE.....	84
M. GUILLAUME PROULX ET M. ADAM ARCHAMBAULT.....	96
M ^{me} SOPHIE LALIBERTÉ.....	101
MOT DE LA FIN.....	110

SÉANCE AJOURNÉE AU 29 AOÛT 2024 À 19 H

SÉANCE DU 29 AOÛT 2024
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
MOT DU PRÉSIDENT

5 **LE PRÉSIDENT :**

Bon après-midi, mesdames et messieurs. Bienvenu à cette quatrième et avant-dernière séance de l'audience publique sur le projet Horne 5.

10 Cet après-midi et ce soir, j'ignore encore à quel moment exactement, nous aurons deux présentations courtes de l'initiateur à la demande de la commission.

15 La première présentation intitulée Le choix du site pour les installations de gestion des résidus miniers et l'impact potentiel sur la prise d'eau potable au lac Dufault, et la deuxième présentation Plan d'action du suivi sur des enjeux sociaux et communautaires. Alors, j'ignore exactement quand, mais éventuellement, madame Cartier, je vous ferai signe.

20 La commission, elle a à peu près, si elle se réserve tout le temps nécessaire pour ses propres questions, elle aurait besoin d'environ une ou deux heures encore, mais évidemment, nous allons, comme nous l'avons fait au cours des trois dernières séances, essayer de glisser nos questionnements à travers les vôtres quand vous allez venir à la table des intervenants. Donc, nous croyons qu'avec deux séances, nous aurons répondu à la fois de façon satisfaisante aux citoyens et aux questions de la commission.

25 Donc, le registre est maintenant ouvert, nous allons prendre dix inscriptions. Évidemment, la première personne inscrite sera la première personne appelée à la table des intervenants. C'est les mêmes conditions qu'hier, c'est-à-dire deux questions maximum par inscription. Il faut éviter les trop longs préambules. Toutes les questions et les réponses doivent m'être dirigées. Et bien sûr, je rappelle que les manifestations et les remarques désobligeantes ne seront pas tolérées.

30 Je souhaite maintenant vérifier pour commencer auprès de madame Cartier, la porte-parole de l'initiateur, s'il y a des nouveaux documents ou s'il y a des réponses pour des questions qui ont été prises en différé par votre équipe. Madame Cartier?

35 **M^{me} HÉLÈNE CARTIER :**

40 Merci, monsieur le président. Alors oui, nous avons déposé dans le cadre de la séance de la soirée, on a déposé le support visuel Conduite de résidus et d'eau de recirculation qui avait été mis à l'écran, le support visuel Impacts possibles des vibrations sur les infrastructures et Plan d'action et suivi social, un extrait du plan d'action.

5 Et j'aimerais ça donc aussi confirmer que selon les résultats des essais métallurgique appuyant l'étude de faisabilité, le concentré de cuivre projeté du projet Horne 5 contient des niveaux très bas d'éléments délétères qui sont souvent retrouvés dans d'autres concentrés de cuivre tels que l'arsenic, l'antimoine et le bismuth, le rendant donc ainsi une bonne source de mélange avec d'autres concentrés de cuivre pendant le processus d'affinage. De là, la notion de pureté ou d'appellation de cuivre vert utilisé par l'acheteur de concentré de cuivre que produirait Falco.

10 Concernant le volume de production, il conviendrait de préciser que l'entreprise occuperait la position de principal producteur de concentré de cuivre au Québec et non pas de premier producteur mondial, je suis désolée de cette erreur.

15 La police d'assurance, quant à la police d'assurance à laquelle souscirait Ressources Falco prévoit une couverture de 250 millions de dollars par sinistre. Toutefois, ce montant fera l'objet d'une réévaluation en collaboration avec l'assureur au moment de la souscription. Cette réévaluation aura pour objectif d'adapter la couverture aux risques spécifiques identifiés puis d'assurer une protection complète contre les éventuels dommages.

20 Finalement, j'avais une réponse pour Investissement Québec qui détient huit pour cent du capital-actions de Ressources Falco. Ça équivalait à peu près à 8 millions 544 à la fermeture du marché hier soir. Et par ailleurs, à ce jour, Ressources Falco n'a pas reçu de prêts ou de subventions gouvernementales matériels.

25 On avait aussi, on nous avait demandé des intrants, est-ce que vous voulez que je vous dise qu'est-ce qu'on pourrait fournir sur les intrants?

LE PRÉSIDENT :

De façon globale parce que la liste peut être assez exhaustive.

30 **M^{me} HÉLÈNE CARTIER :**

Non, on l'a préparé d'une façon... j'ai peut-être une dizaine de lignes.

LE PRÉSIDENT :

35 Allez-y.

M^{me} HÉLÈNE CARTIER :

40 Quantité de matériel granulaire, quantité de béton, quantité de structure d'acier, nombre

d'équipements mécaniques fixes mobiles, information par rapport aux équipements et matériaux de ventilation, quantité de tuyaux, nombre d'équipements électriques, quantité de câbles, étagère à câbles électriques, quantité de panneaux architecturaux consommables à la mine, consommables réactifs, gaz naturel, diesel.

5

Ça vous convient?

LE PRÉSIDENT :

10

Ça nous convient, oui.

M^{me} HÉLÈNE CARTIER :

15

Parfait, merci.

LE PRÉSIDENT :

20

Ensuite, aux personnes-ressources, je vais commencer par vous, madame Gagnon. Est-ce qu'il y a des questions ou des documents que vous avez déposés ou des questions pour lesquelles vous vouliez un temps de réflexion?

M^{me} ALYSON GAGNON :

25

Bonjour, monsieur le président. Je tiens à mentionner que nous avons fait le dépôt des OAR finaux qui ont été envoyés au promoteur le 15 août dernier. Nous avons aussi déposé la nouvelle Directive 019.

30

Je tenais aussi à faire une rectification. Hier, il a été mentionné qu'il y avait des consultations qui étaient à venir. En fait, la consultation a déjà eu lieu, c'est l'Association minière du Québec qui a été consultée pour la nouvelle Directive 019.

35

Pour ce qui est du contrôle, il y avait une question qui a été posée hier à cet effet, à savoir si le contrôle s'annonçait avant de faire des inspections. Ça va dépendre du type d'inspection, donc on peut avoir des inspections générales annuelles, il pourrait y avoir des inspections de suivi de manquement, donc il n'est pas requis au contrôle de s'annoncer avant, ça va dépendre de la situation.

40

Sinon, je voulais faire un suivi par rapport à la question sur la recherche de cas où un sinistre aurait engendré des coûts supérieurs aux garanties financières, nous allons vous revenir dans les 48 heures par écrit. Merci.

LE PRÉSIDENT :

Merci, madame. – La Ville de Rouyn?

5 **M^{me} JOSÉE BANVILLE :**

Monsieur le président, Josée Banville, Ville de Rouyn-Noranda. Nous n'avons pas de document à déposer ni de précision.

10 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, madame. – Le MSP?

15 **M^{me} DANIELLE GUIMOND :**

Bonjour, Danielle Guimond, MSP. On n'a pas de document à déposer aujourd'hui. Et en lien avec la question posée avec les conclusions des projets de recherche sur les risques sismiques naturels, je n'ai toujours pas eu de réponse, donc un délai supplémentaire pour y répondre adéquatement.

20 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien, madame. Merci. – MSSS?

25 **M. STÉPHANE BESSETTE :**

Bonjour, monsieur le président. Stéphane Bessette pour le MSSS. Je peux vous apporter des précisions en lien avec la question sur la biodisponibilité de l'arsenic, mais je ne sais pas si c'est maintenant que vous voulez qu'on aborde le sujet ou peut-être si vous reprenez la question plus tard.

30 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que la réponse est courte?

35 **M. STÉPHANE BESSETTE :**

Quand même assez courte, mais...

40 **LE PRÉSIDENT :**

Allez-y.

M. STÉPHANE BESSETTE :

5 OK, parfait. Bien, au fond, ce qui ressort, c'est que -- puis on pourra vous déposer des sources d'informations supplémentaires si vous voulez -- pour le moment, ce qu'on peut en dire, c'est que la biodisponibilité de l'arsenic par inhalation est d'environ 60 % pour l'arsenic inorganique, ce qui... Dans les scénarios, pour le moment, si on regarde, ce qui est émis par les minières ou par la fonderie, c'est majoritairement de l'arsenic inorganique, donc on peut supposer que ce serait, dans ce cas-ci, de l'arsenic inorganique.

10 Et puis pour l'ingestion, bien la biodisponibilité de l'arsenic est très élevée, est un peu plus élevée, émet plutôt sous forme d'arséniate et d'arsénite. Donc, ce qu'il serait pertinent d'avoir comme information pour pouvoir vous donner plus de précisions, ça serait les différentes spéciations d'arsenic qu'on est susceptible de retrouver dans le concentré ou dans les opérations du projet Horne 5.

15 Et puis sur la biodisponibilité de l'arsenic organique, bien je pense que ça serait non pertinent ici d'aborder la question.

LE PRÉSIDENT :

20 Pour la question de la voie [*Indiscernable*], je comprends donc que l'arsenic qui est déposé au sol peut être capté par les racines, par voie racinaire pour les plantes, et éventuellement, entrer dans la chaîne alimentaire?

M. STÉPHANE BESSETTE :

25 Oui, mais de manière générale, si on regarde puis là, ça, c'est un autre sujet, là, la question des denrées comestibles. Ce que je peux vous dire, c'est que nous, on s'est intéressé au fait qu'il y a quand même beaucoup de cueilleurs de bleuets dans le secteur. On parlait du secteur du mont Powell. Il y a des secteurs sur des caps rocheux où on voit quand même qu'il y a beaucoup de bleuets qui poussent, il y a beaucoup de gens quand même relativement qui vont en cueillir.

30 Donc, nous, ce qu'on a fait, c'est qu'on a échantillonné -- puis ça, on parle de travaux préliminaires, mais je peux quand même vous donner les résultats -- on a échantillonné des bleuets qu'on a fait analyser. On a eu une entente avec le laboratoire du MAPAQ, du ministère de l'Alimentation et des Pêches et puis au fond, on a pris des bleuets sans les nettoyer, dans le sens qu'on a supposé que les gens habituellement qui vont cueillir leurs bleuets vont les ingérer sans les nettoyer, et puis c'est ça qu'on a fait analyser.

40 Puis on s'est fait un autre groupe -- on va dire -- de bleuets dans une zone qui n'est pas affectée par des activités industrielles qui était au mont Chaudron, à 50 kilomètres à peu près au sud de

Rouyn-Noranda. Et puis ce qu'on a observé, c'est qu'il y avait une différence de contamination entre les deux types de bleuets, mais le niveau de contamination n'était pas suffisant pour que ça pose un enjeu de santé publique et puis qu'on atteigne les seuils de comestibilité de Santé Canada.

5 Ça, c'est au niveau des bleuets, voulez-vous que je continue?

LE PRÉSIDENT :

10 Non, ça va. Par contre, juste une question de clarification, les bleuets qui ont été cueillis au mont Powell, est-ce que vous vous êtes assuré, j'imagine que c'était dans des conditions météorologiques similaires, c'est-à-dire qu'il ne venait pas d'avoir une grosse averse parce que je présume que si vous les avez analysés, le dépôt comme tel peut constituer une source?

15 **M. STÉPHANE BESSETTE :**

 Ça, cette variable-là pourrait constituer une source, mais là, le mont Powell, on a supposé que c'était un milieu qui était non affecté par les émissions atmosphériques.

20 **LE PRÉSIDENT :**

 Ah, d'accord.

25 **M. STÉPHANE BESSETTE :**

 Donc, l'idée, c'était d'avoir les bleuets les moins contaminés possibles et de les comparer avec le... et on va se le dire, le secteur du mont Powell, c'est un secteur où les concentrations de métaux dans les sols sont beaucoup plus élevées que ce qu'on peut retrouver dans les différents quartiers urbains de la ville de Rouyn.

30 Je peux vous donner juste quelques chiffres pour vous montrer à quel point c'est contaminé. On parle ici d'à peu près 3000 à 4000, des fois 5000 parties par million de plomb. On parle d'environ 300 parties par million d'arsenic puis on parle d'à peu près 50 à 70 parties par million de calcium.

35 **LE PRÉSIDENT :**

 Merci. – Alors, je continue le tour, le MAMH?

40 **M^{me} VANESSA CONNELLY-LAMOTHE :**

 Vanessa Connelly-Lamothe, ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. Aucun

document à déposer.

LE PRÉSIDENT :

5 Merci, madame. – Et le MRNF?

M^{me} SOPHIE TURCOTTE :

10 Oui, bonjour monsieur le président. Sophie Turcotte du MRNF. On a déposé quelques documents. Donc, tel que convenu à la séance du 27 août, la présentation de monsieur Douheret a été redéposée avec les références demandées qui ont été ajoutées.

15 Au niveau de la question sur la concertation intergouvernementale en lien avec les boums miniers, je crois de madame, pour s'assurer que des actions sont prises ou mises en place pour des enjeux de main-d'oeuvre logements entre autres, bien le MRNF a déposé le rapport suivant, c'est l'Estimation des besoins de main-d'oeuvre du secteur minier au Québec 2023-2028 avec tendance 2033. C'est un rapport qui a été produit par le Comité sectoriel de main-d'oeuvre de l'industrie des mines et l'Institut national des mines, l'INMQ, en collaboration avec le MRNF.

20 Aussi, on a produit une réponse pour la question qui est imputable après la cessation des activités minières et des travaux de restauration, des conséquences liées à des activités sismiques induites et le niveau de preuve que cela prendrait, je ne sais pas si vous voulez que j'élabore plus sur la question?

25 **LE PRÉSIDENT :**

 Ce n'est pas nécessaire.

30 **M^{me} SOPHIE TURCOTTE :**

 Ce n'est pas nécessaire. Puis pour le volet des claims miniers, je peux vous confirmer qu'au 20 août 2024, il y avait 43 298 *claims* miniers actifs en Abitibi-Témiscamingue sur les 354 579 actifs du Québec.

35 À cela, on peut ajouter 45 boums miniers aussi en activité qui sont actifs en Abitibi-Témiscamingue et 61 concessions minières. On a déposé un tableau support sur ces statistiques des *claims* par région qui sont regroupés depuis 2008 pour chacune des régions du Québec.

40

LE PRÉSIDENT :

J'aurais bien aimé faire le calcul mental très rapidement, mais c'est très difficile. Le rapport de claims miniers en Abitibi par rapport au Québec, c'est quel pourcentage donc?

5

M^{me} SOPHIE TURCOTTE :

Bien, on parle de 43 000 sur 355 000, mais on est deuxième, on est deuxième, dans le fond, c'est la deuxième région, si on peut dire, la majorité des claims sont dans le nord du Québec.

10

LE PRÉSIDENT :

Mais le pourcentage? En tout cas, si vous pouvez me revenir avec le pourcentage, sinon, je le calculerai.

15

M^{me} SOPHIE TURCOTTE :

Environ 12 %.

20

LE PRÉSIDENT :

10 %?

25

M^{me} SOPHIE TURCOTTE :

10, 12.

30

LE PRÉSIDENT :

10, 12, merci.

35

INTERVENANT NON IDENTIFIÉ :

Plus 12.

40

LE PRÉSIDENT :

Qui est-ce qui parle?

M^{me} SOPHIE TURCOTTE :

Je ne sais pas qui est-ce qui parle, mais on me confirme 12 à l'écran, merci.

5 **LE PRÉSIDENT :**

OK. Alors, j'appelle immédiatement monsieur Alexandre Richard. Ah, on a changé. Écoutez, je pense que le registre se met à jour, alors peut-être en attendant la mise à jour du registre, je vais demander à madame Cartier de nous présenter la première capsule qui touche le choix du site pour les installations de gestion des résidus miniers et l'impact potentiel sur la prise d'eau potable du lac Dufault.

Et j'annonce immédiatement que le registre est fermé, merci.

15 **M^{me} HÉLÈNE CARTIER :**

Alors merci, monsieur le président.

Alors, monsieur le président, avant d'aller plus en détail dans la sélection, je voudrais vous parler de la stratégie derrière un peu, la stratégie de gestion de l'eau puis des résidus qui favorise la protection de l'eau qui a animé... qui sous-tend, en fait, le processus de sélection de sites.

Donc, pour la gestion de l'eau, le premier élément, c'était de protéger les eaux du milieu récepteur puis de maximiser la récupération et la réutilisation de l'eau pour minimiser le prélèvement d'eau fraîche. On est arrivé en optimisant le processus à un taux de réutilisation de plus de 95 %.

Et de la même façon, la gestion des résidus a été pensée dans le même objectif, c'est-à-dire qu'on a tenté de réduire l'entreposage en surface en valorisant les résidus à la fois dans le remblai en pâte et dans l'entreposage souterrain dans les anciennes ouvertures de la mine Horne, notamment. Donc, on a plus de 50 % des résidus qui retournent sous terre, donc c'est vraiment seulement l'excédent qui va en surface.

On a donc aussi, on avait comme priorité de choisir -- je l'ai déjà dit -- des sites, de faire la sélection dans un ensemble de sites déjà perturbés et de privilégier le transport hydraulique pour les résidus épaissis, donc qui sont acheminés par conduites.

Alors, je vais donner la parole à monsieur Duclos qui a une petite présentation pour vraiment vous présenter le processus de sélection de sites qui suit une méthodologie qui a été développée il y a déjà plusieurs années et qui est couramment utilisée.

40

M. MARTIN DUCLOS :

5 Merci, madame Cartier. Monsieur le président, monsieur le commissaire, madame la commissaire. Peut-être juste pour compléter un petit peu ce que madame Cartier vient de présenter, cette étape-là était ce qu'on a appelé une sélection stratégique, c'est-à-dire pour définir les éléments de base qui viseraient ensuite de ça à nourrir l'étude de sélection de sites.

10 Les grands éléments, sans vouloir les répéter, le transport hydraulique bien sûr. On voulait maximiser aussi l'utilisation des RCP, c'est-à-dire des résidus de concentré de pyrite dans les remblais, donc afin d'en minimiser l'entreposage en surface. On voulait également viser à entreposer nos résidus miniers sur un seul site, c'est-à-dire que les RCP, les RFP sur un seul site plutôt que de viser à deux endroits différents. Et comme madame Cartier vient de le dire aussi, maximiser l'utilisation du remblai, mais maximiser également l'utilisation du remblai dans des ouvertures existantes.

15 Donc, suite à cette évaluation stratégique là, on a vraiment, nos experts, je dirais, ont vraiment fait une étude de sélection de sites qui était basée sur une méthodologie existante, c'est-à-dire la méthodologie du guide sur l'évaluation des solutions de rechange pour l'entreposage des déchets miniers d'Environnement Canada. Je viens de le dire, c'est une équipe multidisciplinaire qui a réalisé cette étude-là.

20 Les critères de base qui ont été établis. D'abord, la distance du site, on vient de parler d'utiliser une méthodologie hydraulique pour apporter nos résidus miniers vers le site, donc la distance est importante. La première étape, on a regardé un rayon de dix kilomètres, on l'a élargi par la suite à 15 kilomètres puis finalement, à 20 kilomètres lors de la mise à jour.

25 Le deuxième critère de base était bien sûr la capacité, on avait besoin d'une capacité suffisante pour entreposer la quantité de résidus qui seraient produits.

30 Ensuite, un troisième critère était d'éviter la zone urbaine de Rouyn-Noranda. Par exemple, pour le transport des résidus miniers, ne pas faire passer des conduites en périphérie immédiate ou en zone urbaine de Rouyn-Noranda, donc tout le secteur sud a été évité.

35 Finalement, comme madame Cartier l'a précisé tout à l'heure, prioriser des sites déjà perturbés. Lors de l'étude de sélection de sites, 11 sites ont été étudiés. Trois autres sites avaient été considérés, mais ont été non intégrés dans l'étude. Si jamais vous voulez plus de détails, j'en ai, je pourrai vous en donner. Sinon, les 11 sites ont été étudiés et la finalité de ce rapport ou la conclusion ont été qu'en fonction de l'analyse multicritères, le site numéro 7, il s'agit du site Norbec, a été sélectionné comme le meilleur choix possible pour l'installation de gestion des résidus miniers, c'est le site qu'on a visité d'ailleurs hier.

40

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup.

5 **M^{me} HÉLÈNE CARTIER :**

Ce n'est pas terminé, monsieur.

10 **LE PRÉSIDENT :**

Ah, je vous rappelle que c'est maximum cinq minutes.

15 **M. MARTIN DUCLOS :**

Maximum cinq minutes, d'accord.

20 Les critères de présélection, je ne vais pas tous les énumérer justement pour rester dans le temps, mais juste spécifier qu'on a vraiment utilisé des critères qui visaient à éviter les sites qui étaient à l'intérieur des aires de protection de l'eau potable ou pouvant avoir un impact direct sur le lac Dufault.

25 Donc, on visait à avoir des sites qui étaient distancés d'au moins deux kilomètres au plus du lac Dufault. Éviter les eskers, éviter également la traverse de la rivière Kinojévis. Cette présélection-là en fonction des 11 sites qu'on avait d'abord sélectionnés nous a menés à une sélection de cinq sites pour l'évaluation subséquente. Donc, voici la localisation des cinq sites présélectionnés en fonction de Rouyn-Noranda ou de la localisation du site industriel et du lac Dufault.

30 Maintenant, les critères d'évaluation. Telle que définie dans le guide dont je vous ai mentionné un petit peu plus tôt, la pondération par critères visant les aspects environnementaux, sociaux, techniques et économiques va comme suit : 6 pour le volet environnemental, 3 pour le volet social et 3 pour le volet technique et 1.5 pour le volet économique. C'est vraiment la pondération recommandée par le guide.

35 Je vous ai mis à la droite certains indicateurs spécifiques visant vraiment la protection de l'eau qui ont été intégrés dans l'évaluation. L'emplacement par rapport au bassin versant du lac Dufault, l'emplacement par rapport au bassin versant du lac Dupras, la distance par rapport au lac Dufault, distance des lignes de résidus par rapport au lac Dufault, longueur des lignes dans le bassin versant du lac Dufault, connectivité hydraulique avec le lac Dupras, la distance d'une prise d'eau potable qui alimenterait plus de 20 personnes et la distance par rapport à ou aux aires de protection d'eau souterraine de la ville de Rouyn-Noranda.

40

C'est vraiment ces critères-là, il y a une multitude d'autres critères, mais ceux-là visaient plus spécifiquement la question de l'eau.

5 La résultante au niveau de l'évaluation comparative -- ah, peut-être juste vous spécifier un petit élément technique aussi. Afin de s'assurer de la bonne réponse de notre grille d'évaluation -- de la grille d'évaluation des experts plutôt, une analyse de sensibilité sur la pondération a été réalisée avec un correctif sur les différents facteurs de pondération. Par exemple, un des éléments de sensibilité, on a inversé par exemple l'aspect environnemental avec l'aspect économique sur sa pondération. Donc, l'aspect environnemental avait 1.5 et l'aspect économique 6, par exemple, afin de s'assurer que la

10 la résultante, le résultat qu'on a obtenu dans tous les cas était le même.

La résultante, vous la voyez à l'écran, c'est que le site numéro 7 s'est démarqué sur l'ensemble des critères et donc, l'analyse de sélection de sites a défini que le site numéro 7, le site de l'ancienne mine Norbec était le meilleur site pour le projet Horne 5.

15 **LE PRÉSIDENT :**

Ça va, terminé? Merci. Peut-être une question de précision. Évidemment, on voit bien que la pondération pour l'aspect environnemental, c'est presque 50 % de la pondération, c'est 6 sur 13.5. Vous avez indiqué que vous avez cherché parmi les critères des sites qui sont déjà perturbés et on se posait la question, est-ce que vous avez utilisé un critère de site perturbé et abandonné? Parce qu'au fond, le site que vous avez retenu n'est pas abandonné.

20 **M^{me} HÉLÈNE CARTIER :**

Non, nous n'avons pas cherché si c'était un site orphelin ou pas orphelin. On a regardé l'ensemble des sites pour vraiment essayer d'avoir le plus de choix possible aussi à mettre dans notre grille d'évaluation.

25 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que le ministère, le MRNF estime que dans un cas comme celui-ci, on aurait eu avantage d'aller chercher un site orphelin ou à prioriser un site orphelin?

30 **M^{me} SOPHIE TURCOTTE :**

On n'a pas de ligne directrice sur la priorisation, mettons, des sites orphelins versus un autre site. On s'entend qu'ils avaient leurs critères, c'est déjà arrivé que des sites orphelins soient utilisés pour des projets miniers en cours, on en a en ce moment qui se déroulent.

5 Mais dans le cas de Norbec, ce n'est pas un site qui est restauré non plus, c'est un site qui draine acide, que la compagnie s'occupe en faisant du traitement d'eau, mais ils n'ont pas complété la restauration. Donc, pour nous, on voit ça aussi d'un bon oeil qu'une compagnie minière vienne prendre en charge ce site-là avec un nouveau parc puis en bout de ligne, eux aussi, ils vont avoir à le restaurer, ça fait que c'est comme un passif d'une compagnie minière que Falco va chercher avec son projet de parc.

LE PRÉSIDENT :

10 Merci, madame.

M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :

15 Je me demandais seulement, dans les 11 sites que vous avez regardés, est-ce qu'il y en avait des sites orphelins là-dedans ou?

M. MARTIN DUCLOS :

20 Oui, il y a un site orphelin, en fait, que madame Turcotte connaît bien, c'est le site Aldermac, le site numéro 11. Il y avait aussi également un autre site fortement impacté, mais qui n'est pas orphelin, c'est le site numéro 5 qui est le site de l'ancienne mine Waite Amulet. On est allé tout près en autobus hier, c'est l'endroit où on est allé se virer avec l'autobus. Donc, il y avait ces deux autres sites-là.

25 Il y a d'autres sites qui sont un peu impactés ou faiblement impactés par l'industrie minière, je pense entre autres au site numéro 3, mais ces trois sites-là, c'est les principaux sites impactés par l'industrie minière, le seul orphelin, le numéro 11.

M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :

30 D'accord, merci.

M^{me} SOPHIE TURCOTTE :

35 Est-ce que je peux apporter une petite rectification?

LE PRÉSIDENT :

40 Oui.

M^{me} SOPHIE TURCOTTE :

Waite Amulet est un site inscrit au passif environnemental.

5 **LE PRÉSIDENT :**

C'est bien, merci.

M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :

10

Par rapport au site Norbec, juste une petite question, ou peut-être que j'irais au ministère des Ressources naturelles, est-ce qu'on sait pourquoi le First Quantum n'a pas encore complété la restauration du site?

15 **M^{me} SOPHIE TURCOTTE :**

On a une petite idée. C'est un site dont les opérations minières se sont terminées avant 1995. 1995, c'est une date qui est importante dans la Loi sur les mines parce que c'est l'entrée en vigueur des obligations de restauration minière par le dépôt d'un plan de restauration.

20

Donc, la compagnie ayant fermée juste un peu avant 95, ce site-là n'était pas assujetti au dépôt d'un plan de restauration et d'une garantie financière, mais avec un article, l'article 232.11, on était capable de leur exiger quand même un plan de restauration et faire certains travaux, mais il n'y avait pas de garanties, mettons, associées à ça.

25

Donc, ils nous avaient déposé un plan, je ne pourrais pas dire la date, mais je sais qu'on l'a approuvé en 1998, un plan pour faire la restauration du site. Certains travaux ont été effectués, dans le sens qu'ils ont fait le nettoyage de l'ensemble du site, des infrastructures. Je ne sais pas si vous avez vu l'espèce de gros cap de roches quand vous êtes allé sur le site, tout ça, ça a été nettoyé. Ils avaient utilisé des stériles qui drainaient acide, je pense qu'ils ont nettoyé le cap de roches, ils ont fait les caractérisations de sols.

30

Mais il restait les parcs à résidus, dans le fond, ça fait qu'il y a deux parcs. Le parc numéro 1, ils ont fait un recouvrement de monocouche d'argile, je crois, qu'ils ont remis en végétation, mais ils n'ont pas fait de restauration sur le parc 2 encore. Ce qu'ils avaient soumis en 98, ils nous ont avisés en 2004 qu'ils trouvaient ça trop coûteux de faire ces travaux-là et ils ont préféré traiter de l'eau à la place.

35

M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :

40

Puis savez-vous il en resterait pour combien de temps à peu près, avez-vous une idée?

M^{me} SOPHIE TURCOTTE :

5 J'ai vu vaguement qu'il y avait eu un rapport dans les années 2000 qui parlait de 30 ans de traitement d'eau, mais je ne me suis pas... je n'ai pas approfondi le sujet. Mais on n'est comme jamais revenu pour insister pour qu'ils complètent la restauration, comme la compagnie était toujours là, ce n'est pas une compagnie qui était en difficulté financière puis qu'elle s'occupait bien du site, bien on a priorisé, mettons, les dossiers qu'on est capable d'aller chercher de la garantie financière puis des mines en exploitation.

10 **M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :**

D'accord, merci.

15 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, merci madame Cartier, merci monsieur Duclos, merci madame Turcotte. J'appelle maintenant monsieur Guy Trudel.

20 Un peu comme hier, je vous demanderais, selon les directives et les recommandations fortes et insistantes de notre technicien, de peser sur le bouton vert quand vous parlez, mais de repeser sur le rouge -- de nouveau sur le bouton pour qu'il soit rouge quand vous avez terminé. Merci.

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. GUY TRUDEL

25 **M. GUY TRUDEL :**

30 Bonjour monsieur le président, bonjour monsieur et madame les commissaires et les initiateurs et les experts. Premièrement, c'est la première fois que j'assiste à un BAPE et puis je trouve ça très impressionnant la qualité des personnes qui sont là et qui exposent, impressionnant, mais aussi intimidant par rapport à venir s'exposer devant vous. Mon nom est Guy Trudel, je suis résident citoyen, résident de la zone tampon.

35 À quelques reprises au cours de la séance, j'ai été un peu horripilé par rapport à la situation qu'en général, les personnes considèrent que cette zone est un dossier réglé et que c'est fait. J'ai beaucoup de difficulté à ce moment-là parce que le gouvernement nous a mentionné que personne ne serait obligé de partir et je comprends que des personnes soient septiques parce que moi aussi, je le suis. Mais personne ne sera obligé de partir, mais ils vont trouver le moyen de nous convaincre.

40

Sur ce point, personnellement, je ne suis pas encore convaincu. Donc, j'apportais cette information pour deux raisons; exprimer ma sensibilité au dépassement des normes et puis donner la raison même de ma question.

5 Hier, je suis allé à la visite, je me suis aperçu que je me retrouvais... ma maison se retrouvait à un endroit beaucoup plus près que qu'est-ce que je croyais. Moi, j'entendais le projet qui était au niveau du puits, là je réalise que le gisement, c'est en dessous de la fonderie vraiment et puis que ça donne un rapprochement plus de moitié, là, à place d'être à 1200 mètres, ça se retrouve à 565 mètres de ma maison puis ça, c'est le centre du gisement.

10 Au niveau des vibrations, ça m'apporte beaucoup d'inquiétude. Ma maison, j'ai agrandi ma maison par deux fois, à deux reprises; en 1996, j'ai assujetti une nouvelle fondation à une maison d'origine et puis en 2001, j'ai rajouté un autre agrandissement qui est assujetti à cette nouvelle fondation entre les deux autres fondations. Ça reste que ce n'est pas un monobloc. Les vibrations viennent me...
15 autant celles des explosions que je n'avais pas réalisé avant cette séance des sismiques induites qui encore ajoutent à cette crainte.

20 Donc, moi, je ne connais pas les conséquences que l'exploitant va avoir s'il y a des dépassements du 7.2 millimètres seconde ni même celles de cinq millimètres seconde, est-ce qu'on parle d'autorégulation, est-ce qu'on... de quelle façon que la mesure va être prise et ma sensibilité au dépassement de normes, elle est affectée déjà beaucoup beaucoup.

Donc, je ne sais pas si on peut répondre à cette question.

25 **LE PRÉSIDENT :**

Tout d'abord, madame Cartier, si jamais s'il y a des dépassements de normes, par exemple en termes de vibrations, est-ce que vous avez décidé si vous allez arrêter, faire un arrêt à vos opérations, c'est quoi les options que vous avez à l'heure actuelle s'il y a dépassement de normes?

30

M^{me} HÉLÈNE CARTIER :

35 Bien, en fait, les options, c'est de regarder qu'est-ce qu'il s'est passé, de comprendre puis d'ajuster la conception du sautage en fonction de ce qu'on va avoir vu qui s'est passé. Il va y avoir des capteurs sous terre en surface puis t'sais, je l'ai dit, mais je vais le répéter parce que je vous entends puis je comprends votre sensibilité, alors il va y avoir des capteurs puis au fur et à mesure... On commence avec des plus petits sautages, on commencer, au début, pour commencer à tester notre modèle puis à récolter de la donnée pour être capable d'ajuster au fur et à mesure si la roche... si le massif réagit comme on pense. Donc, au début, ça se fait progressivement puis on affine pour être
40 capable.

Mais s'il y a un événement qui se produit qui est différent ou -- là, je vais rajouter même d'autres choses -- dans nos procédures, on va avoir une vigie, c'est-à-dire qu'on ne vise pas le cinq, on vise plutôt le quatre à l'interne pour s'assurer de ne pas dépasser le cinq. Mais c'est un ensemble donc de mesures qui nous permettent d'agir ou de rétroagir pour éviter des dépassements.

5

LE PRÉSIDENT :

Reste quand même que la question que je vous ai posée, est-ce que ça peut aller jusqu'à l'arrêt des opérations ou des équipements?

10

M^{me} HÉLÈNE CARTIER :

Oui, ça pourrait aller jusqu'à l'arrêt des activités.

15

LE PRÉSIDENT :

Madame Meloche?

20

M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :

J'irais du côté du ministère de l'Environnement ou CMRN, mais probablement ministère de l'Environnement. S'il y a des dépassements comme ça, le ministère et le contrôle est au courant de ça, comment pourrait réagir le ministère?

25

M^{me} ALYSON GAGNON :

Alyson Gagnon, ministère de l'Environnement. Donc effectivement, selon la directive 019 sur l'industrie minière, on demande au promoteur de réaliser un suivi, donc ces données-là vont être transmises au ministère puis en cas de dépassement, il y a plusieurs méthodes que le contrôle environnemental peut mettre en place.

30

D'abord, il va vérifier avec l'initiateur s'il peut avoir un plan d'action pour un retour au respect des normes. Il peut y avoir des sanctions, des SAP qu'on appelle, des sanctions administratives pécuniaires, ou sinon, ça peut aller jusqu'au retrait d'une autorisation dans le pire des cas.

35

Mais j'aimerais apporter à la commission que les vibrations, ça reste toujours... Les niveaux vibratoires, ça reste un peu abstrait pour beaucoup de gens puis je vois qu'il y a beaucoup de personnes qui posent des questions à ce sujet-là puis l'initiateur, dans son résumé, a donné des exemples d'à quoi peut ressembler un niveau vibratoire de 12,7 ou de 7,1. Donc, j'inviterais les gens à aller regarder le tableau pour avoir une idée de quoi ça peut avoir l'air, je pense que ça pourrait être aidant.

40

M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :

Merci.

5 **LE PRÉSIDENT :**

Allez-y, madame Meloche.

10 **M^{me} GENEVIÈVE MELOCHE, COMMISSAIRE :**

Justement pour informer les citoyens, surtout les gens qui sont affectés comme monsieur, est-ce que vous envisagez d'avoir un système d'information en temps réel de tous ces sautages-là?

15 **M^{me} HÉLÈNE CARTIER :**

Oui, absolument, en fait, dans notre programme, notre plan d'intégrité. Parce que l'objectif, pour nous, quand même, c'est d'assurer l'intégrité à la fois des résidences, des infrastructures, des équipements.

20 Donc, la première chose qu'on propose dans notre plan, c'est l'inspection, c'est l'inventaire, donc c'est aller -- c'est à la volonté des gens -- mais aller chez les gens faire une inspection avec un expert. Ce n'est pas nous, c'est un expert qui fait une inspection extérieure, intérieure si la personne le désire. Il va y avoir un rapport d'inspection -- monsieur Duclos l'a déjà expliqué, mais ça me fait plaisir de répéter -- donc, le rapport d'inspection qui est donné au propriétaire, nous avons aussi une copie.

25 Puis en plus de ce programme-là, bien il y a un programme de suivi donc des équipements qui sont placés à la fois sous terre ou près des récepteurs sensibles. J'ai ici quelqu'un d'une firme qui fait ça, qui monte des programmes de suivi, donc qui participe au développement de ce programme-là.

30 Mais il y a aussi un plan de communication avec des données qui vont... ça arrive très très rapidement que les données sont disponibles. Quand on a fait notre atelier au mois de juillet, la firme de Sovdevi était là puis ils nous ont montré, ils montraient aux gens comment ça va vite une fois que la donnée est arrivée, ça peut être envoyé très très rapidement, on les a. Donc, il y a un programme de communication, mais tout ce programme-là, on veut le faire avec la communauté.

35 Puis monsieur Trudel, je vais retenir votre nom, mais ça serait vraiment intéressant que vous participiez dans ce groupe de discussion pour arriver à élaborer avec nous un programme qui répond à vos besoins puis que ce ne soit pas nous autres qui décidons comment on doit communiquer avec les gens, comment ça doit se faire.

40

5 Puis on a d'autres idées, on s'est dit que c'est important que les gens viennent voir comment ça se passe peut-être sous terre, comment on fait les choses, leur faire un autre atelier vibration, bruit sonore comme on a fait, t'sais, peut-être qu'on le fait localement pour les gens du quartier. Ça fait que des idées, on en a, puis on veut mettre ça en place avec les gens.

On a un exemple des activités, quelqu'un est allé le chercher, le fameux tableau que madame... est-ce que vous voulez que je vous lise simplement? C'est marqué...

10 **LE PRÉSIDENT :**

Allez-y.

M^{me} HÉLÈNE CARTIER :

15 Est-ce que vous voulez que je le mette à l'écran? C'est rapide.

LE PRÉSIDENT :

20 D'accord.

M^{me} HÉLÈNE CARTIER :

25 Oui. Alors, je vais juste le dire, marcher, ça correspond à un niveau vibratoire de 0.8 millimètre par seconde. Là, nous, on parle de cinq millimètres par seconde comme limite, sauter c'est 7.1, fermer une porte 12,7, ça se compare à un niveau vibratoire d'environ 12.7 et clouer c'est 22.4. Donc, les sautages, en fait, la norme est à 12.7, mais nous, on s'est donné une norme interne à cinq millimètres puis comme je l'ai dit tantôt, avec une vigie à 4.

30 Donc, ça vous donne une idée de l'intensité, mais on va refaire un autre atelier puis j'invite tout le monde à venir à un atelier vibratoire immersif sur les vibrations, j'invite tout le monde qui entend à participer à cet atelier-là. Puis il y a des écouteurs, on pouvait sentir, entendre les sons avec des différents niveaux, entendre le niveau des vibrations, c'est très instructif.

35 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. Monsieur Lessard?

M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :

40 Oui, merci. J'en profiterais justement peut-être pour poser quelques questions un peu plus

approfondies sur votre programme justement, c'est bien votre engagement pour le programme d'inspection et d'indemnisation, c'est une bonne chose, on veut juste aller un peu plus loin.

5 Quand on parle par exemple que ça serait un inspecteur, un expert indépendant, il reste quand même la façon que ça serait choisi, est-ce que ça serait au choix du propriétaire ou avez-vous une idée là-dessus? Parce que je comprends l'idée, mais le chemin.

M^{me} HÉLÈNE CARTIER :

10 Moi, je pense que ce qu'on dit, ce qu'on propose, c'est que la méthode de choisir l'expert, on déciderait ça dans le groupe de discussion, que les gens nous feraient part de qu'est-ce qui les rend confortables, on n'est pas obligé de choisir les experts.

M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :

15 OK.

M^{me} HÉLÈNE CARTIER :

20 On pourrait décider ensemble qu'est-ce que c'est la méthode pour choisir les experts.

M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :

25 Donc, ce n'est pas votre intention que ce soit un expert qui soit choisi par vous, imposé dans le fond?

M^{me} HÉLÈNE CARTIER :

30 Absolument pas.

M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :

Mais vous allez défrayer les coûts?

35 **M^{me} HÉLÈNE CARTIER :**

On va défrayer les coûts.

40

M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :

5 OK. Ah, bien en même temps, j'en profite, je ne sais pas si ça peut peut-être répondre à vos questions. L'inspection comme telle parce qu'il y a différents niveaux d'inspection, on peut faire une inspection, on va regarder, on va simplement regarder les solages puis tout ça, qu'est-ce que vous prévoyez? Est-ce que ça serait un niveau quand même -- je ne veux pas dire intrusif -- mais vous iriez à l'intérieur des bâtiments et tout ça ou?

M. MARTIN DUCLOS :

10 En fait, c'est toujours en fonction de la volonté du propriétaire, c'est-à-dire qu'on va définir avec lui d'abord la volonté; est-ce qu'il veut une inspection ou non, est-ce qu'il veut avoir une inspection intérieure et extérieure ou seulement extérieure. Et même à l'intérieur, s'il y a des limitations, des zones -- je ne sais pas -- un endroit, une chambre par exemple, il ne veut pas d'inspection, il n'y en aura pas. C'est vraiment, tout est défini avec le propriétaire.

15 L'inspection viserait bien entendu l'esthétisme, mais aussi le structural. Par exemple, je donne un exemple comme ça, au niveau du solage, si par exemple, il y a des fissures qui sont identifiées au moment de l'inspection, on pourrait proposer au propriétaire déjà d'installer un fissuromètre qui est un petit appareil qu'on installe et pouvoir voir déjà s'il y a du mouvement. Et c'est à son bénéfice parce que même préopération, on pourrait voir l'état actuel de la chose et s'il y a du mouvement sur son bâtiment.

M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :

20 OK. Et je pense que c'est hier que vous aviez mentionné, dans le fond, bon, si quelqu'un veut faire une réclamation, vous avez dit, il me semble, qu'en cas de doute, vous allez assumer la responsabilité, c'est ce que je comprends?

M. MARTIN DUCLOS :

25 Absolument.

M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :

30 La question que j'avais un peu, c'est qu'est-ce qu'un propriétaire doit faire pour vous semer le doute, je dirais, dans le fond? Parce qu'en termes d'expertise, vous savez comme moi -- moi, c'est sûr que j'ai ma tête de juriste, ça fait que j'y vais en termes de preuve, là -- je veux dire, des fois, prouver le lien de cause à effet, dans le fond de prouver que c'est les sautages qui auraient abîmé la structure, ça peut être difficile. Donc, qu'est-ce que vous allez exiger comme niveau de preuve?

M. MARTIN DUCLOS :

5 Bien, je peux donner un exemple. On a parlé hier de dommages esthétiques, donc par exemple une fissure dans du plâtre, ça ne veut pas dire que la structure est affectée, c'est vraiment très esthétique, c'est probable, ça arrive chez moi.

10 Par exemple, il y a eu des sautages, mais je dirais, t'sais, à titre d'exemple, il y a également eu des travaux de voirie dans la rue au même moment. Il y a un dommage esthétique, ce dommage-là n'était pas là lors de l'inspection, on le constate lors d'une visite chez le propriétaire, on n'est pas capable de démontrer si c'est les travaux de voirie ou si c'est nous, bien nous, on va compenser.

M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :

15 OK. Puis une dernière question, ça, c'est plus pour le périmètre. Je voyais dans votre document, bon, réaliser un inventaire de l'état des bâtiments, vous dites une inspection complète et indépendante de bâtiments du voisinage selon un périmètre à être précisé en consultation. Là, je me suis dit, bon, on est en consultation, donc j'imagine que c'est...

M^{me} HÉLÈNE CARTIER :

20 On veut dire en consultation avec les personnes visées et intéressées par ça. Et on a dit qu'en fait, s'il y a des gens... t'sais, on a déterminé ça, mais si quelqu'un nous arrive puis nous dit : « Moi, ma maison est vraiment plus loin, mais je suis inquiet puis j'aimerais ça », on ne va pas dire de ne pas faire l'inspection, on va inclure dans le groupe.

M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :

25 OK. J'avais vu qu'il y avait un kilomètre déjà qui était prévu, mais ça peut être plus que ça?

M^{me} HÉLÈNE CARTIER :

30 Bien, c'est parce qu'il fallait donner une indication, mais notre objectif, c'est... En fait, on a des gens des fois qui sont venus et qui nous ont dit justement : « Ma maison a été construite puis il y a des particularités puis ça m'inquiète », bien on est prêt à inclure ces personnes-là, ces résidences-là dans notre programme.

M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :

35 D'accord, merci.

40

LE PRÉSIDENT :

Merci, monsieur Lessard. — Madame Meloche?

5 **M^{me} GENEVIÈVE MELOCHE, COMMISSAIRE :**

Oui, j'aurais une question un peu technique sur les sautages. La durée, la fourchette de variation, vous parlez de cinq micromillimètres par seconde, c'est ça, c'est quoi la fourchette qui...

10 **M^{me} HÉLÈNE CARTIER :**

Bien, la fourchette, bien en fait, ça, c'est la norme de conception. Nous autres, on fait une conception pour ne pas dépasser cinq millimètres par seconde, mais si à chaque fois qu'on fait un sautage, on commence à voir que -- je ne sais pas -- par exemple, dans ce secteur-là, on s'approche du quatre, bien là, ça va forcer l'équipe de madame Brassard de réévaluer puis de se poser la question.

Ça fait que la fourchette, ça va être probablement de deux à trois, donc elle me dit que c'est entre deux et trois.

20 **M^{me} GENEVIÈVE MELOCHE, COMMISSAIRE :**

D'accord.

25 **M^{me} HÉLÈNE CARTIER :**

Mais madame Brassard, venez vous asseoir, s'il vous plaît. Je pense que c'est que je répète, j'aimerais mieux qu'elle parle. Parlez de la fourchette, s'il vous plaît, la durée.

30 **M^{me} JULIE BRASSARD :**

Bonjour tout le monde. Mon nom est Julie Brassard, je suis ingénieure minière de formation et la directrice des services techniques aux Ressources Falco.

35 En fait, je crois que vous voulez parler de durée. On va parler ici de plus petits sautages qu'on voit normalement dans les mines à ciel ouvert, je tiens à le préciser. On parle que ça serait de l'ordre de deux à trois secondes par sautage. Donc, on pourrait si par exemple, on voulait cibler deux endroits différents dans la mine, ce qui est important, c'est vraiment de s'assurer de les déplacer dans le temps pour ne pas augmenter le niveau vibratoire.

40 Donc, par exemple, ça pourrait représenter quelque chose total, une durée totale pourrait être aux

alentours de cinq secondes, ce qui se trouve à être trois fois moins qu'on peut voir dans certaines mines à ciel ouvert.

M^{me} GENEVIÈVE MELOCHE, COMMISSAIRE :

5

Merci beaucoup. Justement sur l'information que vous pourriez rendre accessible au public sur ces sautages-là en temps réel, est-ce que les absences de sautage pourraient être aussi envisagées pour une plus grande prévisibilité? Moi, si je veux prendre mes vacances, par exemple, je vais peut-être choisir une période où il y a moins de sautages pour être à la maison et je ne sais pas.

10

M^{me} JULIE BRASSARD :

Les sautages auront lieu deux fois par jour. Le sautage de production va avoir lieu à la fin de l'après-midi, on parle entre 15 h 30 et 16 h, je crois que ma collègue madame Cartier l'avait mentionné auparavant. Puis la même chose, les sautages qui auraient lieu de nuit seraient des beaucoup plus petits sautages de développement, donc on parle de deux périodes par jour.

15

M^{me} GENEVIÈVE MELOCHE, COMMISSAIRE :

20

365 jours par année?

M^{me} JULIE BRASSARD :

365 jours par année. Je voudrais préciser une information, les sautages de production, effectivement, vont avoir lieu seulement les jours de semaine, mais ceux de développement qui sont de plus petite ampleur auront lieu, dans le fond, toute la semaine, 365 jours.

25

M^{me} GENEVIÈVE MELOCHE, COMMISSAIRE :

30

365 jours par année.

M^{me} JULIE BRASSARD :

Oui, exactement.

35

M^{me} GENEVIÈVE MELOCHE, COMMISSAIRE :

Parfait, merci. J'enchaînerais avec des questions plus sur les impacts sociaux, psychosociaux dans le fond, des sautages. J'adresserais ma question au ministère, vous avez un expert, vous en avez fait mention hier, donc est-ce que vous pouvez un peu nous parler des exigences qui ont été formulées

40

en lien avec ces impacts psychosociaux là qui pourraient survenir en lien avec le stress que ça peut causer aux résidents de vivre des sautages comme ça?

M^{me} ALYSON GAGNON :

5

Alyson Gagnon, MELCCFP. Madame la commissaire, j'aimerais donner la parole à notre expert en ligne, monsieur Jérôme Bérubé-Gagnon.

M. JÉRÔME BÉRUBÉ-GAGNON :

10

Oui, bonjour. Pourriez-vous rappeler la question, s'il vous plaît?

M^{me} GENEVIÈVE MELOCHE, COMMISSAIRE :

15

J'aimerais savoir qu'est-ce qui est prévu dans la directive puis qu'est-ce qui est attendu de l'initiateur en lien avec les impacts psychosociaux? Comment vous pouvez apprécier, dans le fond, ce qui est attendu à cet égard-là comme mesures d'atténuation et de communication aussi?

M. JÉRÔME BÉRUBÉ-GAGNON :

20

Bien, dans la directive, c'est sûr qu'il est demandé à l'initiateur de faire une évaluation des impacts sociaux et psychosociaux de son projet, donc c'est un ensemble d'impacts qui peuvent être possibles. Par la suite, lorsqu'on évalue ça, bien on regarde effectivement les mesures d'atténuation qui sont proposées puis à l'étape de l'analyse sur l'acceptabilité environnementale du projet, on porte une appréciation à savoir si ces mesures-là sont adéquates, suffisantes puis permettront de limiter le plus possible les impacts négatifs qu'il pourrait y avoir.

25

Puis comme vous l'avez mentionné, on recommande aussi à l'initiateur d'amorcer ses démarches d'informations puis de consultation le plus tôt possible dans le processus, ça permet effectivement à l'initiateur de clarifier les préoccupations principales puis les enjeux qui ressortent par rapport à son projet.

30

Donc, on porte une attention particulière à la prise en compte de ces préoccupations-là qui est faite par l'initiateur et ça inclut également les préoccupations qui peuvent être exprimées par les citoyens, les intervenants lors des audiences du BAPE également, donc c'est l'ensemble de tout ça qui est évalué par la suite.

35

Je ne sais pas si ça répond à votre question?

40

M^{me} GENEVIÈVE MELOCHE, COMMISSAIRE :

Oui. J'aimerais avoir des exemples concrets de meilleures pratiques que vous pourriez proposer?

5 **M. JÉRÔME BÉRUBÉ-GAGNON :**

.
Bien, par rapport aux...

10 **M^{me} GENEVIÈVE MELOCHE, COMMISSAIRE :**

Par rapport justement à ce mécanisme d'informations là, vous devez avoir un répertoire de bonnes pratiques qui vous sont proposées dans les différents projets, est-ce qu'il y a des éléments qui pourraient être intéressants à retenir?

15 **M. JÉRÔME BÉRUBÉ-GAGNON :**

.
Oui, tout à fait. Donc, le ministère a un guide à l'intention des initiateurs sur les bonnes pratiques en matière de démarches d'informations puis de consultation dans le cadre de l'évaluation environnementale des projets, c'est un guide qui est public.

20
En termes de bonnes pratiques, c'est sûr que nous, il n'y a pas de recette qui peut être appliquée pour tous les projets, donc c'est vraiment à la fois à l'initiateur de déterminer en fonction du milieu dans lequel s'insère son projet les mesures qui pourraient être effectivement plus génériques qu'on voit pour plusieurs projets, mais aussi des mesures plus spécifiques.

25
Je pense que ça a été mentionné, ça peut être des programmes d'informations en continu, donc non seulement en phase de construction, mais également en phase d'exploitation, il peut y avoir des mesures d'informations en continu qui sont proposées, qui sont mises en place.

30
Je ne sais pas si j'ai des exemples plus concrets par rapport à ça, c'est assez varié, en fait, c'est tout ça qui est regardé à la prochaine étape de l'analyse d'acceptabilité environnementale du projet.

M^{me} GENEVIÈVE MELOCHE, COMMISSAIRE :

35
Je vous remercie beaucoup, ça répond à ma question, merci. Peut-être une dernière petite, je sais que le temps est serré. Pour le ministère de la Santé et des Services sociaux, on a parlé du stress, de l'anxiété qui était vécue par les résidents qui doivent subir ces situations-là. Est-ce que ça a été documenté en termes d'éco-anxiété, est-ce qu'il y a un lien à faire aussi avec l'anxiété, l'éco-anxiété, est-ce que ça rentre dans le même... est-ce qu'il y a des études qui englobent ça?

40

M. STÉPHANE BESSETTE :

5 Stéphane Bessette pour le ministère de la Santé. Je ne pourrai pas entrer au niveau de l'éco-anxiété de manière plus spécifique. Au fond, ce que je peux vous dire, c'est que dans la littérature scientifique, au fond, c'est documenté qu'à des niveaux aussi faibles, des vibrations d'un millimètre seconde, les gens peuvent considérer que l'effet de la vibration va être déplaisant.

10 Au fond, par la suite, est-ce que les gens, quels sont les effets psychologiques qui vont découler de cet effet déplaisant là, je ne peux pas m'avancer, il y a une grande variabilité, comme je vous ai dit hier, mais on peut s'attendre à ce que même si on est dans des sautages en dessous de cinq millimètres seconde, que ces sautages-là dérangent la population.

15 Donc, il ne faut pas sous-estimer cet aspect-là, mais là, après ça, le niveau de tolérance des individus, ça, il va varier en fonction de chaque ménage et même de chaque individu.

M^{me} GENEVIÈVE MELOCHE, COMMISSAIRE :

20 Merci. J'ai retrouvé mon idée, j'avais perdu mon idée, c'était sur la charge mentale. On évoquait de consulter encore les citoyens pour savoir comment communiquer avec eux, c'est très louable comme démarche, je tiens à le mentionner, mais on parle aussi dans les études de charge mentale de devoir s'impliquer, s'engager, il y a beaucoup d'investissement qui est demandé aux résidents puis ça peut créer une fatigue puis même un découragement.

25 Dans le fond, est-ce que vous avez documenté aussi ce genre de situation d'épuisement?

M. STÉPHANE BESSETTE :

30 Oui, la situation à Malartic a bien été documentée à cet effet-là. Ce qu'on entendait à un certain moment, c'était que les gens se sentaient un peu comme des rats de laboratoire, c'est-à-dire qu'ils étaient tannés d'être étudiés.

35 Il y a plusieurs plusieurs études qui ont été menées à Malartic, quand on les regarde, ça nous prépare, ça nous aide à mieux réfléchir pour d'autres situations, mais pour les gens qui le vivent, clairement qu'à un moment donné, il y a une charge mentale, il y a un épuisement qui est observable auprès de la population, là.

M^{me} GENEVIÈVE MELOCHE, COMMISSAIRE :

40 Merci. J'ai terminé.

LE PRÉSIDENT :

Merci, madame Meloche. – Toute petite question qui prend deux mots comme réponse, les deux, trois secondes à laquelle votre collègue a fait allusion, c'est pour quel pourcentage de sautage?

5

M^{me} JULIE BRASSARD :

C'est le nombre de temps d'un sautage régulier deux à trois secondes. On parle de deux à trois secondes, tous les sautages pourraient représenter à peu près cette durée-là.

10

LE PRÉSIDENT :

Donc, 100 %?

15

M^{me} JULIE BRASSARD :

Oui, je pourrais analyser plus en détail, mais ça va, dans le fond...

LE PRÉSIDENT :

20

En fait, je veux apprécier un peu la variabilité. Si vous me dites deux, trois, je ne veux pas savoir 3.5, mais mettons, c'est de 1 à 10 ou c'est autrement différent?

M^{me} JULIE BRASSARD :

25

Ce n'est pas dans cet ordre de grandeur là, on parle vraiment d'un ordre de grandeur qui va être inférieur à 5.

LE PRÉSIDENT :

30

D'accord, merci madame.

M^{me} JULIE BRASSARD :

35

Ça fait plaisir.

LE PRÉSIDENT :

40

Alors, je reviens vers vous, monsieur Trudel. On a fait un grand tour, mais vous avez quand même droit à une autre question si vous le souhaitez.

M. GUY TRUDEL :

Merci beaucoup pour ces réponses, je n'ai effectivement pas réussi à suivre toutes les réponses, je m'en confesse.

5

LE PRÉSIDENT :

Mais vous pouvez quand même... honnêtement, c'est sûr que ça fait une intensité d'informations en quelques minutes seulement, mais je pense que j'avais indiqué qu'il va y avoir des transcriptions, donc tout ce qui est dit en salle va être pris mot à mot et il y aura des documents qui seront... qui vont sortir d'ici une semaine. Donc, vous pourriez -- nous sommes à la séance, la quatrième, donc vous pourriez la parcourir, vous allez voir votre nom, vous allez voir les échanges par la suite.

10

M. GUY TRUDEL :

15

Hum, hum, merci.

LE PRÉSIDENT :

20

Puis vous avez le vidéo aussi.

M. GUY TRUDEL :

25

Oui. Ma deuxième question est un peu dans le même ordre aussi, par contre, il y a peut-être une portion qui a été répondue. Je me demande à quel point on pourrait être traité comme une compagnie au niveau des normes?

30

Quand une compagnie n'est pas capable de rentrer dans une norme, on lui redonne une exception, on augmente la norme en fonction de pouvoir la laisser opérer. Est-ce que ça serait possible d'étudier la sensibilité d'une population et puis d'ajuster la norme? Je ne sais pas, je ne dirais pas 20 fois, je ne dirais pas 15 fois, je ne dirais pas cinq fois, mais peut-être -- oui, peut-être que cinq fois, ça pourrait être acceptable, plus bas que la norme. C'est ma question.

LE PRÉSIDENT :

35

Je vais d'abord commencer par le ministère de la Santé. Est-ce qu'au cours des dernières années, au cours de l'histoire, il y a de très nombreuses normes qui ont été établies, que ce soit à l'échelle nationale ou internationale, est-ce que ces normes, au fur et à mesure que la science progressait, pouvaient être réduites ou augmentées?

40

M. STÉPHANE BESSETTE :

5 Stéphane Bessette pour le ministère de la Santé. Habituellement, les normes vont en diminuant la plupart du temps, à part pour certains exemples qui sont plutôt rares, mais dont je ne veux pas nécessairement traiter ici.

10 Mais la plupart du temps, on parle d'une norme qui va en étant révisée par la baisse parce qu'habituellement, la littérature scientifique tente à démontrer que finalement, la substance était plus toxique qu'on l'imaginait. Ça, c'est règle générale.

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

15 **M. STÉPHANE BESSETTE :**

20 Donc, juste pour terminer, pour les sautages, ce que je peux vous mentionner, c'est que c'est sûr qu'à Malartic, on parle d'une mine à ciel ouvert, j'ai de la misère à transposer le modèle avec de quelle manière on peut comparer la situation de Malartic avec une mine souterraine en ville ici.

25 Ce qu'on voit à Malartic, bon, il y a une mine souterraine. Le projet Odyssée, c'est un nouveau projet, mais en même temps, il est à deux, trois kilomètres de la ville, donc je ne pense pas que c'est une situation qui pourrait être utilisée en exemple.

30 Donc, sur ces aspects-là, juste pour vous dire que nous, ce qu'on a observé, c'est que la norme de 12,7 millimètres seconde était beaucoup plus élevée pour tenir... elle ne tient pas compte finalement suffisamment du niveau de dérangement qui peut être vécu par la population à des vitesses de vibration beaucoup plus faibles. Donc, c'est une recommandation qu'on avait faite dans le cadre de l'agrandissement du projet de la mine Canadian Malartic d'envisager la révision de la norme de 12,7 millimètres sur les sautages puis la norme aussi de suppression de 128 décibels linéaires.

LE PRÉSIDENT :

35 Quand est-ce que ça a été fait?

M. STÉPHANE BESSETTE :

40 Je vous dirais probablement autour de 2016. Je pourrai vous fournir...

LE PRÉSIDENT :

Non, ça va, je n'ai pas besoin du mois. Mais qu'est-ce que ça a donné comme résultat?

5 **M. STÉPHANE BESSETTE :**

Je vous dirais que pour le moment, à notre connaissance, ça n'a donné aucun résultat.

10 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. J'aurai d'autres questions, mais mon collègue insiste pour poser sa question, mais je reviendrai auprès du ministère de l'Environnement. – Allez-y.

15 **M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :**

Je voudrais aller justement au niveau du ministère de l'Environnement. Il y a une disposition de la loi justement dans la Loi sur la qualité de l'environnement, l'article 26 qui donne une possibilité au ministre. Je peux peut-être la lire, cette disposition-là dit :

20 « *Le ministre peut, s'il l'estime nécessaire, prescrire dans une autorisation toute norme ou toute condition, restriction, interdiction différentes de celles prescrites par règlement du gouvernement pour l'un des motifs suivants* »

Puis on a :

25 « *Il juge que celles qui sont applicables sont insuffisantes pour respecter les capacités de support du milieu ou il juge que celles qui sont applicables sont insuffisantes pour assurer la santé, la sécurité, le bien-être ou le confort de l'être humain pour protéger les autres espèces vivantes, pour éviter de porter atteinte aux biens.* »

30 Bon, est-ce que c'est quelque chose, une disposition, exemple dans des cas comme ça, qui pourrait être évaluée s'il y avait lieu d'appliquer cette disposition-là?

35 **M^{me} ALYSON GAGNON :**

Alyson Gagnon, ministère de l'Environnement. Effectivement, dans le cadre de la procédure, il est possible que si c'est jugé nécessaire, on puisse demander des engagements à l'initiateur ou en fait, poser des conditions dans le décret pour aller au-delà des normes ou aller avec une norme plus stricte.

40 J'aimerais quand même rappeler que la norme de la Directive 019 de 12.7 millimètres par

seconde, le promoteur l'a montré dans le tableau tout à l'heure, ça équivaut à la vibration de fermer une porte puis le promoteur a mentionné que les sautages devraient être autour de deux à trois millimètres par seconde. Donc, c'est juste pour remettre en perspective qu'on parle quand même... on est quand même loin de la norme.

5

LE PRÉSIDENT :

Je ne voudrais pas ici faire un débat parce que votre avis, votre approche est très réglementaire par rapport à l'avis du ministère de la Santé, il y a quand même une très grande divergence, donc je ne voudrais pas ici rentrer dans un débat s'il vous plaît. Chacun présente sa réponse et pour nous, c'est très satisfaisant et nous aurons la lourde tâche de faire l'arbitrage de tout ça, bien sûr.

10

Alors, voilà, ça répond, monsieur. Je vous remercie, monsieur Trudel.

15

M. GUY TRUDEL :

Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

20

Merci à vous d'avoir pris le courage, je ne sais pas si c'est un baptême pour vous et si c'était le cas, j'espère que c'était un beau baptême.

M. GUY TRUDEL :

25

Ce n'était pas tout à fait un baptême, ça fait à peu près un an et demi que je me pile dessus pour réussir à parler en public à cause des problèmes de la zone tampon.

LE PRÉSIDENT :

30

OK.

M. GUY TRUDEL :

35

Et ce n'est pas facile. Merci.

LE PRÉSIDENT :

40

Bon courage, au revoir. J'appelle maintenant madame Anne-Frédérique Perron.

M^{me} ANNE-FRÉDÉRIQUE PERRON

5 **M^{me} ANNE-FRÉDÉRIQUE PERRON :**

Bonjour.

10 **LE PRÉSIDENT :**

Bonjour, madame.

M^{me} ANNE-FRÉDÉRIQUE PERRON :

15 Je suis citoyenne de Rouyn depuis 2021. Dans le fond, mon conjoint des dernières années est originaire de Rouyn et après nos études universitaires, on a fait le choix de venir s'installer ici à Rouyn.

20 Je suis dans un domaine d'activité -- en fait, les deux deux, on est dans un domaine d'activités, deux domaines qui ne sont vraiment pas en lien avec l'industrie minière, je suis dans le domaine juridique pour ne pas le nommer, puis je me pose beaucoup de questions sur l'impact que peut avoir le projet Horne 5 sur l'attractivité d'une ville comme Rouyn.

25 Vous l'avez entendu depuis le début de la commission, monsieur le président, on a vraiment une grande pénurie de main-d'oeuvre présentement dans la ville. On tente de diverses façons de trouver du monde de l'extérieur qui veut venir travailler ici et force est de constater du discours qu'on reçoit du monde qu'on essaie de convaincre de venir ici présentement, bien les données sur la qualité de l'air qu'on a dû à la fonderie, c'est une des principales raisons pourquoi le monde ne veulent plus venir s'établir ici.

30 Puis aussi, il y a beaucoup de monde qui ne sont pas dans le secteur minier qui sont conscient du fait que oui, l'industrie minière dans une ville comme Rouyn, ça apporte des bons salaires pour une certaine partie de la population, mais la contrepartie de ça, c'est qu'il y a plein d'industries, de compagnies qui doivent augmenter leurs salaires pour rester compétitif à l'industrie minière.

35 Ça fait qu'on a plein de biens et de services qui sont plus chers dans une ville comme Rouyn et au final, pour des ménages qui ne sont pas reliés nécessairement... dont le revenu ne dépend pas de l'industrie minière, bien on a un pouvoir d'achat qui est diminué quand on fait le choix de s'établir à Rouyn comparativement à une autre ville au Québec.

40 Avec l'arrivée d'un projet comme Horne 5, on se dit que ces problèmes-là vont juste s'empirer. Il

va y avoir plus d'impacts environnementaux pour le monde. Justement les ménages qui ne sont pas en lien avec l'industrie minière, bien leur pouvoir d'achat va être diminué, leur qualité de vie aussi. Donc, ça va être encore plus difficile d'attirer du monde de l'extérieur ici.

5 Puis je parle beaucoup de monde de l'extérieur, mais l'attractivité, c'est aussi convaincre le monde qui est déjà ici de rester. On le sait, depuis les deux dernières années, il y a beaucoup de monde qui sont partis. Moi, j'ai des amis qui sont partis, j'ai du monde de ma belle-famille qui sont partis puis je ne vous cacherai pas que même moi, au niveau personnel, Horne 5 fait beaucoup partie ces temps-ci des discussions que j'ai dans mon couple.

10 La première journée, on avait une citoyenne qui nous disait justement qu'on connaît beaucoup les limites de toutes sortes d'affaires, mais notre limite à nous, citoyens, on la connaît-tu vraiment? Moi puis mon conjoint, on se demande si l'arrivée d'un deuxième projet minier en plein centre-ville n'est pas là, nous, notre limite, puis au renouvellement de notre hypothèque, on ne serait pas juste mieux de partir.

15 Donc, ma question, elle est surtout -- j'ai deux questions en lien avec ça, une première puis une sous-question, j'aimerais beaucoup les poser à la Ville et au promoteur, vous comprendrez. Donc, ma première, existe-t-il des données concernant l'impact prévu du projet sur l'attractivité de la main-d'oeuvre dans des domaines non reliés au secteur minier?

20

LE PRÉSIDENT :

Votre question est limpide, donc je vais commencer par la poser à madame Cartier puis ensuite, je demanderai l'avis à madame Banville de la Ville. Madame Cartier?

25

M^{me} HÉLÈNE CARTIER :

Bien, effectivement, je n'ai pas de donnée sur l'attractivité de la main-d'oeuvre par rapport au projet. Je vais continuer à réfléchir, mais il n'y a rien qui me vient en tête en termes de données.

30

LE PRÉSIDENT :

Très bien, peut-être que je vous reviendrai avec une autre question. Madame Banville?

35

M^{me} JOSÉE BANVILLE :

Josée Banville, Ville de Rouyn-Noranda. À notre connaissance, on n'a pas de données à ce niveau-là non plus.

40

LE PRÉSIDENT :

5 Mais est-ce que vous avez, à partir de l'expérience historique avec la présence de mines, des mines qui soient là, ensuite qui ferment, et caetera, est-ce que vous avez pu observer des relations que vous pouviez faire entre la présence d'une activité minière et la taille de la population de Rouyn-Noranda?

M^{me} JOSÉE BANVILLE :

10 Pour cette question-là, je vais passer la parole à ma collègue, madame Piuze.

M^{me} HÉLÈNE PIUZE :

15 Bien, vous avez raison, la question de l'attractivité, par exemple à la Ville de Rouyn-Noranda dans les dernières années a été abordée au niveau des élus, donc c'est certain, avec le projet de la qualité de l'air, c'est sûr que c'est un enjeu qui a été soulevé de la part de nos élus. La Ville de Rouyn-Noranda travaille justement tout à ce programme-là d'attractivité. Elle travaillait aussi avec les partenaires, on avait parlé beaucoup de l'U4, le Cégep et les instances d'institutions aussi.

20 Donc, je n'ai pas la réponse à vous fournir, par contre, c'est un enjeu qui était préoccupant pour la Ville de Rouyn-Noranda sur lesquels justement avec le ministère des Affaires municipales avec lequel on travaille en lien aussi pour investir des sommes et favoriser et bien faire valoir la Ville de Rouyn-Noranda, la faire rayonner. Parce qu'on sait, dans les médias dans les dernières années, ça n'a pas été... ce n'est pas comme ça qu'on veut faire vendre notre ville, vous avez effectivement raison, donc c'est un enjeu qui nous préoccupe à la Ville de Rouyn-Noranda.

30 C'est sûr et certain que vous comprenez que cette donnée-là est très large, donc la Ville de Rouyn-Noranda a prévu déposer un mémoire et c'est forcément quelque chose qui va être abordé dans le mémoire de la Ville de Rouyn-Noranda.

LE PRÉSIDENT :

35 Merci, madame. Je demanderais au MAMH s'il y a une place dans la réflexion du ministère par rapport à un enjeu comme celui-ci?

M^{me} VANESSA CONNELLY-LAMOTHE :

40 Vanessa Connelly-Lamothe, ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. En amont d'un projet, il n'y a pas de réflexion. Comme madame Piuze vient de le mentionner, dans le cadre du plan d'action gouvernemental pour soutenir Rouyn-Noranda dans le dossier de la fonderie Horne, le

ministère a prévu donner une aide financière à la Ville pour les aider avec la notion d'attraction, mais on est au début des balbutiements, des discussions avec la Ville à ce niveau-là.

LE PRÉSIDENT :

5

Et est-ce que ça a été observé quelque part au Québec?

M^{me} VANESSA CONNELLY-LAMOTHE :

10

À ma connaissance, non.

LE PRÉSIDENT :

15

Et pour vous, au MRNF, est-ce que c'est quelque chose qui vous préoccupe, est-ce que ça a été observé ailleurs au Québec? Il faut dire que le cas de Rouyn, c'est quand même exceptionnel, là.

M^{me} SOPHIE TURCOTTE :

20

Vous parlez du niveau de l'attractivité?

LE PRÉSIDENT :

Oui, tout à fait.

25

M^{me} SOPHIE TURCOTTE :

Ce n'est pas quelque chose -- en tout cas, du côté des mines, je pense, qui est regardé. Je ne sais pas peut-être au niveau du secteur...

30

LE PRÉSIDENT :

C'est-à-dire que dans le cas ici, c'est un peu plus complexe qu'une mine, ce n'est pas juste une mine, c'est des conditions qui se complètent qui font en sorte que les personnes peuvent sentir leur qualité de vie diminuée.

35

M^{me} SOPHIE TURCOTTE :

À ma connaissance, comme ma collègue voisine, je ne crois pas. Je peux quand même faire des vérifications.

40

LE PRÉSIDENT :

Je ne peux pas aller plus loin que ça. Est-ce que vous avez une autre question?

5 **M^{me} HÉLÈNE CARTIER :**

Excusez-moi

LE PRÉSIDENT :

10

C'est correct, si vous avez un complément d'informations, allez-y, madame.

M^{me} HÉLÈNE CARTIER :

15

On a quand même réfléchi un peu puis c'est quelque chose qui nous tenait à coeur, on l'avait mis dans nos engagements, de participer à l'attractivité de la ville. Toute l'équipe à Rouyn, notre équipe est ici à Rouyn, alors ça leur tient à coeur.

20

Mais ce que je voulais dire, c'est que d'une part, bien les emplois dans l'industrie, c'est direct, c'est 1 pour 1 direct indirect, donc ça veut dire que ce n'est pas juste des emplois qui sont liés directement à l'industrie, mais on a des retombées qui vont aussi dans les emplois indirects.

25

Mais il y a aussi toutes les opportunités de participer à la zone d'innovation minière, de participer... On a déjà travaillé, à la SPI, à la séance d'informations, il y a quelqu'un qui nous a proposé de faire un modèle, d'essayer de modéliser les impacts d'un projet minier dans une communauté. On a sauté, on s'est dit « Quelle bonne idée ». Puis on a déjà fait des démarches, il y a des chercheurs qui sont intéressés à cette idée-là puis on va la poursuivre puis ça pourrait nous amener à des réflexions intéressantes.

30

Mais donc, j'ai dit tout ce qui se passe en recherche à l'U4, c'est foisonnant de projets de recherche, un projet minier, et donc je parlais de la chaire des petites collectivités, je pense qu'il y a d'autres choses que juste... il y a un débordement de l'industrie sur les activités autres et qui peuvent rendre effectivement la ville plus attrayante.

35

LE PRÉSIDENT :

Merci madame, Cartier. Alors à vous, madame, pour votre deuxième question?

40

M^{me} ANNE-FRÉDÉRIQUE PERRON :

5 Je comprends qu'il n'existe pas de données puis on nous parle des effets positifs, mais là, il y en a des effets négatifs, donc même s'il n'y a pas de données, je voudrais savoir justement, les intervenants, comment ils évaluent l'effet dissuasif d'une nouvelle mine en pleine ville pour les personnes qui veulent s'établir, mais aussi qui sont établies? Et donc des revenus dépendant de l'industrie minière. Puis on nous parle dans d'autres secteurs, mais c'est relié au secteur minier.

10 Moi, je suis venue en région parce que je pense à son développement autre que le secteur minier puis des fois, j'ai juste l'impression de vivre dans une région minière, dans une région de ressources premières et rien d'autre, il y a d'autres choses que ça en région, donc je veux entendre les intervenants là-dessus.

LE PRÉSIDENT :

15 Je vous avoue que je n'ai pas très bien compris votre question.

M^{me} ANNE-FRÉDÉRIQUE PERRON :

20 Les effets dissuasifs justement que ça peut avoir sur les personnes qui ne sont pas reliées au secteur minier, comment on les appréhende?

M^{me} ALYSON GAGNON :

25 Monsieur...

LE PRÉSIDENT :

30 Pardon, qui me parle? Je vous reviens, madame. – Allez-y, madame Gagnon.

M^{me} ALYSON GAGNON :

35 Pardonnez-moi, je ne voulais pas vous couper la parole. J'ai juste trouvé une étude ethnographique réalisée par l'INSPQ puis je pense que ça pourrait être pertinent à la discussion. Donc, c'est une étude qui a été réalisée, publiée en 2022, étude ethnographique du suivi des effets individuels et sociaux des changements liés aux activités minières à Malartic sur une période de 2013 à 2020. Donc, je pense que ce document-là pourrait apporter des réponses à des questions.

40

LE PRÉSIDENT :

5 Oui, bien sûr, vous pouvez le déposer si vous voulez le déposer, sinon, nous donner le lien. Par contre, la conjecture que vous décrivez est autre, elle n'est pas spécifique et uniquement liée l'industrie minière, mais dans une conjecture dans laquelle on retrouve entre autres principalement une fonderie et éventuellement une minière avec un niveau de contamination tel que des efforts soutenus doivent être faits maintenant pour éviter que la situation se dégrade et pour essayer de l'améliorer un petit peu.

10 Mais votre question, en fait, vous me posez la question 1, mais dans l'autre sens. Quels sont les éléments, qu'est-ce qu'on fait pour rendre la ville attractive puis qu'est-ce qui fait que la ville peut ne pas être attractive. Au fond, je vous traduis, donc pour moi, c'est à peu près la même chose, bonnet blanc, blanc bonnet, là. Mais je vais quand même céder la parole à la Ville pour voir un peu quelles sont ses impressions à ce niveau-là.

15 **M^{me} HÉLÈNE PIUZE :**

20 Hélène Piuze, directrice des travaux publics et services techniques. Bien, c'est sûr et certain qu'à la Ville de Rouyn-Noranda, comme je vous dis, du point de vue technique, ce qu'on est en train de faire, vous avez raison, il y a une diversification de l'économie, on veut travailler là-dessus.

25 La Ville de Rouyn-Noranda, vous le savez -- je n'ai pas les chiffres en avant de moi -- mais oui, il y a l'industrie minière, mais il y a aussi une industrie de services qui prend une grande place à la Ville de Rouyn-Noranda. Ce qu'on est en train de faire aussi, c'est des développer des parcs industriels à l'extérieur de la zone, de cette zone-là qui est limitrophe à l'U4.

30 Donc, on a présenté justement un projet au niveau du MEI pour développer de nouveaux terrains industriels pour permettre à de nouvelles entreprises de s'installer. Vous avez raison, ça peut être encore des entreprises qui sont en lien avec l'industrie minière, mais quand même, on va essayer de favoriser de plus en plus le type d'industries qui vont venir s'installer.

35 On veut devenir la même chose que d'autres régions, une pépinière de PME aussi. On en a, on a des entrepreneurs à Rouyn-Noranda, donc on va essayer de les mettre en valeur. Toutes ces données-là, c'est toujours en lien aussi avec la demande du milieu et ces choses-là.

40 On a des bons entrepreneurs à la ville de Rouyn-Noranda qui sont dans des milieux complètement à l'extérieur du domaine minier. Par exemple, on peut parler à Papier ABP, il y a plein de belles entreprises à Rouyn-Noranda, donc c'est un peu la force du milieu qui va faire ce que vous dites là.

5 On a la chance à la Ville de Rouyn-Noranda d'avoir un grand pôle du savoir qui est avec l'U4, on a des beaux programmes qui sont faits de ce côté-là, donc il y a du développement qui va se faire puis on espère justement qu'il y ait tous ces emplois-là. La diversification dans une région ressource est la clé, vous avez raison et vous en faites partie, j'en fais partie parce qu'on ne travaille pas nécessairement dans l'industrie minière, mais c'est une communauté qui est ensemble.

10 Donc, je vous dirais que c'est un effort de tous les jours et ça va dépendre de l'ensemble des citoyens de la Ville de Rouyn-Noranda. C'est ce que je peux dire, mais on est effectivement très très sensible puis on essaie de diversifier autant cette économie-là du point de vue commercial aussi, on veut le faire, on le voit et il y a plusieurs enjeux de ce côté-là.

15 Ce que je peux dire, c'est qu'on est très très conscient de ces enjeux-là, mais vous voyez que c'est des enjeux socioéconomiques qui sont très grands, mais n'allez pas penser que la Ville n'est pas consciente de ça, comme les intervenants du milieu. Je tiens à rappeler, pour la Ville, c'est extrêmement important.

LE PRÉSIDENT :

20 Merci, madame. – Merci, madame, et bonne chance pour l'avenir.

M^{me} ANNE-FRÉDÉRIQUE PERRON :

Merci beaucoup.

25 **LE PRÉSIDENT :**

Maintenant, j'appelle madame Chantal Germain.

30 _____
M^{me} CHANTAL GERMAIN

M^{me} CHANTAL GERMAIN :

35 Bonjour, monsieur le président, monsieur et madame les commissaires. Est-ce que je dois me représenter?

LE PRÉSIDENT :

40 S'il vous plaît.

M^{me} CHANTAL GERMAIN :

5 Chantal Germain, je fais partie du Regroupement Vigilance Mines Malartic Abitibi-Témiscamingue. J'ai une expérience dans les mines en milieu urbain et j'ai été directement impactée par la mine Osisko.

10 Ma question -- j'en ai deux précises -- est-ce que c'est possible de connaître les négociations, les ententes de la municipalité avec Falco et peut-être Glencore Canada -- ça n'a pas l'air à être certain avec qui... Falco est dépendant de Glencore -- en tout cas, les négociations qu'ils ont eues peut-être au travers des procès-verbaux ou je ne sais quoi, qu'est-ce qu'il s'est fait entre la municipalité et le projet Horne?

LE PRÉSIDENT :

15 Hum, hum. Peut-être que je commencerais par la Ville de Rouyn. Est-ce que vous avez signé des ententes quelconques entre la Ville et Falco?

M^{me} HÉLÈNE PIUZE :

20 Oui, il y a une première entente qui a été signée en 1980... en 2015, il y a une première entente en...

LE PRÉSIDENT :

25 Ça ne nous rajeunit pas.

M^{me} HÉLÈNE PIUZE :

30 Je suis toute mêlée, je ne m'attendais pas à ça.

LE PRÉSIDENT :

Vous n'êtes pas la seule, madame.

M^{me} HÉLÈNE PIUZE :

40 Donc oui, il y a une première entente qui est signée en 2015 -- je pourrais regarder, je l'ai avec moi -- c'était une première entente qui était pour une réservation des terrains. Est-ce que vous étiez... ah, je n'ai pas le droit de vous poser de question.

LE PRÉSIDENT :

Allez-y, continuez.

5 **M^{me} HÉLÈNE PIUZE :**

10 Donc, c'est ça, si vous étiez à la visite, donc en fin de compte, la Ville était propriétaire de l'ancien site où est installé Falco, donc il y a eu une première entente en 2015, comme je vous le mentionnais, avec Falco pour le transfert des propriétés. Donc, à ce niveau-là, Falco a fait l'acquisition de l'ancien site de Sani-Tri que nous on avait, que la Ville était propriétaire.

15 Donc, ensuite de ça, il y a des ententes pour des échanges de terrains comme on a mentionné précédemment, donc au niveau de l'écocentre, la ville est encore... ou par le site de l'écocentre, mais il y avait une entente qui était dans cette entente globale là.

20 Maintenant, cette entente-là, elle est échue, on est en train de préparer une deuxième entente pour la relocalisation du site de l'écocentre, comme on a mentionné. Par contre, le site qui avait été identifié par les deux parties, malheureusement, il nous restait du travail à faire au niveau du ministère, donc on est toujours en train de voir pour éventuellement une relocalisation de l'écocentre parce que c'est une infrastructure municipale importante.

25 Dans ce cas-là, ce sont les seules ententes qu'on avait. Les autres ententes qu'on a eues avec Falco, c'était au niveau du terrain synthétique parce que Falco ont dû déplacer des infrastructures de la commission scolaire et par le fait même, la Ville de Rouyn-Noranda s'est retrouvée impactée par un déplacement parce qu'ils ont construit à même la polyvalente La Source de nouvelles installations. En construisant ces nouvelles installations là, la Ville de Rouyn-Noranda se trouvait à perdre des terrains sportifs, donc Falco a compensé pour les terrains sportifs que la Ville de Rouyn-Noranda avait perdus.

30 Donc, c'est les ententes qui me viennent en tête, je n'ai pas d'autres ententes. On aurait aimé en signer plein, là, mais c'est les ententes qu'on a.

35 Donc, je pourrais déposer l'entente de 2015 qui était l'entente signée, mais pour votre information, Falco a payé ce qu'ils avaient à payer.

LE PRÉSIDENT :

40 Quand vous dites à la blague « nous aurions bien aimé signer d'autres ententes », je trouve que oui, on en rit, mais en même temps, c'est porteur de sens, qu'est-ce que vous auriez aimé signer?

M^{me} HÉLÈNE PIUZE :

Bien, nous, n'importe qui qui peut payer un complexe sportif, on est toujours heureux de ça, là, c'est dans cette option-là.

5

LE PRÉSIDENT :

Non, mais vous avez, j'imagine, quand même au-delà de la blague, vous avez établi un certain nombre de projets que vous aimeriez éventuellement réaliser avec l'aide financière de Falco, je présume?

10

M^{me} HÉLÈNE PIUZE :

Bien, Falco ou toutes les entreprises de Rouyn-Noranda, je vous dirais, on a des partenariats aussi avec Agnico Eagle .

15

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

20

M^{me} HÉLÈNE PIUZE :

T'sais, si vous voulez, je peux vous faire le tour, là.

25

LE PRÉSIDENT :

Non, mais rien de spécifique avec Falco?

M^{me} HÉLÈNE PIUZE :

30

Non, ce qu'on fait, c'est qu'à la Ville de Rouyn-Noranda, on est en train de développer un espèce de programme d'image de marque justement pour voir avec les entreprises pour nous aider justement à monter des projets. Parce qu'on le sait, avec l'aide financière du gouvernement et tout ça, donc comme les autres municipalités, on a des ententes aussi avec Desjardins.

35

Donc, c'est avec plusieurs entreprises sur notre territoire parce que justement, il y a toute cette notion-là aussi que la Ville de Rouyn-Noranda, surtout dans le cas par exemple de projets miniers, mais surtout dans le cas de Falco puis Glencore, en grande partie, les installations sont sur notre territoire et les résidents aussi. Dans certains cas par exemple, on a des projets miniers où par exemple les gens demeurent à Rouyn-Noranda, mais l'entreprise ne contribue pas à la Ville de Rouyn-Noranda, par

40

exemple, ils vont payer leurs taxes dans une autre ville, on doit grossir nous, nos infrastructures. Donc, c'est là où on se retrouve à faire des partenariats ou à faire des ententes de visibilité avec des entreprises de la région.

5 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, madame. Puis madame Cartier, je veux dire, on peut aller très loin dans les signatures des ententes et des contrats que vous avez accordés, mais en gros, vous pouvez nous dire quelles sont les principales ententes surtout avec Glencore?

10

M^{me} HÉLÈNE CARTIER :

Bien, en fait, la licence d'opération, c'est la principale entente puis après ça, bien il y a une entente d'écoulement par laquelle on s'engage à vendre le concentré de cuivre et le concentré de zinc. Et je sais qu'on a une petite dette ou en fait, je pense que c'est autour de 10 millions avec Glencore, ça fait qu'il y a certainement une entente autour de ça.

15

Il n'y a pas d'autres ententes, à ma connaissance -- je cherche -il n'y a pas d'autres ententes.

20 **LE PRÉSIDENT :**

Les droits de surface, entre autres?

25 **M^{me} HÉLÈNE CARTIER :**

Il n'y a pas une entente en ce moment qui est signée.

30 **LE PRÉSIDENT :**

Ah, d'accord.

35 **M^{me} HÉLÈNE CARTIER :**

C'est une proposition qu'on a faite conjointement au ministère des Ressources naturelles, on a eu donc leur accord et notre entente, la licence d'opération dit quelque chose du genre que les parties vont s'entendre sur ça. En tout cas, il y a quelque chose qui définit la proposition, mais ce n'est pas... c'est encore à travailler disons, mais il n'y a pas d'autres ententes.

40

LE PRÉSIDENT :

Allez-y, monsieur Lessard.

5 **M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :**

Oui, merci. Justement peut-être juste pour compléter à ce niveau-là puis peut-être aussi une question qui va concerner la municipalité. Dans votre document déposé en juillet -- bien, il y en a eu plusieurs -- mais en juillet, il y avait une mise en garde d'à peu près une page qui, justement, 10 notamment -- puis ça, je me posais la question -- ça dit que Falco devra acquérir un certain nombre de droits de passage ou autres droits de surface afin de construire et d'installer les conduites qui achemineront les résidus jusqu'aux installations de gestion de résidus miniers.

Donc, à ce niveau-là, on se posait quand même la question, bien par exemple, est-ce qu'il y a des 15 infrastructures ou des terrains municipaux qui seraient utilisés, est-ce qu'il y a des droits de passage avec la municipalité qui demeurent à régler?

M^{me} HÉLÈNE CARTIER :

Absolument. On a déjà présenté, en fait, ça fait déjà plusieurs années, mais quand on a établi le 20 tracé, on a consulté puis en fait, on a probablement ajusté -- je ne me souviens pas de tout -- selon les demandes de certains des propriétaires de lots. Il y avait la municipalité, il y avait le golf. Là, je pense plus à l'eau fraîche puis tout le long du tracé des conduites, je ne pense pas que les ententes sont signées avec les résidents, les propriétaires, mais on les avait consultés, on a fait aussi de 25 l'échantillonnage sur ces terrains-là, donc on a certainement à ce moment-là signé une entente pour avoir le droit d'aller faire de l'échantillonnage sur le passage.

Mais ce n'est pas finalisé, définitivement.

30 **M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :**

Donc, ça peut influencer encore le tracé, j'imagine?

M^{me} HÉLÈNE CARTIER :

35 Non.

M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :

40 Non?

M^{me} HÉLÈNE CARTIER :

Non, on est arrivé à un tracé final après plusieurs itérations de discussion pour trouver le meilleur tracé qui convenait.

5

M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :

OK. Puis donc au niveau de la municipalité, avez-vous quelque chose à ajouter à ce niveau-là?

10

M^{me} HÉLÈNE PIUZE :

Oui, bien au niveau de la municipalité, ce qui avait été regardé, donc vous avez vu, hier, on est allé à la visite, donc vous aviez la rue, donc ce qui va arriver, c'est qu'éventuellement, il va y avoir cession de l'infrastructure de rue. Donc, nous, les infrastructures vont arrêter au début de la propriété parce qu'il va y avoir... donc, tout dans l'acquisition, vous pourrez voir dans le document l'entente de 2015, vous allez voir au moins la teneur des propos de l'entente qui avait été élaborée en 2015. Elle est échue parce que le temps... elle était bonne pour cinq ans puis on a fait des renouvellements, mais vous allez voir quand même essentiellement ce qui était fait pour la réservation de terrain et on voit la tendance.

15

20

M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :

OK, donc il y aurait des transferts peut-être de propriété carrément, ça serait acquis par l'entreprise ou il y aurait un coût à ça, là?

25

M^{me} HÉLÈNE PIUZE :

Oui, c'est ça, oui oui, effectivement, merci.

30

M^{me} JOSÉE BANVILLE :

Peut-être juste préciser aussi que dans certains cas, si ce n'est pas des transferts de propriété, si c'est juste pour le passage par exemple des conduites puis qu'il y avait des terrains ville, bien ça peut être des servitudes de passage notariées qui seraient faites. Puis je crois qu'il y avait des terrains aussi du MRNF le long des lignes d'Hydro-Québec.

35

M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :

Parfait, merci.

40

LE PRÉSIDENT :

En fait, c'est une question qui peut être très très longue à répondre, mais vous avez les principales informations.

5

M^{me} CHANTAL GERMAIN :

Mais est-ce que je peux poser deux questions dans cette question-là?

10

LE PRÉSIDENT :

Non.

M^{me} CHANTAL GERMAIN :

15

Non? Parce que ça n'a pas répondu réellement, je trouve que c'est incomplet par rapport...

LE PRÉSIDENT :

20

Bien, moi, j'ai trouvé... honnêtement, je ne sais pas pourquoi vous avez trouvé que ça n'a pas répondu parce que les principales ententes, moi, je les ai entendues. Puis peut-être que c'est répondu partiellement, j'en conviens, je ne m'attendais pas ici à avoir toutes les ententes.

M^{me} CHANTAL GERMAIN :

25

OK.

LE PRÉSIDENT :

30

Mais vous pouvez procéder avec votre deuxième question.

M^{me} CHANTAL GERMAIN :

35

Bon, très bien. Ça a un lien avec la municipalité, les ententes. Je veux connaître, j'aimerais connaître les implications de la municipalité avec les citoyens, quelles ententes qu'elle a travaillées pour éviter aux citoyens le plus possible le gré à gré avec Falco? On a vu tantôt à quel point ça peut devenir une charge émotive que de s'occuper seul à seul avec une grosse industrie, peut-être deux, on ne le sait pas, Glencore, Falco, c'est comme mélangé.

40

Savoir s'ils ont une implication au niveau de l'information systématique par rapport à s'il y a des

manquements au niveau des normes environnementales, ce qui est assez inquiétant souvent, vibrations, qualité de l'air puis de l'eau aussi, l'eau.

5 Il y a aussi au niveau d'informations et la garantie. Bon, je reviens à quelle garantie la municipalité peut offrir aux citoyens pour les soulager, disons? Parce que si j'ai bien compris, s'ils ont une plainte à faire, une demande à faire, c'est direct Falco qui, elle, dépend de Glencore si j'ai bien compris aussi, ça va être compliqué.

10 Alors, où la municipalité se situe pour la protection des citoyens? Est-ce qu'elle se situe à quelque part?

LE PRÉSIDENT :

15 Question claire, je vais demander à madame Meloche de prendre la relève.

M^{me} GENEVIÈVE MELOCHE, COMMISSAIRE :

20 Je pense que la question est claire pour la Ville, donc c'est quoi les mesures que vous comptez prendre, que vous avez l'intention de prendre par rapport à l'information aux citoyens par rapport aux nuisances, aux recours qui pourraient être mis à place, même une assistance peut-être légale ou pour toute la gestion des plaintes?

M^{me} HÉLÈNE PIUZE :

25 Bonjour, Hélène Piuze de la Ville de Rouyn-Noranda. Donc, premièrement, la Ville de Rouyn a toute la réglementation qui est en lien pour diverses entreprises, tout ce qui est en lien avec des nuisances, avec certaines choses, dans la mesure où c'est à l'intérieur de notre champ de compétence. Donc toujours, il faut faire attention, les demandes peuvent être très très larges au niveau des champs de compétence.

30 Par contre, ce qu'on est en train de faire, c'est qu'à la Ville de Rouyn-Noranda, on expérimente justement, avec ce qu'on vit avec Glencore, on a ajouté à la Ville deux employés qui sont en relation avec le milieu et qui accompagnent les citoyens pour la relocalisation en lien avec le quartier Notre-Dame.

35
40 Donc, on a ouvert, si vous voulez, cette porte-là, est-ce que cette porte-là va être maintenue avec des grands projets, je n'ai pas la réponse. Mais par contre, c'est sûr et certain qu'on voit que le niveau d'écoute de la Ville, bien on ose espérer, t'sais, on va l'augmenter, on comprend les préoccupations, mais comme on disait, à l'intérieur de notre champ de compétence, ces genres de préoccupations là, que ce soit d'autres entreprises aussi, on peut vivre des situations comme ça, c'est toute la notion de

cohabitation sur un territoire.

5 Donc, c'est la réponse que je peux vous offrir, mais on va l'analyser, c'est sûr et certain que ces questions-là sont importantes. Les points soulevés par les citoyens sont importants pour la Ville de Rouyn-Noranda, donc on va l'analyser, nous aussi.

M^{me} GENEVIÈVE MELOCHE, COMMISSAIRE :

10 On parlait d'agir comme intermédiaire entre la compagnie et les citoyens en cas de litige par exemple puis d'avoir des garanties peut-être financières, est-ce que ça, c'est quelque chose que vous avez commencé à réfléchir et à mettre en place?

M^{me} HÉLÈNE PIUZE :

15 Non, présentement, ça n'a pas été envisagé, c'est la première fois que... je n'ai pas entendu ça.

M^{me} GENEVIÈVE MELOCHE, COMMISSAIRE :

20 Est-ce que ça serait possible de l'envisager, à votre avis?

M^{me} HÉLÈNE PIUZE :

25 Il va falloir que je regarde au niveau de nos compétences municipales, je n'ai malheureusement pas cette information-là.

M^{me} CHANTAL GERMAIN :

30 Au niveau de l'information -- excusez, je ne sais pas si j'avais droit de parole, mais au niveau de l'information, est-ce que vous pensez que c'est possible que la municipalité s'implique plutôt que de laisser ça aux citoyens de s'informer pour les manquements dans les normes environnementales ou bien le ministère de l'Environnement envoie ça systématiquement à chaque mois pour rassurer?

35 On parlait hier de l'importance d'être informé, mais informé au niveau justement de la qualité de l'air à chaque mois parce qu'ils prennent le recensement à chaque mois, ça pourrait peut-être être intéressant de mettre ça en place pour rassurer les citoyens.

LE PRÉSIDENT :

40 Je demanderais au ministère de la Sécurité publique, est-ce qu'il y a des moyens à mettre en oeuvre pour réduire justement cette interaction de gré à gré?

M^{me} DANIELLE GUIMOND :

Danielle Guimond, ministère de la Sécurité publique. En vertu de la Loi sur la sécurité civile, je n'ai pas ce mandat-là ni d'article pouvant m'appuyer.

5

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Et pour la Ville?

10

M^{me} HÉLÈNE PIUZE :

Juste pour être certaine, dans ces cas-là, par exemple ces autorisations-là, c'est des autorisations par exemple au niveau de la qualité de l'air ou des choses, ces autorisations-là sont données au niveau du ministère de l'Environnement.

15

LE PRÉSIDENT :

Oui

20

M^{me} HÉLÈNE PIUZE :

Donc, c'est au ministère de l'Environnement d'assurer le suivi.

LE PRÉSIDENT :

25

Mais je pensais que c'était appliqué au projet, non?

M^{me} CHANTAL GERMAIN :

30

C'est les manquements. Moi, je peux vous dire mon expérience je demandais à chaque mois les manquements aux normes environnementales pour la Osisko, il y en avait à chaque mois, qui se répétaient à chaque mois. Alors, j'aurais aimé que ça se fasse systématiquement sans que j'aie le besoin de le demander et d'informer la population parce que là, ça restait en vase clos.

35

LE PRÉSIDENT :

Je comprends, mais est-ce que c'était ciblé pour une entreprise ou c'était pour...

40

M^{me} CHANTAL GERMAIN :

Ciblé, oui. Le ministère de l'Environnement pourrait vous répondre là-dessus parce qu'ils doivent le faire pour toutes les industries.

5

LE PRÉSIDENT :

Non, je vous demande à vous, votre demande, est-ce que c'était ciblé pour une entreprise?

10

M^{me} CHANTAL GERMAIN :

Oui, une seule entreprise.

LE PRÉSIDENT :

15

Une entreprise.

M^{me} CHANTAL GERMAIN :

20

Oui.

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

25

M^{me} CHANTAL GERMAIN :

Et dieu sait qu'il y en a des entreprises.

30

LE PRÉSIDENT :

Alors, est-ce que vous avez une démarche de cette nature-là qui peut informer la population justement des manquements de certaines entreprises lors d'une période de temps donnée?

35

M^{me} HÉLÈNE PIUZE :

Bien, présentement, nous, on va avoir l'information et c'est en lien avec notre réglementation municipale. Ce qui est en lien avec un registre par exemple des manquements en lien avec des règles du gouvernement, bien ceux-là, on va référer auprès du gouvernement. Par exemple, au niveau des

40

terrains contaminés ou ces données-là, je vous donne ce qu'on a, donc on va référer auprès de l'intervenant. Mais nous, à la Ville de Rouyn-Noranda, on a le registre dans une mesure où c'est en lien avec notre réglementation.

5 **LE PRÉSIDENT :**

Mais vous fournissez quand même cette information-là qui relève de votre juridiction?

10 **M^{me} HÉLÈNE PIUZE :**

Oui, dans la mesure où oui, c'est une information qui est publique. Est-ce qu'on la publie, ça, je n'ai pas cette information-là, je ne pense pas que c'est sur le site internet dans certaines mesures, mais cette information-là, elle est publique.

15 **LE PRÉSIDENT :**

OK. Et est-ce que le rôle du ministère de l'Environnement est important à ce niveau-là ou vous ne jouez aucun rôle là-dessus?

20 **M^{me} ALYSON GAGNON :**

Au niveau de la publication des...

25 **LE PRÉSIDENT :**

Enfin, publication, oui, mais au sens large, au niveau d'informer une population donnée sur les conditions dans lesquelles elles vivent et surtout, si j'ai bien compris, les manquements de certaines entreprises qui entraînent des conséquences environnementales dans un milieu donné.

30 **M^{me} ALYSON GAGNON :**

Alyson Gagnon, ministère de l'Environnement. Ce que je peux dire, c'est que nous avons un réseau de surveillance de la qualité de l'air puis ces données-là sont publiques sur le site du ministère, je pourrais toujours déposer la référence.

35 **LE PRÉSIDENT :**

40 Non, très bien. La nature publique, je pense que depuis hier, on le sait que les stations d'échantillonnage permettent d'avoir un portrait public des concentrations partout au Québec, enfin, couverts par le réseau d'échantillonnage. Mais ce n'est pas tout à fait ça, là ici, on parle de

manquements. Allez-y, madame.

M^{me} ALYSON GAGNON :

5 Nous avons effectivement un registre des sanctions administratives pécuniaires en ligne.

LE PRÉSIDENT :

Public?

10

M^{me} ALYSON GAGNON :

Oui.

15

LE PRÉSIDENT :

OK. Mis à jour régulièrement?

20

M^{me} ALYSON GAGNON :

Je n'ai pas la donnée.

LE PRÉSIDENT :

25

Est-ce qu'il y a d'autres choses que ce registre?

M^{me} ALYSON GAGNON :

S'il y a d'autres registres que celui-là?

30

LE PRÉSIDENT :

Oui.

35

M^{me} ALYSON GAGNON :

À ma connaissance, non, tout est regroupé sur ce registre-là. Puis on me souffle à l'oreille que c'est mis à jour mensuellement.

40

LE PRÉSIDENT :

Mensuellement. Alors, monsieur Lessard, je vous cède la parole et ensuite, je viendrai vers vous.

5 **M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :**

10 Il me semble, en tout cas, vous pourrez le vérifier, mais il y a quand même un registre qui est prévu dans la Loi sur la qualité de l'environnement où tous les... il y a les sanctions administratives pécuniaires, mais tous les recours, les ordonnances ou tous les manquements, les avis de non-conformité sont rendu publics normalement. Mais ça, vous le validez, mais il y a un registre public de tout ça au-delà que seulement les SAP. Mais validez-le voir si je me trompe, mais je suis assez convaincu.

15 **M^{me} ALYSON GAGNON :**

Excellent, merci beaucoup pour l'information.

LE PRÉSIDENT :

20 Madame Cartier, vous vouliez ajouter quelque chose?

M^{me} HÉLÈNE CARTIER :

25 Deux précisions à faire. D'une part, c'est que je ne voulais pas présumer, pour nous, ce n'est pas évident que ça sera du gré à gré, on pensait plutôt qu'on pourrait avoir un cadre compensatoire qui pourrait être prédéterminé dans comment ça se passe puis avoir quelque chose d'équitable pour l'ensemble. Donc, on n'a pas défini à priori que ça serait du gré à gré, je comprends ce que madame disait.

30 Mais au-delà, moi, ce qui est arrivé à mon esprit, c'est le comité de suivi. Alors, la Loi sur les mines prévoit la mise en place d'un comité de suivi qui pourrait mettre en place toutes ces choses-là, par exemple d'avoir des rapports de façon plus régulière des manquements, mais d'un ensemble d'autres données des activités de la compagnie.

35 Puis je pense que -- là, j'ai entendu le point qui est très valide de la charge mentale -- mais il reste que le comité de suivi, c'est quand même ça l'objectif, je pense, c'est de faire le lien entre ce qui se passe dans les activités de la compagnie puis d'aller vers les citoyens après ça puis de peut-être enlever de la charge mentale à certains citoyens. Mais je comprends que ça reste...

40

LE PRÉSIDENT :

Rapidement comme ça, le comité de suivi serait financé par qui?

5 **M^{me} HÉLÈNE CARTIER :**

Pardon? Le comité de suivi est financé par la compagnie.

LE PRÉSIDENT :

10

Présidé par qui?

M^{me} HÉLÈNE CARTIER :

15

Là, je ne sais pas. Je pense que c'est autodéterminé par le... et puis la Ville ferait partie, normalement, et le ministère souvent, il y a un siège pour les communautés autochtones, peut-être que la Direction de la santé publique aussi.

LE PRÉSIDENT :

20

Qui choisit les membres?

M^{me} HÉLÈNE CARTIER :

25

Bien, dans la loi, il y a déjà des postes qui sont définis, alors je pense que c'est une assemblée -- moi, je ne l'ai pas déjà vécu -- mais c'est une assemblée où les gens peuvent... ils sont sollicités, ils sont invités peut-être à venir, mais je sais qu'il y a des citoyens qui participent puis ça, c'est une élection au moment de la constitution du comité.

LE PRÉSIDENT :

30

Est-ce qu'ils ont un pouvoir décisionnel?

M^{me} HÉLÈNE CARTIER :

35

Ils ont des pouvoirs décisionnels notamment pour faire des études, pour aller chercher des experts pour valider des choses, mais là, je ne saurais pas, il faudrait que je révise pour le pouvoir décisionnel.

40

LE PRÉSIDENT :

Pour le MRNF, pourriez-vous apporter cette précision?

5 **M^{me} SOPHIE TURCOTTE :**

Oui, merci. Sophie Turcotte du ministère des Ressources naturelles et des Forêts. J'ai mon collègue Vincent Fréchette en ligne qui pourrait apporter des précisions sur le comité de suivi.

10 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

15 **M. VINCENT FRÉCHETTE :**

Bonjour, Vincent Fréchette, MRNF. Effectivement, il y a un comité de suivi qui est prévu à la Loi sur les mines. Si vous voulez, je peux commencer par vous énumérer les membres qui devraient constituer le comité.

20 On dit au moins un représentant du milieu municipal, un représentant du milieu économique, un citoyen, aussi un représentant d'une communauté autochtone consultée par le gouvernement à l'égard du projet. Puis évidemment, le comité doit être constitué majoritairement de membres indépendants du locataire, c'est-à-dire la société minière qui participe au comité puis qui s'occupe de l'organisation du comité.

25 Et pour ce qui est du pouvoir décisionnel, ça relève des ententes qui sont convenues avec les membres du comité et la société minière, c'est-à-dire que s'il y a quelque chose qui ne va pas, c'est plutôt rare que le MRNF a eu à intervenir dans ces comités-là. Je vous dirais que généralement, ça va rondement bien, c'est une belle tribune pour les citoyens de suivre le projet puis de s'assurer que les activités cadrent dans la communauté.

30 En fait, le but, c'est de favoriser l'implication de la communauté locale dans l'ensemble du projet, donc s'il y a des préoccupations telles que justement les vibrations, au fur et à mesure que le projet évolue, bien c'est une superbe tribune pour les citoyens de s'exprimer avec la compagnie. Puis c'est un travail d'équipe, donc les décisions s'ensuivent.

35 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, monsieur. Merci, madame Germain.

40

M^{me} CHANTAL GERMAIN :

Je peux compléter ou quelque chose?

5 **LE PRÉSIDENT :**

Non.

10 **M^{me} CHANTAL GERMAIN :**

Non, *finished?*

LE PRÉSIDENT :

15 Oui, c'est deux questions maximum, on est déjà 16 h 20 puis je pense que je suis extrêmement tolérant avec tout le monde. Monsieur Alexandre Richard qui sera avec nous par téléphone.

M. ALEXANDRE RICHARD

20 **M. ALEXANDRE RICHARD :**

Bonjour, est-ce que vous m'entendez bien?

25 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, très bien, monsieur Richard, bon après-midi.

M. ALEXANDRE RICHARD :

30 Bon après-midi à vous. Donc, pour ma première question, en référence, c'est à la page 38 du résumé de l'étude d'impact de Falco. On apprend que Ressources Falco a bâti un modèle d'horaire de travail différent selon le type d'emploi, donc pour faire court, cinq jours de travail, quatre jours de congé, quatre jours de travail, cinq jours de congé sur des quarts de travail de 10 et 12 heures en alternance nuit et jour.

35 J'imagine que c'est pour assurer l'opération en continu 24h/24 de la mine, donc ma question, pour les individus qui travaillent 5-4, 4-5 sur des quarts de 12 ou 10 heures qui s'alternent jour et nuit, l'adoption de cet horaire de travail peut-elle impacter sur la santé physique et psychologique des travailleurs?

40

LE PRÉSIDENT :

Très bien, monsieur Richard, votre question est claire. Je vais la transférer immédiatement au porte-parole du MSSS.

5

M. STÉPHANE BESSETTE :

Je suis un peu surpris... Stéphane Bessette pour le MSSS, pouvez-vous s'il vous plaît répéter la question de manière plus précise?

10

LE PRÉSIDENT :

En fait, c'est monsieur Richard qui indique que dans l'étude d'impact, dans le résumé de l'étude d'impact, l'initiateur propose un horaire de travail qui serait de cinq jours -- enfin, je n'ai pas pris tout en note, mais travailler de jour, de nuit, plusieurs heures, 12 heures dans une journée, et monsieur Richard a demandé si ces changements-là diurne, nocturne, la longueur des heures peut entraîner des impacts, des effets sur la santé. – Monsieur Richard, c'est bien ça?

15

M. ALEXANDRE RICHARD :

C'est exact, surtout sur le point de changement d'horaire, entre autres par rapport au rythme circadien, en gros, c'est ça.

20

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

25

M. ALEXANDRE RICHARD :

Changements d'horaire et heures prolongées jusqu'à 12 heures.

30

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Alors?

35

M. ÉRIC CHAIZE :

Éric Chaize, MSSS. La littérature est actuellement très claire sur l'effet à long terme de ce qu'on appelle le travail en shifts; effets digestifs par exemple, fatigue chronique, douleurs chroniques, trouble anxiodépressif, en tout cas, c'est très mauvais. La raison pour laquelle ça se poursuit encore, c'est

40

parce qu'il y a des services dont les services de santé et tous les services d'urgence ont besoin de ce genre de travail. Donc, monsieur a tout à fait raison, ce n'est pas bon pour la santé.

LE PRÉSIDENT :

5

Est-ce qu'il y a eu des études de cohorte? De cohorte, ça veut dire un groupe de personnes que le ministère ou des chercheurs du ministère ou des chercheurs tout court ont suivi sur une longue période de temps pour voir justement... évaluer l'impact de ces cycles-là de travail?

10

M. ÉRIC CHAIZE :

Je n'ai pas les études spécifiquement, mais si vous me donnez dix minutes, je vous trouve ce qu'il faut.

15

LE PRÉSIDENT :

Oui, on vous les accorde puis on reviendra avec la réponse.

M. ÉRIC CHAIZE :

20

Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

25

Merci à vous. Monsieur Richard, votre deuxième question?

M. ALEXANDRE RICHARD :

30

Oui, ma deuxième question se réfère à la page 44 encore une fois du résumé de l'étude d'impact, c'est concernant l'enjeu des émissions de GES. L'initiateur nous indique qu'il a pris l'initiative de vendre le concentré de cuivre localement à son partenaire Glencore. Donc, le zinc étant le volume extirpé le plus important du projet Horne 5, soit 1 milliard 190 millions de livres de zinc qui va être extirpé sur une durée de 15 ans, est-ce que Glencore pourrait nous déposer une estimation -- on s'entend, pas besoin d'être exact, là -- mais une estimation des destinations des trois autres minéraux qui vont être extraits, soit l'or, l'argent et le zinc pour nous donner une idée où ça va tout se disperser après, considérant qu'ils nous ont déclaré que par rapport au cuivre, ça s'en allait directement aux voisins d'en haut puis les autres s'en vont où? C'est ma question.

40

LE PRÉSIDENT :

5 Je veux juste être sûr de bien comprendre parce que le résumé, il donne clairement et à plusieurs endroits dans l'étude d'impact la production d'or, d'argent, de cuivre et de zinc avec leur quantité respective, mais je présume que ce n'est pas ça que vous voulez savoir?

M. ALEXANDRE RICHARD :

10 Non, du tout. Ma question c'est vraiment par rapport... on a toutes les quantités, ça, c'est merveilleux dans le résumé de l'étude d'impact à la page... bref, ce n'est pas important, toutes les quantités, ça, on les a.

15 Mais par contre, il y a un point à la page 44, ils nous expliquent que par rapport à l'enjeu des émissions de GES, l'initiateur indique que c'était un avantage d'envoyer le cuivre directement localement, mais ma question, c'est les autres métaux que leur part est plus importante entre autres pour le zinc, où ils vont?

LE PRÉSIDENT :

20 J'ai compris, monsieur.

M. ALEXANDRE RICHARD :

25 Ça va être quoi la destination, est-ce que ce sera local, extraterritorial par exemple, puis si c'est possible de déposer un estimé de ça va être où qu'ils vont envoyer les métaux. Je ne veux pas savoir à quel endroit précis, mais un estimé.

LE PRÉSIDENT :

30 Très bien, merci. Madame Cartier?

M^{me} HÉLÈNE CARTIER :

35 Oui. Alors, simplement pour préciser, donc on a un concentré de cuivre, un concentré de zinc, un lingot d'or et d'argent. Donc, le concentré de cuivre va à la fonderie, le concentré de zinc, on le vend, on le met sur le train et donc, il ne nous appartient plus à partir de ce point-là, mais on sait qu'il s'en va au port de Montréal et là, dans notre entente, c'est l'acheteur qui décide où il va aller, on n'a pas de contrôle là-dessus puis on ne sait pas ce qu'il va faire avec le concentré de zinc.

40 Et les lingots d'argent et d'or, ils doivent être raffinés, donc là, je ne sais pas si c'est à Ottawa,

normalement, il y a une raffinerie que les lingots vont souvent à Ottawa, je pourrais vérifier, mais on n'a probablement pas conclu encore un contrat sur les lingots d'or. Donc, j'imagine que ça va se faire au Canada, pas à l'extérieur, ça ne sera pas extraterritorial.

5 **LE PRÉSIDENT :**

Mais vous n'avez pas déjà préidentifié les régions ou les pays qui pourraient recevoir votre production?

10 **M^{me} HÉLÈNE CARTIER :**

Le zinc?

15 **LE PRÉSIDENT :**

Que ce soit l'or, l'argent. Le zinc j'ai compris.

M^{me} HÉLÈNE CARTIER :

20 L'or, c'est sûr que ça va être au Canada, je pourrais regarder, mais j'ai un signe qui me dit que oui, ça va être à Ottawa, normalement, c'est à la raffinerie.

LE PRÉSIDENT :

25 À la raffinerie et ensuite?

M^{me} HÉLÈNE CARTIER :

Après ça, on le vend, nous autres, c'est hors de notre contrôle.

30

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Puis l'argent?

35 **M^{me} HÉLÈNE CARTIER :**

Là, je pense que ça sort à la raffinerie parce que le lingot, c'est un lingot d'or et d'argent, donc c'est eux qui font la purification de l'or puis l'argent se trouve de côté. Donc, ça se fait tout à Ottawa.

40

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

5 **M^{me} HÉLÈNE CARTIER :**

En tout cas, à l'intérieur du territoire.

10 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. Alors, je reviens au ministère de la Santé et des Services sociaux, est-ce que je reviens trop vite?

15 **M. ÉRIC CHAIZE :**

Monsieur le président, j'ai mis une intelligence artificielle dessus puis elle travaille très très fort et très très vite, je vous ai déjà trouvé une étude sur le cholestérol sur 14 ans, mais si vous voulez des détails vraiment précis sur le genre d'effets de santé qui sont occasionnés par les travail sur shift sur des cohortes, il faudrait me laisser un petit peu plus de temps.

20

LE PRÉSIDENT :

Oui, sans problème.

25 **M. ÉRIC CHAIZE :**

Ça me fera plaisir, par contre.

30 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Richard, nous allons répondre à votre question, mais étant donné que le ministère de la Santé requiert un peu plus de temps, nous allons poursuivre avec un autre participant et dès que nous aurons l'information, nous la transmettrons publiquement. Ça vous convient?

35 **M. ALEXANDRE RICHARD :**

Ça me convient, je vous remercie beaucoup.

40

LE PRÉSIDENT :

Merci à vous, au revoir.

5 **M. ALEXANDRE RICHARD :**

Au revoir.

10 **LE PRÉSIDENT :**

Madame Rachel Pelletier. Après vous, madame, nous allons prendre une pause.

M^{me} RACHEL PELLETTIER

15 **M^{me} RACHEL PELLETTIER :**

20 Bonjour, bon matin pour certains peut-être. Bien, ma question, elle prend une autre direction, ça va être sur la consultation autochtone. Donc voilà, j'ai deux questions, en espérant que pas comme hier, je fasse une seule question dans une question, bon voilà.

25 On sait qu'en vertu de l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982, le gouvernement est tenu de consulter et d'accommoder les communautés autochtones lorsque des décisions ou des projets risquent d'affecter leurs droits ancestraux ou issus de traités.

30 Avant-hier, le promoteur a mentionné avoir consulté Timiskaming First Nation, Abitibiwinni; ça reste incertain pour Kebaowek, Long Point First Nation, Lac Simon.

Bon, on n'arrête pas de mentionner qu'il y a 22 000 pages de documents à examiner, c'est clair que les communautés autochtones...

LE PRÉSIDENT :

J'aimerais corriger, je pense que le 22 000, c'est moi qui ai fait l'erreur.

35 **M^{me} RACHEL PELLETTIER :**

OK.

40

LE PRÉSIDENT :

5 Je faisais référence aux 22 000 que nous avons reçues au cours des trois dernières semaines, mais je n'ai pas fait le décompte de tous les documents, je pense qu'on gravite autour de 10 000. Et je fais la précision parce que ma conseillère en communication, elle m'a dit ce matin au restaurant : « Tout le monde parle des 22 000 que tu as dit », alors effectivement, j'ai dit 22 000, mais ce n'est pas toute l'étude d'impact.

10 Allez-y, madame.

M^{me} RACHEL PELLETIER :

15 Bon, 10 000 ou 22 000, ça reste beaucoup. Merci pour la précision, monsieur le président.

20 Mais c'est clair que les communautés autochtones qui croulent sous de nombreuses demandes de consultation liées aux projets développement minier, forestier et j'en passe pourraient vraiment être consultées de manière libre et éclairée dans ce contexte-là. Je doute que la diligence du processus actuel soit vraiment raisonnable pour leur permettre d'analyser de manière significative les impacts du projet Horne 5 sur leurs droits.

25 Au lieu de simplement affirmer que les communautés ont été consultées, j'aimerais plus de précision sur le processus de consultation, donc j'ai deux questions à poser à cet effet-là.

30 La première s'adresse plus au gouvernement du Québec, donc qu'est-ce que la Couronne, le gouvernement du Québec a fait pour rencontrer son obligation constitutionnelle de consulter et d'accommoder les peuples autochtones? À ma compréhension, le gouvernement semble avoir délégué cette responsabilité-là au promoteur, mais c'est ça, cette obligation-là, on le sait, elle incombe au gouvernement. Donc, c'est ma première question, j'aimerais comprendre davantage quel a été votre processus, ça va m'aider pour mon mémoire que je vais écrire.

LE PRÉSIDENT :

35 Très bien, madame. Je vais céder la parole à madame Meloche.

M^{me} GENEVIÈVE MELOCHE, COMMISSAIRE :

40 Oui, pour le ministère de l'Environnement, est-ce que vous avez précisé les enjeux de la participation autochtone puis qu'est-ce qui est prévu justement dans votre directive?

M^{me} ALYSON GAGNON :

Bonjour, madame la commissaire. Alyson Gagnon, ministère de l'Environnement.

5 Effectivement, il a été mentionné que le gouvernement a une obligation constitutionnelle de consulter les communautés autochtones. Comment c'est réalisé dans le cadre de la procédure, en fait, on a une direction d'expertise, la Direction des relations avec les Premières Nations et les Inuits qui s'occupe de consulter les communautés autochtones. Dans le cadre de ce projet-là, c'est la communauté de Pikogan qui a été consultée.

10 Donc, depuis le début de la procédure, il y a eu plusieurs échanges avec la communauté, ils ont un canal spécifique pour faire part de leurs préoccupations et de poser leurs questions puis elles sont prises en compte, effectivement, dans l'analyse environnementale du projet.

M^{me} GENEVIÈVE MELOCHE, COMMISSAIRE :

Merci. Est-ce qu'on peut avoir des précisions de la part de Falco sur ce qui a été fait plus précisément puis leur participation dans le comité aussi de suivi?

M. MARTIN DUCLOS :

20 Madame Meloche, pour tenter de répondre le plus précisément possible à votre question. D'abord, effectivement, comme madame Gagnon vient de préciser, en termes de consultation, donc de revue d'étude d'impact, la communauté de la Première Nation Abitibiwinni a reçu la documentation, a été donc consultée sur la documentation de l'étude d'impact.

25 Au début du processus, je n'ai pas exactement en tête le moment, mais on parle de 2018-2019, c'est ça, 2018, pour ce qui est des communautés, des autres communautés de proximité soit Timiskaming First Nation et Long Point First Nation.

30 Du côté de Timiskaming First Nation, il y a eu quelques rencontres au cours des années, je dirais que c'est plus des rencontres d'informations sur le projet. Du côté de Long Point First Nation, il y a eu quelques rencontres plutôt informelles également.

35 Par contre, nous sommes engagés dans un processus avec ces communautés-là, c'est-à-dire que pour nous, ce n'est pas une fin en soi, nous comptons maintenir et continuer le partenariat déjà établi avec les communautés. Nous avons eu récemment des rencontres avec elles et nous comptons en avoir d'autres également dans les prochaines semaines, prochains mois pour poursuivre la discussion.

40

M^{me} GENEVIÈVE MELOCHE, COMMISSAIRE :

5 J'aurais une question complémentaire. En lien avec les enjeux de participation qui sont évoqués, la surcharge de sollicitation qu'ils ont, est-ce que vous êtes conscient de ces enjeux-là puis qu'est-ce que vous comptez faire pour faciliter la tâche et que ce soit une participation effective, qu'ils puissent vraiment participer?

M. MARTIN DUCLOS :

10 C'est un excellent point parce qu'on a eu régulièrement des discussions à cet effet-là avec la communauté, je connais bien monsieur Croteau qui a présenté la première journée, mardi, je crois, sa requête. Son groupe, le groupe des ressources naturelles -- je n'ai pas le terme exact -- est effectivement très très chargé dans la révision de différents dossiers au niveau des ressources naturelles parce qu'il n'est pas seulement question ici du développement minier.

15 Une des choses qu'on se propose de faire et qu'on a déjà faite déjà, par exemple, on a eu une rencontre un peu plus tôt cette semaine avec eux, c'est de rentrer dans le détail de certains éléments de projet qui les concernent un peu plus, qui les préoccupent -- excusez-moi l'anglicisme -- qui les préoccupent un peu plus.

20 Par exemple, à titre d'exemple, cette semaine, dans la discussion, on a beaucoup parlé de la gestion des résidus. Ils voulaient en savoir plus sur notre modèle de gestion des résidus, donc on leur propose, plutôt que de faire une révision complète de la documentation, d'avoir des discussions, répondre à leurs questions par thème comme madame Cartier me souligne.

25 **M^{me} GENEVIÈVE MELOCHE, COMMISSAIRE :**

Merci.

30 **LE PRÉSIDENT :**

Madame, votre deuxième question?

35 **M^{me} RACHEL PELLETIER :**

40 Merci. Ma deuxième question s'adresse plus au promoteur. Bien, dans le fond, moi, j'aimerais savoir plus précisément comment vous vous y êtes pris ou vous vous y prendrez, finalement, pour assurer que l'étude d'impact tienne vraiment compte des répercussions de vos activités sur les droits ancestraux et territoriaux des différentes communautés que vous avez décidé de consulter?

LE PRÉSIDENT :

Madame Cartier? Et si vous donnez la parole à monsieur Duclos, je lui demanderais de parler un peu plus fort.

5

M. MARTIN DUCLOS :

Bien, d'abord, tout est une question d'écoute et de discussion, de bien comprendre les enjeux et bien entendu, de bien expliquer également les enjeux du projet, de bien faire comprendre ces enjeux-là, mais de bien comprendre les enjeux particuliers des Premières Nations. Et lorsque possible -- puis je vais donner peut-être un exemple -- lorsque possible, d'adapter le projet.

10

Un exemple que je pourrais donner, lors d'une rencontre il y a plusieurs années de ça, on a parlé des conduites qui mènent entre le site industriel et le parc à résidus qui pourraient être nuisibles au déplacement de la petite faune.

15

Si vous avez remarqué la présentation de madame Beaulieu un petit peu plus tôt cette semaine, on les a recouverts maintenant d'un tapis de terre végétale et de végétation justement pour éviter que ça devienne une barrière au déplacement de la petite faune. C'est le genre de préoccupation qu'on entend et sur lesquelles on peut faire des modifications et des ajustements.

20

Ceci dit, ce n'est pas parce qu'on est rendu à cette étape-ci que ça va arrêter, c'est-à-dire qu'on va continuer à écouter ces préoccupations-là et continuer à intégrer tout au fil du processus menant bien sûr à la construction, à l'opération. Et même en opération, s'il y a des préoccupations, s'il y a des éléments sur lesquels on pourrait faire des ajustements, l'intention, c'est de le faire.

25

Maintenant, vous le savez, avec les communautés autochtones, nous aurons aussi fort probablement je dirais des ententes sur lesquelles on va travailler sur différents éléments au niveau de la formation, de l'emploi, de l'accès à différents contrats, mais également le sujet de l'environnement est toujours au coeur de ce type d'entente là. Et ça, ces processus-là vont se poursuivre au fil des prochains mois avec les communautés dont j'ai mentionné un petit peu plus tôt.

30

LE PRÉSIDENT :

Merci. Merci, madame. Je vais appeler maintenant monsieur Henri Jacob.

35

M. HENRI JACOB

40

M. HENRI JACOB :

5 Bonjour monsieur le président, monsieur le commissaire, madame la commissaire. Mon nom, c'est Henri Jacob, je suis président de l'Action boréale, je milite en environnement depuis 1972. J'ai participé à des BAPE à peu près 22 fois jusqu'à date, j'en oublie peut-être parce qu'avec l'âge, on ne se rappelle pas de tout. Ça fait que je n'ai pas pu participer hier ou avant parce que j'étais dans le bois bien tranquille, ça fait que ça se peut que je parle soit trop lentement ou trop vite parce que là, je n'ai pas communiqué avec beaucoup de monde dans le dernier mois.

10 Ma question, moi, en fait, j'ai participé dans les années 80, je pense que c'est de 83 à 87 à la commission Brundtland. La commission Brundtland qui, elle, nous a amenés en 92 à Rio. J'ai eu la chance d'être à Rio en 92 où là, les gouvernements, je pense qu'il y avait plus qu'une centaine de gouvernements qui ont accepté les principes du développement durable.

15 Donc, en gros, ce qui était dit dans la loi, c'est qu'on peut utiliser les ressources que la nature nous fournit en autant qu'on en laisse suffisamment pour les générations à venir, et ce, dans les limites de ce que la nature peut produire. Et naturellement, on peut comprendre, dans le cas d'une forêt, c'est renouvelable, donc on peut dire qu'on prend une certaine partie puis on en laisse.

20 Mais dans le cas des mines puis ma question, c'est surtout sur le principe, est-ce que le gouvernement adhère encore -- parce que le gouvernement du Québec a adhéré après que le gouvernement avait signé la convention sur le développement durable -- est-ce que les divers ministères du gouvernement ont toujours cette même définition-là, la question d'est-ce qu'on doit en laisser suffisamment aux générations futures?

25 Et dans le cas principalement des mines, comment on peut adapter cette définition-là au fait qu'on exploite une ressource qui est non renouvelable et souvent, qu'on utilise... je vais prendre l'or, on dit qu'il y a 92 pour cent de l'or qui ne sert pas à faire des produits utiles, c'est des chiffres de... je pense que c'est Énergir Canada qui a sorti ces chiffres-là et d'ailleurs, ça a été répété dans différents BAPE. 30 92 pour cent, comment on peut se faire convaincre que c'est du développement durable quand tu exploites une ressource qui n'est pas utile, du moins à part du 8 %, et que même le Canada n'a même pas gardé un pour cent, il n'y a même plus de réserve d'or au Canada.

35 Ça fait que j'aimerais savoir si le gouvernement a toujours la même définition du développement durable et comment ça peut se fitter avec l'exploitation minière qu'on parle ici aujourd'hui?

LE PRÉSIDENT :

40 D'accord, merci. Vous avez aussi précisé quelque chose lors de votre présentation, vous avez demandé jusqu'à quel point ces ministères adhèrent, donc il y a la notion d'adhésion, donc je vais

l'ajouter également, si vous permettez.

Je vais demander à deux ministères en particulier de se positionner là-dessus. Donc, je vais commencer par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

5

M^{me} SOPHIE TURCOTTE :

Oui, merci monsieur le président. Est-ce que vous pouvez répéter exactement la question?

10

LE PRÉSIDENT :

Oui, tout à fait. En fait, la question est simple, jusqu'à quel point vous adhérez au développement durable et est-ce que le développement minier, pour vous, rentre dans le développement durable? – Est-ce que je traduis bien ce que vous avez dit?

15

M. HENRI JACOB :

Oui.

20

M^{me} SOPHIE TURCOTTE :

J'ai une phrase ici tirée de notre internet, c'est sûr que ça ne va pas en profondeur, mais dans le fond, la mission officielle de notre ministère, c'est :

25

« Dans une perspective de développement durable, notre mission est d'assurer la gestion et soutenir la mise en valeur des ressources forestières et minérales ainsi que du territoire du Québec. »

Là, je suis en train de voir avec mes collègues à distance s'il n'y a pas quelqu'un qui pourrait un peu plus développer sur notre mission.

30

LE PRÉSIDENT :

Ça, c'est dans la loi?

35

M^{me} SOPHIE TURCOTTE :

Oui, la notion de développement durable est aussi dans la Loi sur les mines.

40

LE PRÉSIDENT :

C'est dans l'article 17?

5 **M^{me} SOPHIE TURCOTTE :**

Il faudrait que je vérifie rapidement.

LE PRÉSIDENT :

10

OK. Donc, vous allez revenir avec le reste de la réponse?

M^{me} SOPHIE TURCOTTE :

15

Oui, je vais essayer.

LE PRÉSIDENT :

20

D'accord. J'aimerais également demander au ministère de l'Environnement la place du développement durable actuellement, exactement les mêmes questions, en fait, je vais me répéter.

M^{me} ALYSON GAGNON :

25

Alyson Gagnon, ministère de l'Environnement. Donc, ce que je tiens à mentionner, premièrement, c'est que notre ministère a une Loi sur le développement durable puis que monsieur a demandé si la définition qu'avait notre ministère du développement durable était celle qu'il a mentionnée. Donc, effectivement, la définition est que ça vise à répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.

30

Ce que je peux dire, c'est que la procédure en soi est un outil de développement durable parce que dans le développement durable, il y a trois objectifs; donc maintenir l'intégrité de l'environnement, assurer l'équité sociale, viser l'efficience économique. On connaît les 16 principes, mais ils peuvent être résumés par ces trois objectifs ou ces trois grands piliers-là.

35

Ces trois objectifs sont évalués dans le cadre de la procédure. Je pense que vous avez pu voir lors des audiences qu'on a une foule d'experts, on consulte environ plus de 30 experts, organismes, ministères de toutes sortes pour s'assurer que le projet respecte... s'améliore sur le plan environnemental, mais aussi social afin qu'il soit le mieux intégré au milieu d'accueil.

40

LE PRÉSIDENT :

Très bien. En fait, ça, je pense que... je vais vous laisser continuer parce que je présume que cette première question était plus une entrée en matière.

5

M. HENRI JACOB :

C'était une entrée en matière, mais en fin de compte, c'est que nos gouvernements signent des conventions, signent des ententes à l'international en disant qu'on va respecter certains critères, certaines limites sur l'utilisation des ressources parce que vous savez qu'on dit maintenant qu'on consomme à peu près la valeur de deux planètes sur la Terre, donc on ne respecte pas la base.

10

Et quand on ramène ça aux pays comme les États-Unis, le Canada, le Québec, ça prend cinq planètes pour faire vivre le monde à notre niveau de vie. Ça fait qu'à mon point de vue, il n'y a pas de développement durable.

15

Mais à Rio, il s'est signé une entente par le gouvernement du Québec qui est exactement ce que madame a dit, sauf qu'elle a oublié de dire selon les limites de la nature, mais ça, c'est un critère. Moi, ce que je me pose comme question, si on a signé cette entente-là en 92 et là, maintenant, je comprends qu'il y a peut-être d'autres ministères, je ne sais pas c'est quoi, c'est Ressources naturelles, il a été changé, ce n'est plus la même chose. Puis là, madame vient de dire qu'on essaie de respecter les principes, mais on n'applique pas le principe de développement durable qui dit que tu dois prendre uniquement les ressources que tu as besoin aujourd'hui pour répondre à tes besoins et en laisser suffisamment.

20

25

Puis moi, je prends le cas de l'or...

LE PRÉSIDENT :

Oui, je comprends très bien. En fait, vous faites référence à cette espèce d'iniquité intergénérationnelle, qu'est-ce qu'on laisse aux générations futures si on exploite tout maintenant. Donc, je demanderais au ministère de l'Environnement de nous dire s'il considère que le type de développement minier à l'heure actuelle s'inscrit dans un développement durable?

30

35

M^{me} ALYSON GAGNON :

Alyson Gagnon, ministère de l'Environnement. Ce que je peux vous donner comme réponse, monsieur le président, c'est que c'est le MRNF qui donne les orientations gouvernementales en termes de développement d'activités minières, donc c'est à eux de s'assurer qu'un développement durable soit réalisé.

40

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Alors, est-ce que vous avez la réponse au MRNF?

5 **M^{me} SOPHIE TURCOTTE :**

Bien sûr, on m'a copié ici le texte de l'article 17 de la Loi sur les mines, donc que :

10 « *La présente loi vise à favoriser, dans une perspective de développement durable, la prospection, la recherche, l'exploration et l'exploitation des substances minérales, et ce, tout en assurant aux citoyens du Québec une juste part de la richesse créée par l'exploitation de ces ressources et en tenant compte des autres possibilités d'utilisation du territoire. Elle vise aussi à ce que l'exploitation des ressources non renouvelables se fasse au bénéfice des générations futures. La présente loi vise également à développer une expertise québécoise dans l'exploration, l'exploitation et la transformation des ressources minérales au Québec.* »

15
20 On m'a donné quelques pistes de comment on peut l'appliquer, donc il y a le volet d'économie circulaire qui est encouragé dans le plan québécois de la valorisation des minéraux critiques et stratégiques. Aussi, bon, on mentionne que l'étude d'impact doit respecter les principes de développement durable, mais madame Gagnon l'a mentionné.

25
30 Donc, dans nos principes de développement durable, il y a les comités de suivi qui sont mis en place entre autres, la participation citoyenne qui est encouragée, on a aussi une mise en place de la valorisation des résidus miniers lorsque possible lors de projets.

Ça fait que ça fait un peu le tour de ce qui m'a été lancé.

LE PRÉSIDENT :

30
35 Merci. Monsieur Lessard?

M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :

Oui, merci. Évidemment, en vertu de la Loi sur le développement durable, tous les ministères doivent... bien, il y a une stratégie gouvernementale, ensuite, vous avez un plan d'action en développement durable, j'imagine, au ministère des Ressources naturelles?

M^{me} SOPHIE TURCOTTE :

40 Je crois que oui.

M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :

5 Oui. Êtes-vous en mesure de nous dire, par exemple par rapport justement au domaine minier, est-ce qu'il y a des actions particulières en matière de développement durable qui sont prévues dans ce plan d'action là du ministère?

M^{me} SOPHIE TURCOTTE :

10 Je pourrais vérifier puis vous revenir.

M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :

15 Oui, je pense que ce serait pertinent, merci.

LE PRÉSIDENT :

Alors, voilà, ça répond à vos questions.

M. HENRI JACOB :

20 Bien, ça répond en partie, mais parce qu'exemple, le cuivre [*Coupure de son*] puis là, on est en train de dire qu'on va épuiser nos ressources en or qui ne nous servent pas. Et quand vous parliez tantôt les lingots qui s'en vont se faire purifier à Ottawa, après ça, ils s'en vont à l'extérieur parce que le Canada n'en garde pas.

25
30 Moi, ce que je parle pour les générations futures, quand nos générations futures, mes enfants, mes petits-enfants, et caetera, quand ils vont avoir besoin d'or pour leur téléphone cellulaire, le 8 % qui est important, on n'aura plus de ces ressources-là. Parce qu'on le sait, ici, en Abitibi -- moi, je vis en Abitibi -- on voit les trous qui sont faits à Malartic, on voit ce qu'ils nous proposent pour la question de l'or. Ici, encore, c'est un produit pour l'or même s'il y a d'autres ressources, qu'est-ce que... comme on dit qu'on respecte le principe de développement durable de redonner aux générations futures si le prix de l'or va être rendu tellement cher qu'ici, on ne sera plus capable de se le payer parce qu'on n'a pas de réserve, le Canada.

35 Moi, j'aimerais savoir...

LE PRÉSIDENT :

40 J'imagine que vous allez quand même... je présume que vous allez nous écrire ça dans un mémoire.

M. HENRI JACOB :

Oui oui.

5 **LE PRÉSIDENT :**

Parce que c'est toute une idéologie qui est en arrière de ça, là.

M. HENRI JACOB :

10

Oui puis ce n'est pas moi qui l'ai fait, l'idéologie.

LE PRÉSIDENT :

15

Non non, là je parle de ce que vous me dites là.

M. HENRI JACOB :

20

Oui oui.

LE PRÉSIDENT :

Alors, merci beaucoup.

25

M. HENRI JACOB :

Mais je n'ai pas fini parce que c'était une question, ça.

LE PRÉSIDENT :

30

Non, c'était votre deuxième question.

M. HENRI JACOB :

35

Pardon?

LE PRÉSIDENT :

40

Oui oui, la première question, je l'ai ici...

M. HENRI JACOB :

C'était sur le développement durable puis la deuxième?

5 **LE PRÉSIDENT :**

C'est celle que vous venez de poser.

M. HENRI JACOB :

10

Oui, comme... OK, je repasserai.

LE PRÉSIDENT :

15

Non non, je vous ai donné deux questions, je suis convaincu.

M. HENRI JACOB :

20

J'en avais une sur l'acceptabilité sociale qui aurait été bien le fun.

LE PRÉSIDENT :

25

Qui aurait été le fun, mais qui nous aurait amenés vers 18 h. Alors, nous reprenons les travaux dans seulement dix minutes, nous allons raccourcir un peu le temps.

SUSPENSION DE LA SÉANCE À 15 H 49
REPRISE DE LA SÉANCE À 16 H 02

30

LE PRÉSIDENT :

Alors, j'appelle madame Jennifer Ricard Turcotte.

35

M^{me} JENNIFER RICARD TURCOTTE

M^{me} JENNIFER RICARD TURCOTTE :

40

Bonjour, Jennifer Ricard Turcotte pour Mères au Front Rouyn-Noranda.

5 Hier, une question sur le seuil de tolérance puis la capacité de support des écosystèmes a été demandée sans obtenir une réponse si satisfaisante. À titre d'exemple, là, concernant le caribou forestier, la littérature soutient qu'au-delà d'un taux de perturbation de 35 % de son habitat, la survie de l'espèce est menacée. À ma connaissance, bien, il n'existe pas vraiment d'équivalent pour l'humain, c'est-à-dire de taux de perturbation raisonnable au-delà duquel, bien, les risques menacent la survie de l'espèce. À cet égard, mais la section des impacts cumulatifs dans l'étude d'impact, elle m'apparaît très incomplète puis de nombreuses variables environnementales et sociales ont été négligées, comme la sismicité, le climat social actuel et la capacité d'accueil du milieu.

10 Puis là, en parlant, je pense à autre chose, là, je pense aussi à la capacité de mobilisation des communautés. T'sais, vous l'avez nommé, madame Meloche, tout à l'heure, cette espèce de charge mentale là, cet espace-là que ça occupe, de lire des rapports, de se documenter, de s'informer, cet espace-là que ça occupe, de se mobiliser pour défendre nos droits, pour s'assurer que notre droit à vivre dans un environnement sain il est respecté. Je pense à ça parce qu'en partant tout à l'heure ma petite fille me suppliait de ne pas partir « encore ».

15 Je voulais aussi ajouter qu'il y a des études de biosurveillance qui ont été réalisées en 2018-2019 sur les résidents du quartier Notre-Dame qui ont démontré que les résidents avaient une concentration d'arsenic unguéale en moyenne quatre fois plus élevée qu'ailleurs. Il est important de souligner aussi en ce sens-là que le dossier de la qualité de l'air et des sols en lien avec les émissions de la Fonderie Horne, bien, est loin d'être réglé.

20 Ma première question serait la suivante, là : à partir de quel seuil, quel pourcentage de perturbation les impacts cumulatifs sont jugés suffisamment importants pour qualifier qu'ils excèdent la capacité du milieu récepteur, dont l'humain fait partie, là -- je parle à ce moment-ci principalement de l'humain -- si on prend en compte, comme on l'a expliqué hier, que les critères sont souvent plus sévères dans un milieu contaminé qui excède sa capacité de support -- là, je pense qu'on parle des OER qu'on m'a dit, là...

25 **LE PRÉSIDENT :**

Ce sont des objectifs environnementaux de rejet. Si vous voulez la définition, je demanderai éventuellement au ministère de les définir.

30 **M^{me} JENNIFER RICARD TURCOTTE :**

35 Merci beaucoup. Puis est-ce qu'on ne pourrait pas supposer que les résidents de Rouyn-Noranda, parce qu'ils sont déjà imprégnés lourdement aux métaux lourds, auraient besoin, eux aussi, de critères beaucoup plus sévères, auraient besoin d'être protégés davantage?

40

LE PRÉSIDENT :

Je vais transférer immédiatement la question au ministère de l'Environnement.

5 Donc, madame Gagnon.

M^{me} ALYSON GAGNON :

Alyson Gagnon, ministère de l'Environnement. La question touche à beaucoup d'éléments, là.

10

LE PRÉSIDENT :

Elle gravite autour de la capacité de support, quand même, là.

15 **M^{me} ALYSON GAGNON :**

La capacité de support et des impacts cumulatifs, que j'en comprends.

20 Ce qu'on demande au promoteur, au niveau des impacts cumulatifs, eh bien, c'est de regarder le projet sur une portée temporelle passée et future, donc de considérer les impacts d'autres projets, par exemple, qui seraient le plus plausibles de se réaliser puis d'évaluer les impacts de son projet par rapport au milieu d'insertion. Ça, ça fait en sorte qu'un impact qui pourrait être petit pour un projet, mais qui s'insère dans un milieu qui est déjà impacté, bien ça pourrait faire ressortir un enjeu de manière plus importante. Donc, ce serait considéré lors de l'analyse environnementale.

25

Puis dans tous les éléments du projet qu'on va analyser, bien on prend toujours en compte les impacts cumulatifs. Donc, si je prends l'exemple des OER qui a été mentionné, bien, on prend en compte la capacité de support du milieu, donc la sensibilité du milieu récepteur, même chose pour la qualité de l'air. L'article 197 du RAA fait en sorte de prendre en considération les concentrations en métaux dans l'air déjà présentes, donc...

30

Puis sinon, si je vais un peu sur l'aspect social, parce que ça a été mentionné aussi, bien oui, effectivement, on demande à l'initiateur d'évaluer les impacts cumulatifs de son projet dans le milieu -- dans la communauté qu'il s'insère.

35

Ce que je peux dire, aussi, c'est que ça a quand même des limites. Les impacts cumulatifs passeraient normalement dans une meilleure planification régionale ou territoriale. Évidemment, dans la portée de l'évaluation environnementale où on analyse à l'échelle d'un projet, il est difficile d'analyser en profondeur les impacts cumulatifs, mais c'est quand même un élément demandé dans le cadre de la procédure puis qui est pris en compte.

40

LE PRÉSIDENT :

Oui, je pense que ça répond bien à la question.

5 Par contre, je reviens encore à un terme que vous avez utilisé : quel est le seuil à partir duquel on pourrait dire : « Bien là, c'est trop »?

10 Alors, votre explication, elle est très intéressante, mais elle se limite vraiment à l'aspect qualitatif et non pas quantitatif. D'ailleurs, je ne sais pas s'il y a moyen de les quantifier. Mais est-ce que des impacts cumulatifs, qui sont bien documentés, peuvent n'être qu'additifs ou peuvent, dans certaines situations, être supra-additifs? Autrement dit, un plus un ne donnerait plus deux, donnerait trois parce que tel type d'impact, en présence concomitante avec tel autre type d'impact, ça devient beaucoup plus gros que un plus un. Est-ce que vous avez une démarche comme celle-ci, dans les impacts -- dans l'analyse des impacts cumulatifs?

15

M^{me} ALYSON GAGNON :

Alyson Gagnon, ministère de l'Environnement. Je peux donner un premier niveau de réponse, puis je peux peut-être passer la parole à notre expert en impacts sociaux ensuite.

20

Je dirais que l'analyse des impacts sociaux se fait de manière qualitative. Puis d'ailleurs, ça passe beaucoup par les consultations, par les audiences publiques, justement. Donc, on sait que les populations peuvent avoir différents niveaux de sensibilité, puis c'est justement en ayant les commentaires du public, des citoyens qu'on peut analyser finalement puis prendre en considération dans la balance les impacts cumulatifs, mais ce n'est pas nécessairement fait en termes de numéro ou de... quantitatif, de pourcentage.

25

LE PRÉSIDENT :

30 Il n'y a pas de [indiscernable]. — Madame?

M^{me} JENNIFER RICARD TURCOTTE :

35 Je vais y aller avec ma deuxième question. Comme on sait maintenant que les particules ultrafines sont parmi les plus dommageables pour la santé -- j'ai cru comprendre hier qu'elles n'étaient pas mesurées dans les stations de mesure existantes sur le territoire de Rouyn-Noranda et que Ressources Falco ne semblait pas avoir évalué les nanoparticules qui seraient émises lors de ses opérations -- est-ce que, par principe de précaution, il serait indiqué que Ressources Falco évalue les nanoparticules qui seraient émises lors de ses opérations et qu'une technologie capable de les filtrer soit utilisée dans leurs installations, considérant qu'on est déjà fortement imprégné, là?

40

LE PRÉSIDENT :

Vous adressez votre question à Falco ou au ministère de l'Environnement, pour son réseau de surveillance?

5

M^{me} JENNIFER RICARD TURCOTTE :

Bien, je serais curieuse de les entendre les deux, et je serais peut-être curieuse d'entendre la Santé publique...

10

LE PRÉSIDENT :

Pourquoi je vous ai posé la question!

15

M^{me} JENNIFER RICARD TURCOTTE :

Je serais peut-être curieuse d'entendre la Santé publique aussi, à savoir ce qu'elle pense de l'impact des nanoparticules.

20

LE PRÉSIDENT :

Alors, allons-y, commençons par eux.

25

Trouvez-vous, docteur Bessette, que l'analyse des concentrations de particules ultrafines apporterait quelque chose de plus dans la compréhension des effets de la contamination de l'air sur la santé publique?

M. STÉPHANE BESSETTE :

30

Stéphane Bessette, pour le ministère de la Santé et Services sociaux. Au fond, juste pour mentionner, là, je ne suis pas médecin. Ça fait plusieurs fois que vous dites « docteur Bessette », j'en suis flatté, mais je ne suis pas médecin.

35

La question des particules ultrafines, c'est une question qu'on avait abordée dans nos études de biosurveillance, pour le milieu de Rouyn-Noranda. Au fond, on avait ajouté qu'en l'absence de connaissances, c'est un élément qui pourrait être mesuré, du moins pour rassurer la population. Quand on n'a pas de données, on ne peut pas supposer nécessairement que les concentrations sont très élevées, donc c'est un élément qu'on avait comme invité le ministère de l'Environnement à documenter.

40

LE PRÉSIDENT :

Merci. — Au ministère de l'Environnement?

5 **M^{me} ALYSON GAGNON :**

Alyson Gagnon, MELCCFP. J'aimerais passer la parole à nos experts en qualité de l'air, à distance. Monsieur Vincent Veilleux va pouvoir prendre la parole.

10 **M. VINCENT VEILLEUX :**

Oui, bonjour monsieur le président, Vincent Veilleux du ministère de l'Environnement.

15 Bien, en fait, il en était un petit peu question, là, à la dernière séance, du suivi des particules ultrafines dans l'air ambiant. On a trois stations au Québec qui mesurent les particules ultrafines, puis on est un peu, je pense, en mode acquisition de connaissances dans ce domaine-là. On n'a pas de norme ou règlement, entre autres, parce qu'il n'y a pas nécessairement d'organismes reconnus qui publient de norme ou d'informations précises à ce niveau-là, sur lesquelles on se fierait normalement pour établir un seuil. Donc, pour l'instant, on est à l'affût de cette problématique-là, on est sensibilisé à l'importance de ces particules-là ultrafines, mais on n'a pas de seuil pour évaluer l'impact sur lequel on se fie actuellement. Donc, on ne demande pas nécessairement aux initiateurs de projet de faire... de récolter des informations à ce niveau-là, à ce stade-ci.

25 **LE PRÉSIDENT :**

Ça, ça veut dire que si l'initiateur prend l'initiative d'échantillonner des particules ultrafines, vous ne vous y intéresseriez pas?

30 **M. VINCENT VEILLEUX :**

Bien, je ne peux pas dire qu'on ne pourrait pas s'y intéresser, par contre il faudrait être en mesure d'interpréter si les résultats qui sont obtenus en fonction de l'impact attendu des concentrations qui seraient mesurées, puis à ce moment-là on n'a pas de seuil de référence, là, qu'on a adopté au ministère de l'Environnement pour l'instant, donc ce serait plus difficile de faire une interprétation. Ça ne veut pas dire qu'on ne considérerait pas du tout cette information, mais pas au même niveau que les autres contaminants pour lesquels on a des seuils publiés.

35 **LE PRÉSIDENT :**

40 D'accord.

Monsieur Bessette -- là, je ne me trompe pas -- vous avez dit d'entrée de jeu, tout à l'heure : « On connaît peu de choses », est-ce que ça référerait aux particules ultrafines et à leurs effets sur la santé?

M. STÉPHANE BESSETTE :

Stéphane Bessette, pour le ministère de la Santé. Ça réfère, au fond, aux deux facettes, c'est-à-dire la mesure des concentrations des particules ultrafines dans l'air, puis aussi, bien, c'est certain qu'au niveau des effets sur la santé, la littérature scientifique n'est pas aussi documentée que pour les particules... les PM2.5, mais on peut supposer que de par la grosseur des particules, bien, au fond, la littérature scientifique tente à dire que finalement les effets pourraient être plus... considérant que ça peut plus facilement diffuser dans le sang, que c'est des particules qui se rendent encore plus loin que les PM2.5, bien on peut supposer qu'il y aurait des effets additionnels sur la santé, mais la littérature scientifique n'est pas aussi étoffée que pour les particules... les PM2.5, à l'heure actuelle.

LE PRÉSIDENT :

D'accord, merci.

Et, madame Cartier, est-ce que Falco a pensé ajouter l'échantillonnage des particules fines dans ses quelques stations d'échantillonnage?

M^{me} HÉLÈNE CARTIER :

Falco n'avait pas pensé à ajouter les particules fines dans son échantillonnage, avant que vous nous en fassiez peut-être, là, la suggestion. Je vous entends, puis...

LE PRÉSIDENT :

Non non, je n'ai pas fait la suggestion que vous échantillonnez, là.

M^{me} HÉLÈNE CARTIER :

Non, vous me demandez, mais on ne l'a pas considéré. Je ne sais même pas si c'est... J'entends, en fait, qu'il y a trois stations qui le font, donc je pense qu'on pourrait certainement le faire. Je savais qu'il n'y avait pas de norme ou de critère à cet effet-là. Peut-être qu'il y a une pertinence à ajouter nos données à celles de la... du ministère de l'Environnement.

LE PRÉSIDENT :

En fait, je voulais savoir un peu votre position là-dessus, parce que je suis très conscient que le

ministère de l'Environnement, de ce que je comprends, ne s'y intéresserait pas vraiment, à moins...

5 Monsieur -- madame Gagnon, est-ce que, un peu comme vous l'aviez fait pour certains éléments, le ministère a modifié le Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère et a mis des normes pour des particules inférieures à 2,5, les PM2.5, est-ce que ça serait également pensable qu'il y ait -- ou est-ce qu'il y a déjà une réflexion au ministère sur les particules ultrafines ou nanoparticules?

M^{me} ALYSON GAGNON :

10 Alyson Gagnon, ministère de l'Environnement. Je vais passer la parole à notre expert en qualité de l'air, en ligne, monsieur Veilleux.

M. VINCENT VEILLEUX :

15 Bonjour, monsieur le président, Vincent Veilleux au ministère de l'Environnement.

20 Eh bien, comme je le mentionnais un peu tout à l'heure, on est sensibilisé à la question de l'impact des particules ultrafines dans l'air ambiant. On a commencé à installer des capteurs dans différentes stations, on est à l'affût de ce que les organismes de référence en la matière peuvent nous apporter comme information, puis dans l'éventualité où on aurait de l'information suffisante pour nous permettre d'établir des seuils, on devrait à ce moment-là envisager -- ou on pourrait, disons, envisager la possibilité d'inclure une norme sur les particules ultrafines dans le règlement ou, à tout le moins, en faire un critère de qualité de l'atmosphère. Mais là, ça demeure très spéculatif, là, je ne peux pas... je ne peux pas du tout m'avancer à l'effet que c'est l'intention ou non du ministère d'aller dans cette direction, mais ce serait la voie à prendre, à mon sens.

LE PRÉSIDENT :

30 D'accord, merci.

M^{me} HÉLÈNE CARTIER :

35 Monsieur... Est-ce que... Mon expert en modélisation d'air pourrait, aurait peut-être une précision à ajouter ou... Est-ce que vous aimeriez un complément?

LE PRÉSIDENT :

40 Bien, pour le moment, je n'en ressens pas le besoin. Je demanderais tout simplement...

Bon, le MSSS souhaite réagir pour lever certaines confusions.

Allez-y de façon succincte, s'il vous plaît.

M. STÉPHANE BESSETTE :

5 Stéphane Bessette, pour le MSSS. C'est juste que je veux juste être certain. J'ai l'impression que le promoteur avait mesuré les particules fines, les PM2.5, mais que c'est les ultrafines qui n'ont pas été mesurées. C'est juste que tantôt on a utilisé l'expression « les particules fines », et non pas les « ultrafines ». Juste pour éviter la confusion, là.

10 **M^{me} HÉLÈNE CARTIER :**

Ah, je suis désolée, peut-être que j'ai fait l'erreur, mais effectivement, vous avez tout à fait raison, on a mesuré les PM2.5 mais pas les ultrafines.

15 **LE PRÉSIDENT :**

En fait, vous voyez à quel point mon cerveau a été... j'ai compris exactement ce qu'elle vient de dire, alors... Très bien.

20 Alors, votre deuxième question?

M^{me} JENNIFER RICARD TURCOTTE :

Bien, c'était ma deuxième question, mais...

25 **LE PRÉSIDENT :**

30 Ah, c'était la deuxième. C'était la deuxième. [Indiscernable]. Merci de votre honnêteté, parce que je vais me faire... je sais que tout à l'heure je vais me faire tuer par l'équipe technique de Québec, qui exige que je finisse à 4 h 30, mais c'est... aujourd'hui, ça serait invraisemblable. Merci madame.

M^{me} JENNIFER RICARD TURCOTTE :

35 Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

Alors, madame Johanne Alarie.

40 Le micro, s'il vous plaît, pesez, pesez. Oui.

M^{me} JOHANNE ALARIE

5 **M^{me} JOHANNE ALARIE :**

Eh voilà! Donc, Johanne Alarie du Centre Entre-Femmes de Rouyn-Noranda et aussi citoyenne, ici, qui lutte pour la santé environnementale et la qualité de l'air à Rouyn-Noranda, nouvellement grand-maman depuis un an.

10

LE PRÉSIDENT :

Félicitations!

15 **M^{me} JOHANNE ALARIE :**

Oui. Ce préambule pour dire que ma fille, qui est en enseignement, t'sais, donc on pourrait avoir de l'attractivité à Rouyn-Noranda -- puis j'aimerais bien ça que ma petite-fille soit près de moi -- ça serait le respect des normes, ça fait que je pense que ça serait la recette la plus gagnante pour l'attractivité, parce qu'on l'a abordée un peu. Puis tout ça en parlant de respect des normes.

20

J'ai essayé d'écrire des affaires, là, parce que c'est toujours un peu intimidant, en effet, d'être en avant.

25

Hier, on a parlé beaucoup... J'apprends plein d'affaires, là, écoute, je passe mes journées ici, je lis le matin. Je ne connaissais rien sur les secousses sismiques induites, là. Je trouve ça assez inquiétant. Et j'ai appris, là, hier, l'existence d'un article 197, puis là même que, monsieur le président, vous avez même dit que cet article-là vous hantait. Bon, bien, on est sur la même longueur d'onde depuis que j'entends parler de cet article-là.

30

LE PRÉSIDENT :

Si votre question est là-dessus, je vais être ravi parce que nous aussi on a préparé une série de questions pour...

35

M^{me} JOHANNE ALARIE :

Oui, ça s'en vient.

40

LE PRÉSIDENT :

Allez-y.

5 **M^{me} JOHANNE ALARIE :**

En fait, ce que j'ai compris, ça semblait être quand même assez clair, cet article-là, il n'y avait pas d'ambiguïté. Ça s'est promené un peu avec le ministère de l'Environnement. J'aimerais ça avoir confiance dans notre ministère de l'Environnement, là, mais je ne comprends pas que cet article-là...

10 Bien, selon ma compréhension de tout ce qui a été dit, bien, je ne comprends même pas ce qu'on fait là présentement. Ça ne devrait pas être possible, là, qu'il y ait un nouveau projet industriel à Rouyn-Noranda, avec ce qu'on vit présentement avec la Fonderie Horne. Alors là, vous avez parlé aussi d'un article, d'un avis juridique que Falco avait transmis, si je comprends bien -- vous me direz si je me trompe -- au ministère de l'Environnement, que vous, vous l'aviez lu...

15

LE PRÉSIDENT :

C'est dans l'étude d'impact.

20 **M^{me} JOHANNE ALARIE :**

C'est dans l'étude d'impact? Est-ce que ça, l'article et l'avis juridique de Falco, leur argument, c'est dans le registre?

25 **LE PRÉSIDENT :**

C'est dans l'étude d'impact. Je ne peux pas vous dire la page exacte. Je pense... Je pense que c'est dans la révision 3 de la modélisation de la contamination de l'air, mais je ne peux pas mettre mes deux mains au feu; je mettrai peut-être un petit doigt au feu.

30

M^{me} JOHANNE ALARIE :

OK. Puis avec la réponse...

35 **LE PRÉSIDENT :**

Excusez-moi.

40

M^{me} HÉLÈNE CARTIER :

En fait, tous les arguments de l'avis juridique sont résumés dans l'étude, la troisième étude, là, sur la modélisation.

5

LE PRÉSIDENT :

Ah, bien j'avais raison. Merci.

10

M^{me} HÉLÈNE CARTIER :

Vous aviez raison.

15

M^{me} JOHANNE ALARIE :

Donc, en résumé, est-ce que ça veut dire que c'est l'intégrité de l'avis juridique?

LE PRÉSIDENT :

20

Oui, moi, j'ai lu l'intégralité de l'avis juridique.

M^{me} JOHANNE ALARIE :

Parfait. Donc, on peut le retrouver dans les documents du BAPE?

25

LE PRÉSIDENT :

Tout à fait, sur le site Web du BAPE, et c'est la... assurez-vous que c'est la révision 3, et non pas -- prenez pas 1, 2, mais prenez la 3.

30

M^{me} JOHANNE ALARIE :

Puis ça, ça a été envoyé, si je comprends bien, au ministère de l'Environnement. Est-ce qu'on a aussi accès à la réponse du ministère de l'Environnement?

35

LE PRÉSIDENT :

« Accès à la réponse », il n'en est pas une. Moi, je n'ai pas vu spécifiquement réponse à cette lettre-là. D'ailleurs, j'avais bien hâte de voir dans les échanges de messages qu'est-ce qu'il en était.

40

Personnellement, je n'ai rien vu.

Vous me corrigerez, madame Gagnon, est-ce que vous avez donné suite à ça?

M^{me} ALYSON GAGNON :

5 Alyson Gagnon, ministère de l'Environnement. Vous voulez mentionner l'avis juridique déposé par Falco?

LE PRÉSIDENT :

10 Oui, est-ce qu'il y a eu suite à ça? Parce que, en fait, l'avis juridique suivait une question que votre... une des directions que vous avez consultées avait soulevée. Alors, je vous demande : est-ce qu'à la suite de cet avis juridique, est-ce que vous ou une de vos directions avez répondu à cet avis juridique? Moi, je n'ai rien vu.

15 **M^{me} ALYSON GAGNON :**

Notre direction a envoyé une lettre à l'initiateur pour lui dire que la procédure d'évaluation environnementale se poursuivait puis que ça serait analysé lors de l'analyse environnementale.

20 **M^{me} JOHANNE ALARIE :**

Bon. Alors, c'était ma première question. J'en comprends que je vais avoir droit à une autre question, parce que ma première question était vraiment que ça soit déposé. C'est sûr que je n'ai pas passé à travers les 22 000 pages, là, mais je voulais m'assurer que c'était déposé au registre...

25

LE PRÉSIDENT :

C'est déposé.

30 **M^{me} JOHANNE ALARIE :**

... cet avis juridique là sur l'application de l'article 197. OK. Parce que je pense que nous, les citoyens, qui se tape, comme a un peu dit ma *prédécedeur*, plusieurs heures étant dans ces dossiers-là.

35 Bien, je vais y aller avec...

LE PRÉSIDENT :

40 Je vous ai dit tout à l'heure que je serais ravi, mais je pense, compte tenu de l'heure, nous en aurions pour à peu près un bon 15-20 minutes avec nos questions relatives... qui s'inscrivent dans la

ligne de ce que vous venez de sortir, mais on se reprendra ce soir.

M^{me} JOHANNE ALARIE :

5 Je ne pourrai pas être là ce soir, ça fait que j'aurais vraiment apprécié que, en effet, on puisse... Je vais laisser faire ma deuxième question puis je vais vous donner le temps par rapport à cet article-là, parce que ça m'a beaucoup préoccupée, puis malheureusement ce soir je ne pourrai pas être présente. Alors, je vais sauter ma deuxième question.

10 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

M^{me} JOHANNE ALARIE :

15 Puis il y avait... j'avais peut-être une petite sous-question, par contre, là, parce que je me questionne vraiment comment ça se fait que, ça fait comme quasiment 10 ans, là, t'sais, on parle de 2017 qu'ils ont déposé des trucs, comment ça se fait que... qu'est-ce qui est arrivé en 2024 pour que tout à coup le ministère autorise ce qu'on vit là, t'sais? Comment ça se fait que c'est devenu acceptable, 20 malgré cet article-là, 197? Alors, je vais vous laisser poser les questions [indiscernable].

LE PRÉSIDENT :

25 D'accord. Je commencerais en demandant à mon collègue, monsieur Lessard, de présenter l'avis -- enfin, je ne sais pas si on considère que c'est un avis.

Allez-y, monsieur Lessard.

M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :

30 Bien, si on y va sur... bon, on est sur l'article 197, là. C'est parce que, dans le fond, on avait une question qui avait rapport davantage avec le guide d'application du règlement. Il y a un guide d'application, là, dans lequel il y a des notes explicatives, si on veut, de chacune des dispositions, là, ça fait que des fois ça permet peut-être un peu mieux d'interpréter l'article puis de voir comment le 35 ministère l'applique. Et puis ce qu'on comprend aussi dans l'argumentaire de l'initia... de Falco, c'est que, dans le fond, il pourrait y avoir -- comment je dirais, là, corrigez-moi -- mais un certain gain environnemental, si on veut, du fait que l'air que vous allez prendre, ce qui ressortirait, dans le fond, serait moins... C'est bien ça? Bon. Dans le...

40

LE PRÉSIDENT :

5 Juste pour compléter -- on va se compléter, là -- c'est que dans le bilan de masse, ce que l'initiateur a fait, ce qu'il a appelé « le bilan masse » ou « le bilan massique », c'est-à-dire qu'il a considéré l'air qu'il doit puiser de l'extérieur pour le rentrer dans sa mine, parce que ce sont des galeries, c'est un souterrain, donc il prend l'air de l'extérieur, il le rentre, et puis l'air qui... le même air doit ressortir, forcément. Alors, il sort après avoir été filtré. Et ce que l'initiateur prétend, c'est que le système de filtration a -- vous me corrigerez, madame Cartier -- a une efficacité de plus de 98 %. Je crois que c'est 98,6 %. Alors, ce qu'ils disent : « Donc, on va prendre l'air de Rouyn qui aurait, pour l'arsenic, telle concentration, il va rentrer dans la mine, et il va sortir après filtration, mais il y en aurait moins d'arsenic dans cet air-là qui sort de la mine. »

15 Et il a fait le calcul, l'initiateur a fait ce calcul. Ce calcul, c'est l'air a 400 grammes par année. Évidemment, c'est très très marginal, c'est très marginal par rapport à ce qui est rejeté par la fonderie, qui est 15 millions de grammes par année pour la fonderie, par rapport à l'arsenic toujours. Donc, si vous faites le rapport, c'est une contribution assez marginale, assez petite, de l'ordre de 0,0003 %.

20 Alors, c'est ça la logique de la démarche de l'initiateur, démarche donc qu'on appelle « le bilan massique » que -- vous me corrigerez à votre tour, madame Gagnon -- que le ministère de l'Environnement a refusée, ne considère pas. Alors donc, on se retrouve là.

Je recède la parole à monsieur Lessard.

M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :

25 Oui, merci pour la mise en contexte. Je pense que c'est plus facile quand je vais lire le petit bout de texte, on va mieux comprendre, là, où on s'en va, en fait.

30 Donc, dans le guide d'application, à l'article 197, il y a une note explicative dans laquelle on peut lire, et je vais la lire :

35 « Dans le cas où une norme de qualité de l'atmosphère serait déjà excédée pour un contaminant donné et qu'un projet présenté au ministère conduirait à une diminution de la concentration de ce contaminant dans l'atmosphère, tout en maintenant celle-ci au-delà de la norme, ceci ne fait pas en sorte de compromettre la délivrance de l'autorisation. Par contre, le projet sera refusé s'il conduit à une augmentation de la concentration, lorsque celle-ci est déjà au-dessus de la norme de qualité de l'atmosphère. »

40 Bon. Donc, l'idée un peu, c'était peut-être de demander au ministère, là : comment vous appliquez cette -- bien, ce n'est pas une disposition, mais il reste que, quand même, c'est une position,

là, du ministère par rapport à l'application du règlement, donc est-ce que ça a déjà été appliqué, est-ce que c'est possible? Comment ça peut se concilier avec les prétentions de Falco, actuellement?

M^{me} ALYSON GAGNON :

Alyson Gagnon, ministère de l'Environnement. Je vais passer la parole à monsieur Veilleux, en ligne.

M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :

Je m'en doutais. On s'en doutait.

M. VINCENT VEILLEUX :

Bonjour, monsieur le président, Vincent Veilleux du ministère de l'Environnement.

Bien, en fait, la première des choses, c'est que, bon, la note explicative du guide d'application du RAA essentiellement paraphrase un peu ce qui est écrit déjà dans l'article, là, et il n'y a pas tellement d'éléments supplémentaires, à mon sens, mais je pense que un des éléments qui est important, c'est peut-être la dernière phrase de la note explicative, là, qui mentionne que : « Cet impact doit être évalué à l'aide d'une modélisation de la dispersion atmosphérique. »

Donc, ça a fait partie un peu des argumentaires qui ont été soulevés, dans le sens qu'une modélisation de la dispersion atmosphérique, puis le règlement précise « conformément à l'annexe H du règlement », donc dans ce cas-là il y a plus de détails sur ce qu'on entend par « une modélisation de la dispersion atmosphérique ». Puis bon, là, sans rentrer dans les détails, un bilan de masse, ça ne correspond pas à un modèle de dispersion atmosphérique de niveau 2, notamment en ce qui a trait aux calculs des concentrations, là, en tout temps et en tout point sur la période d'évaluation puis sur le domaine de modélisation. Ça fait que ça, c'était un des éléments qui avaient été soulevés, là, puis pour lequel on avait questionné l'initiateur. Donc, pour répondre à ce point précis là, je pense que ça serait déjà pas mal un bon premier point, là, mais...

M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :

OK, donc ce que je comprends, là, c'est que la façon de... le mode de calcul -- puis moi, je ne suis pas un expert dans ce domaine-là -- mais il y a une annexe dans le règlement, c'est réglementé, la façon de faire, dans le fond, la démonstration, là, c'est un peu ça que vous me dites, puis que, dans le fond, de l'avis du ministère, ils n'ont pas fait cette démonstration-là qui pourrait cadrer avec ce que j'ai lu, là, dans...

M. VINCENT VEILLEUX :

5 Je comprends le... ce qu'on voit dans le règlement, c'est que, le principe général, c'est que si c'est déjà dépassé, on ne doit pas l'augmenter puis on doit faire une démonstration de ça, mais on ne peut pas faire cette démonstration-là de n'importe quelle façon, entre guillemets, sans vouloir... ce n'est pas pour être péjoratif par rapport au travail de l'initiateur, mais, je veux dire, il y a une façon qui est prescrite, donc ça ne peut pas être nécessairement une autre façon ou, à tout le moins, il faudrait que la façon alternative ait minimalement le même niveau de précision, de rigueur dans le calcul. Donc, c'est à ce niveau-là que [indiscernable]...

M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :

Même le système est tanné d'entendre parler de 197!

M. VINCENT VEILLEUX :

Oui, je...

M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :

Non, ça va.

M. VINCENT VEILLEUX :

25 Est-ce que vous avez manqué une partie de ce que j'ai dit? Parce que moi, je pense que ça a coupé aussi. Je n'ai pas entendu, mais... Je suis désolé.

M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :

30 Oui, on a peut-être manqué 10 secondes, là, si c'est peut-être possible de...

M. VINCENT VEILLEUX :

35 OK. Bon, bien, je peux peut-être reprendre, mais essentiellement ce que je disais, c'est que, oui, le principe général de l'article 197, c'est de faire la démonstration qu'on n'excédera pas la norme ou, dans le cas où cette dernière est déjà excédée, qu'on n'entraînera pas une augmentation au-delà de la situation actuelle, mais cette démonstration-là, on ne peut pas la faire de la méthode de notre choix, là, il y a... l'article 197 prescrit que ça soit fait selon... à l'aide des modèles de l'annexe H et selon les modalités prescrites à cette annexe, là, si je ne me... j'ai peut-être une erreur de ma citation, là, mais en gros c'est le principe. Donc, le bilan de masse, selon l'opinion qu'on a donnée, ne correspondait pas à

une démonstration telle que prescrite, là. Donc, ce que je mentionnais, c'est que c'est déjà un premier point pour lequel on avait critiqué l'approche, là, déjà sur une base réglementaire.

LE PRÉSIDENT :

5

Est-ce que c'est une approche qui est utilisée ailleurs dans le monde?

M. VINCENT VEILLEUX :

10

Vous voulez dire, d'utiliser des modèles tels que ceux qu'on prescrit dans le règlement?

LE PRÉSIDENT :

15

Non, pas les modèles, pas les modèles. L'approche massique, le bilan de masse.

M. VINCENT VEILLEUX :

20

Bien franchement, je ne me suis pas attardé à cette question-là. De façon générale, on regarde peut-être plus les juridictions qui utilisent des méthodologies, des réglementations ou des façons de faire qu'on jugerait plus avancées, là. Selon moi, un bilan de masse des contaminants, ce serait peut-être plus simpliste que l'approche qu'on privilégie. Donc, je ne sais pas s'il y a des juridictions qui se fient sur des méthodes semblables, mais... Je ne pourrais pas répondre vraiment à la question.

LE PRÉSIDENT :

25

Merci, monsieur Veilleux.

M^{me} HÉLÈNE CARTIER :

30

Monsieur le président...

LE PRÉSIDENT :

35

Oui?

M^{me} HÉLÈNE CARTIER :

40

... j'aimerais ça apporter une précision.

LE PRÉSIDENT :

Allez-y, madame Cartier.

5 **M^{me} HÉLÈNE CARTIER :**

10 Bien, je voudrais simplement dire que, bien premièrement, on a fait des modélisations, mais que l'outil de modélisation ne peut pas venir prendre en compte l'effet de filtration -- j'ai dit « filtration », mais de captation des poussières. Donc, c'est-à-dire qu'il ne peut pas prendre en compte le fait qu'à un endroit on capte les poussières, puis donc on n'est pas capable d'incorporer cet élément-là ou cet effet-là dans le modèle.

15 Est-ce que je pourrais demander à monsieur Julien Poirier, notre expert, de venir vous parler? Merci.

J'aimerais ça, monsieur Poirier, que vous expliquiez, bien, le bilan massique mais aussi ce que je viens d'expliquer, sur le fait que le modèle... D'accord, merci.

20 **LE PRÉSIDENT :**

De façon succincte, s'il vous plaît.

25 **M^{me} HÉLÈNE CARTIER :**

Oui.

M. JULIEN POIRIER :

30 Donc bonjour, Julien Poirier de WSP. Je suis en modélisation depuis plus de 10 ans chez WSP. Ingénieur physicien, oui, en effet.

Donc, je vais essayer d'être succinct, mais j'aimerais ça présenter en trois points, dans le fond, les étapes pour arriver au... pour mettre en contexte le bilan des émissions.

35 Donc, d'abord, étant donné le contexte à Rouyn, là, il a été demandé d'inclure au projet des mesures d'atténuation. La mesure qui a été retenue, la principale, c'est la captation à la ventilation. L'objectif principal de cette mesure-là, c'était de réduire les émissions du projet Falco. Donc, ce n'était pas de produire un bilan négatif; l'objectif principal, c'était de réduire les sources de Falco. Les conclusions de cette modélisation-là et du résultat de cette modélisation-là, ça démontre que les
40 concentrations du projet sont non significatives. Elles sont négligeables à comparer aux valeurs limites

et non significatives d'un point de vue toxicologique, d'un point de vue scientifique. Donc, c'est le premier constat.

5 Le commentaire qu'on a reçu du ministère, c'est qu'on doit tenir compte, dans cette évaluation-là, du bruit de fond ambiant, lequel n'est pas modélisé, n'est pas inclus à la modélisation. Le bruit de fond ambiant, c'est une valeur fixe qu'on ajoute aux résultats de modélisation. Donc, à partir du moment qu'on ne peut pas modéliser ce bruit de fond là, on ne peut pas provoquer cette diminution-là sur le bruit de fond ambiant, par le modèle, à moins d'être en contrôle de ce bruit de fond là.

10 Donc, on est allé une étape supplémentaire, on est allé calculer quel serait l'effet indirect de cette mesure d'atténuation là sur l'air ambiant qui est, comme vous avez expliqué, qui est acheminé dans la mine et donc qui va être filtré. Ce qu'on obtient comme résultat, c'est un calcul complètement en dehors de la modélisation, juste un bilan de masse. Ce qu'on obtient au niveau de l'arsenic, c'est que cette captation-là indirecte représente neuf fois les émissions totales du projet d'arsenic... euh, du projet --
15 des émissions d'arsenic du projet Falco.

20 Donc, ce que ça me dit, moi, en tant que scientifique, c'est que c'est un élément qui est majeur et qui devrait être inclus dans la modélisation. Si j'avais une source qui était neuf fois plus grande, je me ferais dire qu'elle devrait être incluse, donc une captation qui représente neuf fois, elle devrait être incluse dans la modélisation. Le problème, c'est que pour inclure cette source-là ou cet effet-là dans la modélisation, ça nous prendrait un niveau de détails qui est très très grand, donc ça nous prendrait la concentration dans l'air ambiant en tout temps, heure par heure, par exemple, qui rentrerait, mais cette concentration-là est variable, dépend des conditions ambiantes, dépend de plein de choses. Donc, c'est quelque chose qui est impraticable à faire, et c'est la demande qui a été demandée par le ministère.
25

30 On a tout de même fait une troisième étape. La troisième étape qu'on a faite, en fait, c'est qu'on s'est dit... on s'est dit : on va aller regarder les résultats de modélisation dans le secteur du quartier Notre-Dame. Donc, on a considéré une concentration conservatrice, donc une valeur qui est relativement faible par rapport...

LE PRÉSIDENT :

Non non, je ne veux pas rentrer dans [indiscernable]...

35 **M. JULIEN POIRIER :**

40 OK, non, mais je vais conclure en une phrase, OK? Donc, en faisant cet exercice-là aux récepteurs au sud, ce qu'on se rend compte, c'est que pour ce point-là, cette captation-là serait suffisante pour compenser l'ensemble des émissions, même aux récepteurs au sud.

LE PRÉSIDENT :

Ça a été inclus dans l'étude?

5 **M. JULIEN POIRIER :**

Ça a été inclus dans l'étude.

LE PRÉSIDENT :

10

Je vais la réexaminer. Je vais devoir la réexaminer.

Alors, madame, vous voyez, c'est quand même assez complexe, mais j'aimerais quand même... Mes collègues me disent de rectifier une info que j'avais donnée. L'avis juridique mentionné mais non déposé au complet dans la documentation. Donc, il y a une partie de l'avis juridique. Mais je pense que vous allez le comprendre. Moi, j'ai tout compris.

15

M^{me} JOHANNE ALARIE :

20

Mais est-ce que c'est possible que nous, les citoyens, on ait accès à...

LE PRÉSIDENT :

Il est public. Il est public.

25

M^{me} JOHANNE ALARIE :

Mais là, en partie?

30

LE PRÉSIDENT :

Bien, écoutez, si vous avez besoin de d'autres choses, vous écrivez à la commission, puis la commission examinera votre demande.

35

M^{me} JOHANNE ALARIE :

Parfait, merci.

40

LE PRÉSIDENT :

D'accord? Merci à vous.

5 **M^{me} JOHANNE ALARIE :**

Est-ce que vous avez terminé sur l'article?

10 **LE PRÉSIDENT :**

Oui oui.

M^{me} JOHANNE ALARIE :

15 Oui? OK. Bon, bien, en tout cas, j'espère que je vais pouvoir avoir confiance dans mes institutions. J'avoue que, t'sais, c'est assez complexe puis je n'ai pas nécessairement tout compris, mais ce que j'avais compris dans deux jours et demi, c'est qu'on avait quand même des leviers, des articles pour nous protéger, puis que là, ça semble, en tout cas, plus ou moins avoir été respecté. Je vais prendre en considération l'avis qui va être déposé, là, mais j'espère que je vais pouvoir avoir confiance dans nos institutions pour protéger notre santé. Merci.

20

LE PRÉSIDENT :

Merci à vous, madame.

25

Monsieur Guillaume Proulx et Adam Archambault.

M. GUILLAUME PROULX ET M. ADAM ARCHAMBAULT

30

M. ADAM ARCHAMBAULT :

Donc bonjour, moi c'est Adam Archambault, avec Guillaume. Les deux, on est étudiants au doctorat à l'UQAT puis on est impliqués dans le transport actif à Rouyn-Noranda.

35

Donc, avec l'arrivée des nouveaux travailleurs et le transfert de d'autres vers Horne 5, on peut raisonnablement prévoir une augmentation du parc automobile de la ville. On peut également prévoir que l'augmentation de l'achalandage dans les secteurs urbains sera exacerbée par les transports d'autos, de camions, de camions lourds et d'équipements spécialisés liés à la construction, à l'exploitation de la mine, qui emprunteront la voie publique. On peut donc raisonnablement prévoir, un,

40

5 une augmentation du nombre de véhicules et, deux, une augmentation de la taille des véhicules en déplacement dans le secteur urbain de Rouyn-Noranda. Cet impact pourrait avoir un effet économique négatif sur les citoyens citoyennes et d'autres entreprises qui utilisent le réseau de transport de la ville. On peut penser aux pertes de temps, aux effets négatifs sur les véhicules, à l'impact mental et le prix des assurances. Ces impacts sont encore plus importants pour les personnes qui pratiquent le transport actif et qui sont aussi beaucoup plus vulnérables. On peut penser, par exemple, aux personnes qui empruntent la piste cyclable qui est en plein milieu de où le projet est prévu être construit.

10 Donc, ma question c'est : est-ce que des compensations financières sont prévues pour les impacts économiques négatifs sur les citoyens citoyennes, liés aux effets du projet sur le transport? Puis dans un souci d'être le moins tentaculaire possible, la question ne porte pas sur les mesures d'atténuation ou des mesures de rechange.

15 **LE PRÉSIDENT :**

La question est très claire. Madame Cartier?

M^{me} HÉLÈNE CARTIER :

20 Non, alors, il n'y a pas de... dans notre étude, on n'a pas prévu une compensation de cette nature.

LE PRÉSIDENT :

25 À cet effet-là? D'accord.

M^{me} HÉLÈNE CARTIER :

30 Je ne peux pas aller vers les autres mesures qui pourraient permettre... c'est ça.

LE PRÉSIDENT :

Non non, mais moi je prends la réponse et c'est tout.

35 Voilà, la réponse est là. Deuxième question?

M. GUILLAUME PROULX :

40 Oui. Là, celle-là, ça va être moi. Ça a moins rapport avec le transport, par contre, celle-là, plus avec mon domaine d'études.

5 Bien, en fait, je vais parler de changements climatiques, là. Juste cette année, on a eu deux fois des événements de pluie qui étaient considérés 0-100 ans, là, juste à Rouyn-Noranda, dont... et une tornade, donc ce qui est quand même assez exceptionnel, là, dans la région. Puis les changements climatiques, c'est prévu que ça amène un lot d'événements météorologiques extrêmes, là, dans le futur, qui se multiplient, qu'on avait moins auparavant. Puis j'ai constaté que l'étude qui avait été préparée par... l'étude d'impact sur l'environnement préparée par WSP se base beaucoup sur les moyennes climatiques passées, donc 1981-2010, mais pas nécessairement les projections futures les plus à jour.

10 Le plus récent rapport du GIEC, là, il a été sorti en 2023, puis il a revu, en fait, des modèles qui sont vraiment plus précis puis même plus pessimistes que les précédents, là, qui auraient pu être utilisés dans ces études-là. Au Québec, on a le consortium Ouranos, là, qui génère les modèles pour le Québec, dont les études font référence une fois de temps en temps. Puis à ma connaissance, là, il y a juste l'annexe sur l'évaluation préliminaire de la résilience climatique qui date, qui a été déposée le mois dernier, qui fait mention, là, de scénarios climatiques, là, qui date de 2023, mais pas l'étude d'impact sur l'environnement.

15 Puis on nous indique que le projet va être opérationnel d'ici six ans, pour une durée moyenne -- bien, minimale de 15, donc ça nous amène en 2045, si je ne me trompe pas, puis on devrait être rendu loin des moyennes 81-2010, là, rendu là, à la vitesse des changements climatiques. Puis même si le projet se termine bien à ce moment-là, il y a certaines infrastructures, comme les digues, là, qui sont supposées être étanches à perpétuité, qui vont, je l'espère, durer jusqu'à la fin de ma vie puis celle de ma fille de trois ans.

20 Donc, bien en fait, ma question c'est : j'aimerais savoir s'il serait nécessaire, là, en fonction de l'évolution des paramètres, tels que les paramètres -- les bilans hydrologiques puis climatologiques du projet, de refaire l'étude d'impact en revisitant ces bilans-là en fonction des modélisations climatiques futures et non passées, les plus récentes, et aussi les plus pessimistes, pour réaliser l'étude d'impact.

25 **LE PRÉSIDENT :**

30 Oui. Alors, merci monsieur.

35 Ça touche un peu, jusqu'à un certain point, le bilan d'eau, que vous avez sûrement vu au ministère de l'Environnement dans l'étude d'impact, qui se base sur des données de 1950 à 2016, donc sans tenir compte justement des épisodes climatiques et des épisodes climatiques extrêmes. Est-ce que vous trouvez que l'étude telle qu'elle est soumise, au niveau du bilan d'eau, avec ces données-là, c'est quelque chose de satisfaisant ou, comme le laisse sous-entendre le monsieur, de tenir compte également du phénomène des changements climatiques et plus particulièrement des épisodes climatiques extrêmes?

40

M^{me} ALYSON GAGNON :

5 Alyson Gagnon, ministère de l'Environnement. Je suis contente que le sujet soit abordé parce que ça a été une question qui avait été relevée lors de la séance d'information publique. Moi, j'ai réalisé -- j'ai contacté notre direction spécialiste en adaptation au changement climatique, lorsque j'ai vu la question, puis on m'a confirmé que le promoteur a déposé une étude de résilience climatique préliminaire dans les études de support, donc récemment, puis le promoteur a pris en compte les scénarios SSP2-4.5 et 8.5. Donc, les données climatiques ont été mises à jour.

10 Concernant le bilan d'eau spécifiquement, je peux aller faire des recherches.

LE PRÉSIDENT :

15 Juste avant, dites-moi c'est quoi les acronymes chiffrés que vous avez utilisés.

M^{me} ALYSON GAGNON :

20 C'est en anglais : Shared Socio-economic Pathways. Excusez mon accent.

LE PRÉSIDENT :

25 Ça ne m'aide pas vraiment beaucoup, là.

M^{me} ALYSON GAGNON :

30 C'est des... je vous dirais que c'est des acronymes, là, utilisés internationalement.

LE PRÉSIDENT :

35 C'est bon.

Madame Cartier, qu'est-ce que vous auriez à dire là-dessus?

M^{me} HÉLÈNE CARTIER :

40 Bien, en fait, j'avais deux précisions. Enfin, on a fait l'étude de résilience climatique en 2023, de notre propre initiative, parce qu'on comprenait la situation.

LE PRÉSIDENT :

Elle a été déposée et publiée quand?

5 **M^{me} HÉLÈNE CARTIER :**

Bien, on l'a déposée cet été mais on l'avait faite, nous, pour nos propres fins...

LE PRÉSIDENT :

10
Oui.

M^{me} HÉLÈNE CARTIER :

15 ... donc en 2023. Et puis, bien je vais demander à madame Beaulieu de vous parler, mais on a déjà... on a des...

20 Madame Beaulieu, parlez du 18 % puis de ce qu'on a mis dans... puis de notre approche, en fait, par rapport au changement climatique, du fait qu'on n'est pas encore passé à l'ingénierie détaillée, donc on n'a pas encore prévu, disons, déterminé, par exemple, je donne toujours l'exemple du drain de toit, alors si effectivement le drain de toit n'est pas assez gros, on n'est pas limité, là, on est capable d'ajuster notre ingénierie détaillée.

25 Donc, c'est pour ça qu'on a fait l'étude de résilience, c'était pour trouver les endroits -- les enjeux où on devait mettre plus d'énergie. Mais je vais demander à madame Beaulieu de vous parler de ça plus en détail.

M^{me} ANNIE BEAULIEU :

30 Donc...

LE PRÉSIDENT :

Ça va me faire plaisir de vous écouter, mais de façon succincte.

35 **M^{me} ANNIE BEAULIEU :**

40 Certainement. En fait, avant de parler de l'évaluation préliminaire de changement climatique, peut-être mentionner, pour répondre à la question et peut-être rassurer au niveau des préoccupations, il y a quand même des aspects des changements climatiques qui sont considérés déjà dans le projet,

5 au-delà des scénarios qui existent, il y a quand même des recommandations qui viennent du ministère
au niveau de la conception de certains ouvrages. Donc, en fait, c'est une recommandation d'ajouter un
pourcentage, en fait, 18 %, le 18 % dont madame Cartier parlait, sur les pluies extrêmes. Donc, dans la
conception, on considère déjà une pluie qu'on appelle une pluie de récurrence, un dans 1 000 ans --
10 2 000 ans, pardon, donc c'est une pluie qu'on retrouverait une fois tous les 2 000 ans, et à cette pluie on
ajoute un 18 %, et à laquelle on ajoute une précipitation de neige... Je vois que vous hochez de la tête,
donc vous comprenez. Donc, il y a déjà cet aspect qui est considéré dans la conception actuelle.

10 Mais pour revenir au point de madame Cartier, Falco, le projet de Falco, le projet Falco Horne 5
n'était pas assujéti aux études de résilience climatique, qui sont devenues nécessaires je ne me
rappelle pas exactement quand, mais c'était un souci dans le cadre du développement du projet, pour
Falco, pour les experts qui travaillent sur le projet, donc il a été décidé d'initier une évaluation de
15 résilience climatique. Et, en fait, la raison pour laquelle on la nomme « préliminaire », c'est que c'est très
directement lié à plusieurs aspects du projet, dont le bilan d'eau, dont la conception. Donc, l'intention de
faire cette étude était d'identifier les éléments sur lesquels se concentrer au moment de l'étude -- de
l'ingénierie de détail. Donc, c'est vraiment... Et cette étude qui suit les directives, la méthodologie exigée
par le ministère maintenant et qui est conforme à différentes normes ISO, que je ne vous nommerai pas
20 ici, nous donne les pistes de ce qu'on veut regarder dans les prochaines étapes pour adapter, faire les
ajustements nécessaires à l'ingénierie de détail pour considérer les changements climatiques.

20 **LE PRÉSIDENT :**

Si jamais vous êtes intéressé, la référence à ce document, c'est le DA1.18.

25 Bien, merci à tous les deux.

M. GUILLAUME PROULX :

30 Merci.

LE PRÉSIDENT :

J'appelle le dernier -- la dernière personne, madame Sophie Laliberté. Alors ça, ça serait par
35 téléphone, je crois.

40 _____
M^{me} SOPHIE LALIBERTÉ

M^{me} SOPHIE LALIBERTÉ :

Oui, bonjour, est-ce que vous m'entendez bien?

5 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, je vous entends bien, oui. Bonjour madame.

10 **M^{me} SOPHIE LALIBERTÉ :**

Oui, bonjour tout le monde, bonjour monsieur le président, monsieur, madame les commissaires.

15 Donc, je crois que je suis la dernière, et je vais essayer d'être brève dans mes questions, mais je vais aussi vous offrir l'occasion d'un petit vent de fraîcheur. Un sujet qui n'a pas trop été abordé pour l'instant, c'est la gestion souterraine des résidus, l'entreposage souterrain des résidus miniers. Donc, les résidus, bon, il y a eu une caractérisation qui a été faite, qui mentionne entre autres que les résidus de flottaison de pyrite vont dépasser les critères de qualité de l'eau souterraine faisant résurgence, pour ce qui est du chlore, le mercure, l'argent, le cuivre, le sélénium, ils sont aussi lixiviables pour d'autres contaminants, on parle aussi d'acidogènes, donc des résidus qui sont quand même assez intenses pour la pollution, la contamination de l'eau souterraine.

20 De ce que j'ai compris, pendant l'exploitation de la mine -- et c'est là, aussi, c'est un domaine, l'eau souterraine, qui est un peu... moins mon champ d'expertise, donc merci d'avance aux personnes-ressources de m'éclairer sur la question -- mais je me demande, donc pendant la période d'exploitation, donc l'eau sera, bien entendu, pompée pour permettre les activités, et il y aura un rabattement de la nappe phréatique. Jusqu'à quel point le pompage en continu ne va pas occasionner un rabattement qui va être plus grand?

25 Et par la suite -- moi, c'est vraiment là, la question que je n'ai pas comprise -- dans l'étude, on parle que lors de la restauration il va y avoir l'ennoyage de cette section-là, avec les résidus, et qu'ensuite il va y avoir un piège hydraulique qui va être maintenu, avec une action mécanique par le pompage d'eau, si j'ai bien compris, pour maintenir le niveau plus bas, pour que l'eau d'écoulement n'aille pas plus loin mais reste sur place. Mais, ça devra être fait ad vitam aeternam? Est-ce qu'on a encore là un autre détail qui va un peu dans le développement durable, le legs aux générations futures, on leur laisse une pompe à activer pour des années, pour maintenir ce piège hydraulique là? Donc, il y a toute cette partie-là, je n'ai pas bien compris, j'aimerais bien avoir des éclaircissements là-dessus.

30 **LE PRÉSIDENT :**

40 D'accord. Alors, si j'ai bien compris, pour le dénoyage, madame Cartier, vous allez utiliser un

système de pompes, ce qui va tendre forcément à avoir un rabattement ou un cône de rabattement. Pourriez-vous expliquer un petit peu le fonctionnement, puis finalement si ce système-là va durer toute la vie et éventuellement les générations futures seront prises avec?

5 **M^{me} HÉLÈNE CARTIER :**

C'est madame Beaulieu qui va répondre.

10 **M^{me} ANNIE BEAULIEU :**

Donc, juste pour être certaine que j'ai bien compris la question, vous voulez qu'on vous... qu'on précise le pompage et sa durée?

15 **LE PRÉSIDENT :**

On va commencer par ça.

20 **M^{me} ANNIE BEAULIEU :**

On va commencer par ça? D'accord.

25 **M^{me} SOPHIE LALIBERTÉ :**

Bien, vraiment...

30 **LE PRÉSIDENT :**

Allez-y, madame. Vous pouvez commencer, madame Beaulieu...

35 **M^{me} ANNIE BEAULIEU :**

D'accord.

40 **LE PRÉSIDENT :**

... mais l'idée sous-jacente, aussi, c'est de savoir qu'est-ce qui arrive après.

M^{me} ANNIE BEAULIEU :

Je comprends.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que ça va être légué aux générations futures?

5 **M^{me} ANNIE BEAULIEU :**

Je comprends. En fait, si on commence avec le dénoyage, effectivement il va falloir pomper pour assécher, en fait, pour donner accès à la mine souterraine. En fait, il y a déjà un pompage en cours en ce moment, pour les opérations minières de la fonderie. Et, en fait, c'est important de rappeler aussi que
10 les, en fait, les anciennes mines souterraines avoisinantes ont déjà été dénoyées par le passé à des profondeurs similaires à ce qu'on vise pour le projet Horne 5 parce que, en fait, l'ancienne mine Horne, on mentionne souvent que le gisement Horne 5 est sous l'ancienne mine Horne, ce gisement n'a pas été exploité, mais il y avait du développement souterrain qui a été fait jusqu'à des profondeurs similaires au gisement, donc c'est des endroits qui ont déjà été dénoyés.

15

LE PRÉSIDENT :

On parle actuellement de 200 mètres et vous souhaitez descendre jusqu'à 600 mètres?

20 **M^{me} ANNIE BEAULIEU :**

En fait, on va même descendre jusqu'au fond du gisement, jusqu'au fond de la mine, donc jusqu'à plus de 2 000 mètres.

25 **LE PRÉSIDENT :**

Jusqu'à, c'est ça, 2 000 mètres?

30 **M^{me} ANNIE BEAULIEU :**

30

Oui. Et, en fait, juste peut-être pour dire, l'ancienne mine Horne qui a été en situation de dénoyage, il y a eu du pompage pendant plusieurs années, pendant l'ancienne mine Horne, dans les... elle a déjà été dénoyée jusqu'à 2 448 mètres, sur une période de un petit peu moins de 15 ans, là -- j'ai les chiffres devant moi -- 1962 à 1976. Donc, les effets du dénoyage comme tels, on peut penser... en
35 fait, ils ont déjà eu lieu. Maintenant, le niveau d'eau est différent parce que le dénoyage n'est pas le même, ce n'est pas les mêmes débits.

35

Pour le projet, on va reprendre un pompage plus important pour permettre de dénoyer jusqu'au fond de la mine. Quand il y a un maintien à sec qui est fait -- on appelle « le maintien à sec -- pendant les opérations, on continue de pomper, toutes les eaux qui vont être captées dans la mine vont être
40

40

collectées, réutilisées dans le procédé, ça fait partie de la stratégie de gestion de l'eau, et à la fin des opérations, les pompes sont arrêtées, l'eau va remonter jusqu'à un certain équilibre; les experts, les modèles hydrogéologiques ont estimé à une quinzaine d'années avant que le niveau d'eau revienne.

5 **LE PRÉSIDENT :**

Et tous les équipements seront retirés?

10 **M^{me} ANNIE BEAULIEU :**

Retirés avant d'arrêter les pompes, évidemment.

LE PRÉSIDENT :

15 D'accord.

M^{me} ANNIE BEAULIEU :

Et ça fait partie, effectivement, du plan de restauration du site du complexe minier.

20

LE PRÉSIDENT :

Merci. — Alors, je reviens vers vous, madame Laliberté. Avez-vous une deuxième question?

25 **M^{me} SOPHIE LALIBERTÉ :**

Bien, j'ai une sous-question par rapport à cette question-là parce que j'ai peut-être mal compris, mais l'ennoyage, il n'y aura pas un maintien plus bas de niveau pour maintenir un piège hydraulique pour les contaminants? C'est ce que j'ai lu dans la réponse 43, suite à la première

30

« questions-réponses », donc peut-être que ça a été répondu plus loin, là, dans les échanges. À ce moment-là, c'était mentionné que pour que les contaminants qui sont présents dans les résidus qui sont entreposés sous terre ne puissent pas fuir dans les eaux souterraines en direction... vers l'extérieur du site, et pour qu'ils soient maintenus vraiment confinés, qu'il allait y avoir un piège hydraulique qui allait être créé par le fait de maintenir le niveau de l'eau plus bas. Est-ce que c'est moi qui a mal lu ou peut-être que là le projet a changé, là, il y a eu de nombreux changements, donc peut-être que ça a été changé?

35

LE PRÉSIDENT :

40 Est-ce que vous confirmez, madame Cartier?

M^{me} HÉLÈNE CARTIER :

Oui. Oui, en fait, il y a des études ultérieures qui ont changé cette donnée.

5 **LE PRÉSIDENT :**

C'est confirmé, madame.

M^{me} SOPHIE LALIBERTÉ :

10

OK, donc les contaminants vont pouvoir circuler dans l'eau souterraine. Est-ce que ça a été modélisé jusqu'où...

LE PRÉSIDENT :

15

Non... Non.

M^{me} SOPHIE LALIBERTÉ :

20

... ces contaminants-là allaient circuler?

LE PRÉSIDENT :

25

Non, écoutez... Bon, je vais céder la parole à madame Cartier, je pense qu'il y a une confusion.

M^{me} HÉLÈNE CARTIER :

Enfin... — Veux-tu parler? — Madame Beaulieu va répondre.

30

M^{me} ANNIE BEAULIEU :

En fait, la clarification était qu'il y a eu des... en fait, il y a eu des nouvelles études qui ont été faites, et donc, en fait, il y a eu des études hydrogéologiques qui ont été faites par la suite pour évaluer le potentiel de migration sans présence de piège hydraulique. Donc, juste pour expliquer brièvement le concept de piège hydraulique...

35

LE PRÉSIDENT :

Migration de contaminants.

40

M^{me} ANNIE BEAULIEU :

Oui, pardon.

5 **LE PRÉSIDENT :**

Merci.

10 **M^{me} ANNIE BEAULIEU :**

10

Et donc, juste pour expliquer rapidement le concept de piège hydraulique, en fait, les hydrogéologues font référence à ce concept parce que quand on pompe, en fait, on crée un effet, en fait, il n'y a pas de migration possible parce que l'effet de pompage fait en sorte qu'il n'y a pas de migration de contaminants qui peut se faire à l'extérieur du site, donc à l'extérieur d'où on a des contaminants. Donc, c'est certain, quand... en fait, ce qu'on dit, le pompage -- en fait, le piège hydraulique, le concept de piège hydraulique est applicable tant qu'il y aura du pompage.

15

20

Il y a une étude hydrogéologique qui a été faite par la suite pour évaluer le potentiel de migration sans piège hydraulique, donc sans pompage. Pendant la période de réennoiment, les conditions sont similaires à pendant qu'on a un pompage, donc pendant la période d'ennoiment, on est dans les mêmes conditions, il n'y a aucun potentiel de migration. Mais, pour en venir à la conclusion de l'étude qui évalue sans piège hydraulique, en fait, c'est une étude hydrogéologique qui a évalué le potentiel de migration, et la conclusion est que, en fait... en fait, on est dans une situation de confinement parce que la perméabilité du roc est très très faible. On a une très très faible conductivité hydraulique. En fait, l'étude de modélisation hydrogéologique comme telle présente tous ces détails avec des hypothèses très prudentes. On a un expert hydrogéologue, ici, qui pourrait vous l'expliquer beaucoup mieux que moi, et c'est... si vous le souhaitez.

25

30

LE PRÉSIDENT :

Pour le moment, c'est correct. — Madame, est-ce que ça va?

M^{me} SOPHIE LALIBERTÉ :

35

Oui, merci beaucoup pour les clarifications, c'est beaucoup plus clair, d'avoir l'information à jour.

LE PRÉSIDENT :

D'accord, alors...

40

M^{me} SOPHIE LALIBERTÉ :

Ma deuxième question, elle est très courte.

5 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

10 **M^{me} SOPHIE LALIBERTÉ :**

10

Ça concerne encore les résidus miniers, mais cette fois-ci ceux qui seront entreposés sur la surface. On en a parlé un petit peu, là, du site de gestion des résidus miniers. Ma question porte sur les digues et porte sur, encore là, un autre détail qui avait été mentionné dans les itérations de « questions-réponses ». Il y a un engagement qui doit venir, et justement c'est une mise à jour sur le dossier, à savoir si ça a été fait ou pas, c'est mentionné qu'il doit y avoir un avis d'une tierce partie indépendante sur la conception des ouvrages de retenue, donc les digues. Est-ce que cet avis-là a été déposé ou ce sera dans une partie ultérieure, et est-ce que ça va jouer sur l'analyse de l'acceptabilité du projet?

15

20

LE PRÉSIDENT :

Question claire. Madame Cartier?

25 **M^{me} ANNIE BEAULIEU :**

25

Bien, en fait, la référence spécifique qui a été indiquée à cet endroit-là, c'est une bonne pratique dans la gestion des résidus miniers, en fait, c'est même quelque chose qui est fait régulièrement dans le développement d'un projet, donc d'avoir, en fait, une... on appelle ça un ITRB, donc une revue indépendante par un comité d'experts qui revoit la conception, qui l'évalue, et c'est typiquement quelque chose qui se fait pendant l'exploitation.

30

35

Oui. Puis madame Cartier me suggère de rajouter, ce qui est un très bon point, c'est qu'en fait, moi je répondais spécifiquement à la question sur les revues indépendantes, mais, en fait, dans le développement du parc à résidus miniers, le site que vous avez visité, il reste encore beaucoup de travail, en fait, il y a... on est à... l'ingénierie, en fait, c'est un sujet duquel on pourrait vraiment parler très longtemps, mais il y a vraiment, en fait, la conception, en fait, a déjà fait l'objet de certaines revues, notamment il y a eu une revue de risques qui a été revue par des experts, et il y a une revue qui est faite à chaque étape de conception, et... En fait, je ne sais pas s'il y a un aspect spécifique qui veut être évalué et discuté.

40

LE PRÉSIDENT :

Personnellement, je pense que ça répond à la question.

5 **M^{me} ANNIE BEAULIEU :**

Parfait.

LE PRÉSIDENT :

10

Madame, ça vous satisfait?

M^{me} SOPHIE LALIBERTÉ :

15

Oui. Mais la question aussi, par rapport à l'acceptabilité, est-ce que ça va faire partie du processus d'acceptabilité? L'acceptabilité, si je comprends, c'est que ça va venir par après?

LE PRÉSIDENT :

20

Quand vous faites référence à « l'acceptabilité », c'est... vous ne faites pas référence à l'acceptabilité sociale, vous faites référence à l'acceptabilité du dossier?

M^{me} SOPHIE LALIBERTÉ :

25

Non, le processus... Oui, le processus dans lequel le ministère va prendre tous les éléments qui sont discutés en ce moment...

LE PRÉSIDENT :

30

Oui, et je pense...

M^{me} SOPHIE LALIBERTÉ :

35

... et avoir une autorisation ou non.

LE PRÉSIDENT :

40

Oui, je pense que ça va être assez standard. Je peux toujours interpeller le ministère, mais je pense que ce n'est pas nécessaire dans les circonstances, là.

M^{me} SOPHIE LALIBERTÉ :

OK, parfait. Bien, je vous remercie

5

MOT DE LA FIN

LE PRÉSIDENT :

10

Merci à vous, madame. Bonne soirée.

Alors, ceci termine la quatrième séance. Je tiens vraiment à m'excuser auprès de l'équipe technique qui, sans la voir, j'imagine me fusille des yeux, mais je la remercie sincèrement, et au plaisir de vous revoir à 7 h. Bon souper.

15

LEVÉE DE LA SÉANCE À 17 H 05

SÉANCE AJOURNÉE AU 29 AOÛT À 19 H

20

Nous soussignées TAMARA PROVOST et ISABELLE GOYETTE, sténographes officielles, déclarons sous notre serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle de l'audience que nous avons entendue via webdiffusion, le tout conformément à la loi.

25

Et nous avons signé,

30



Isabelle Goyette (283903-2)



Tamara Provost (351355-6)

40